



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

Rapport 2010 sur les activités d'information et de sensibilisation

Section de l'information et de la documentation | Unité de la sensibilisation



Préambule

Le présent rapport de sensibilisation est le quatrième que produisent mes services depuis la création, en 2007, de l'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale (CPI). Il rend compte du travail effectué du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010 par le personnel de l'Unité de la sensibilisation, tant au siège de la Cour à La Haye qu'en Ouganda, qu'en République démocratique du Congo (RDC), qu'en République centrafricaine (RCA) et qu'au Kenya. Il fait également état des activités menées par l'Unité de la sensibilisation au Tchad et dans d'autres pays où vivent actuellement un grand nombre de réfugiés soudanais. Le rapport présente une vue d'ensemble de bon nombre d'activités de sensibilisation organisées au cours de la période considérée, et des résultats obtenus ; il donne aussi un aperçu du contexte et de l'état d'avancement des procédures judiciaires et des autres facteurs qui ont une incidence sur nos activités, des défis auxquels nous nous heurtons en cours de route, et de nos plans d'action pour l'avenir. Il témoigne en outre de la détermination dont mon personnel fait preuve et des efforts qu'il entreprend aussi bien à La Haye que sur le terrain ; un personnel qui contribue à promouvoir nos stratégies auprès des membres des communautés touchées par les crimes dans les situations et les affaires dont connaît la CPI et, ce faisant, qui fait en sorte que la justice revête pour ces communautés une réelle signification.



Le Greffier de la CPI, Mme Silvana Arbia
© ICC-CPI/Max Koot

Au cours de la période précédente (du 1^{er} octobre 2008 au 1^{er} octobre 2009), le Greffe a répondu à de nombreux nouveaux défis, tout en poursuivant ses efforts en vue de corriger les perceptions erronées, de rendre les procédures accessibles et de créer des attentes réalistes au sein des communautés affectées eu égard aux activités de la Cour. Cette année encore, notre aptitude à réagir rapidement a été éprouvée au moment d'expliquer et de clarifier certaines décisions rendues par la Cour. Mes services ont été à même de déployer une équipe interdisciplinaire au Kenya, avant que la Chambre préliminaire II ne décide d'accéder à la demande d'autorisation du Procureur aux fins d'enquêter sur les crimes qui auraient été commis sur le territoire de ce pays lors des violences postélectorales de 2007-2008. Dans le cadre d'une mission conjointe, les juristes de l'Unité de la sensibilisation et des fonctionnaires de la Section de la participation des victimes et des réparations ont permis avec succès à des communautés affectées de présenter leurs points de vue, lors de rencontres organisées avec des acteurs clés, sur de possibles opérations de la CPI dans leur pays. En RDC, des explications ont été données en temps voulu aux communautés, et ce, concernant la décision de la Chambre de première instance de surseoir au procès dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* et d'ordonner la mise en liberté de ce dernier, ainsi qu'à la demande d'autorisation du Procureur d'interjeter appel de cette décision.

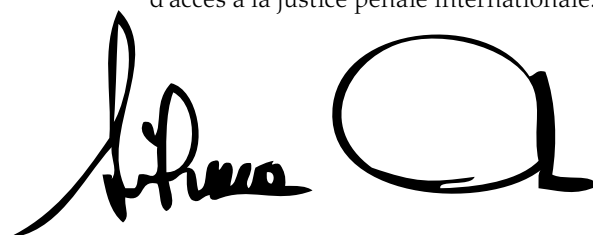
À Kampala, en Ouganda, à l'occasion de la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est déroulée en juin 2010, nous avons appuyé les efforts déployés par l'Assemblée des États parties et les organisations de la société civile dans le cadre de l'exercice de bilan concernant les questions relatives aux victimes. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation en Ouganda ont facilité la mise sur pied de sessions durant lesquelles des délégués des États parties et des représentants d'organisations non gouvernementales ont pu échanger des informations avec un grand nombre de groupes des communautés affectées dans la partie septentrionale du pays. De plus, j'ai personnellement participé à des tables rondes à Kampala, dont l'objectif était de souligner le rôle majeur que jouent les activités de sensibilisation pour permettre aux victimes de voir que justice est publiquement rendue, tout en gardant bien présent à l'esprit le fait que le siège de la Cour se trouve loin des lieux où ont été commis des crimes faisant l'objet de procédures devant la CPI. En outre, avec l'appui de la Section de l'information et de la documentation, des communiqués de presse et des reportages audiovisuels ont été diffusés sur les événements clés liés à la Conférence de révision pour mieux faire connaître les travaux et les manifestations connexes de cette dernière.

Durant la période considérée, des efforts considérables ont également été entrepris pour renforcer le programme de sensibilisation des juristes, dans le contexte de la campagne d'appel aux avocates africaines, qui a été lancée conjointement par la Cour pénale internationale et l'Association internationale du barreau, et qui vise à accroître le nombre d'avocates autorisées à représenter des personnes poursuivies ou des victimes devant la CPI. S'adressant d'abord au groupe cible des avocates africaines exerçant dans les pays où l'Unité de la sensibilisation est déjà à pied d'œuvre, des informations détaillées ont été fournies aux praticiens du droit sur le mandat et les procédures de la Cour, ainsi que sur la procédure d'inscription sur la liste des conseils et des assistants autorisés à pratiquer devant la CPI.

Élaboré à partir des données recueillies grâce à notre système interne de suivi et à partir d'études publiées par des tiers, le présent rapport rend compte, d'une part, des progrès accomplis et procède, d'autre part, à des ajustements de nos stratégies et de nos plans pour les activités futures. La programmation des activités pour l'année 2011 a largement bénéficié des recherches indépendantes effectuées par l'Université de Berkeley (Californie) et de *24 Hours for Darfur*, qui ont porté sur les populations touchées de quatre pays, sur un total de cinq pays dans lesquels l'Unité de la sensibilisation est à pied d'œuvre. Pour couvrir le Kenya, l'Unité a fait appel à des chercheurs pour la préparation de données de référence qui nous permettront de procéder, de manière scientifique, à de futures évaluations de l'impact de nos activités dans le pays. Pour la période d'octobre 2010 à octobre 2011, des actions ont été définies pour renforcer l'impact des activités de sensibilisation et en améliorer la qualité par le biais des quatre programmes de sensibilisation fondamentaux qui existent : le programme de sensibilisation des communautés, le programme de sensibilisation des juristes, le programme de sensibilisation en milieu universitaire et le programme de sensibilisation des médias.

Les rapports des quatre dernières années font état de progrès significatifs. L'analyse des données recueillies au cours de ces années a permis d'améliorer les plans d'action pour les programmes à venir, dans la limite des ressources disponibles. Le champ d'application de nos activités, mieux défini, nous permettra d'établir des liens avec les membres des communautés affectées là où ils demeurent. Nous veillons en outre à ce que le contenu des sessions de sensibilisation soit totalement adapté aux groupes cibles auxquels ces sessions s'adressent. L'utilisation d'enregistrements vidéo et de programmes radiophoniques nous a permis de renforcer l'impact de notre action, notamment au sein des groupes où le taux d'analphabétisme est élevé ; ces supports nous permettent par ailleurs d'accroître la fréquence des interactions entre les membres des communautés touchées et les responsables des différents organes de la Cour. De nombreux progrès ont également été réalisés grâce à l'amélioration de la coordination et de la coopération avec d'autres partenaires.

Je voudrais, pour terminer, remercier tous ceux qui ont contribué à nos activités au cours des années précédentes et qui continuent à soutenir les efforts que nous entreprenons à l'heure actuelle. Je suis particulièrement reconnaissante aux partenaires locaux dans chacun des pays faisant l'objet d'une situation, aux organisations nationales et internationales de la société civile, aux associations d'avocats, aux universités et aux médias. Mes remerciements vont aussi aux États qui, depuis 2006, ont alloué des ressources aux programmes de sensibilisation et, ce faisant, ont souligné l'importance de ce rôle non judiciaire fondamental, ainsi qu'aux donateurs qui octroient des subsides directement aux organisations de la société civile, et aux centres universitaires des droits de l'homme qui œuvrent également en faveur des communautés affectées. Nous comptons sur ce soutien sans faille pour accomplir notre mission qui consiste à apporter une assistance aux membres des communautés touchées et à leur permettre d'exercer leur droit d'accès à la justice pénale internationale.



Rapport 2010 sur les activités d'information et de sensibilisation

Section de l'information et de la documentation
Unité de la sensibilisation

Table des matières

Introduction	1
Informations propres aux situations	5
Ouganda	7
Résumé	9
Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires	11
Activités	11
Programme de sensibilisation des communautés	11
Programme de sensibilisation en milieu universitaire	16
Programme de sensibilisation des juristes	17
Programme de sensibilisation des médias	18
Enseignements de l'année	20
Plan d'action pour l'année 2011	25
République démocratique du Congo	27
Résumé	29
Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires	31
Activités	32
Programme de sensibilisation des communautés	32
Programme de sensibilisation en milieu universitaire	34
Programme de sensibilisation des juristes	34
Programme de sensibilisation des médias	34
Enseignements de l'année	37
Plan d'action pour l'année 2011	39
Darfour (Soudan)	43
Résumé	45
Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires	47
Activités	48
Programme de sensibilisation des communautés dans l'est du Tchad	48
Programme de sensibilisation des communautés en Europe	49
Programme de sensibilisation des juristes	50
Programme de sensibilisation des médias	50
Enseignements de l'année	51
Plan d'action pour l'année 2011	55
République centrafricaine	57
Résumé	59
Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires	61
Activités	61
Programme de sensibilisation des communautés	62
Programme de sensibilisation en milieu universitaire	64
Programme de sensibilisation des juristes	65
Programme de sensibilisation des médias	65
Enseignements de l'année	68
Plan d'action pour l'année 2011	73
République du Kenya	75
Résumé	77
Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires	79
Activités	79
Programme de sensibilisation des communautés	79
Programme de sensibilisation des médias	81
Enseignements de l'année	82
Plan d'action pour l'année 2011	85
Conclusion : Stratégies pour l'avenir	89

Annexes	93
Annexe 1 : Organigramme de l'Unité de la sensibilisation	95
Annexe 2 : Calendrier des activités prévues pour 2011	96
Ouganda	96
République démocratique du Congo	100
Darfour, Soudan	106
République centrafricaine	110
République du Kenya	116

Introduction

L'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale (CPI) organise des activités qui s'adressent aux communautés touchées par les crimes qui auraient été commis dans des situations et des affaires dont connaît la CPI.

Ses programmes visent à sensibiliser les membres de ces communautés et à accroître leur niveau de connaissance sur le mandat et le mode de fonctionnement de la Cour, à promouvoir l'accès aux procédures judiciaires et la bonne compréhension de celles-ci, et à faire naître des attentes réalistes eu égard aux activités de la CPI. Ceci suscitera une participation accrue des communautés locales aux procédures de la Cour, et permettra de répondre aux préoccupations de ceux qui appartiennent aux communautés affectées en corrigeant les perceptions erronées.

Le présent rapport rend compte du travail effectué du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010. Il dresse un tableau succinct des activités qui ont été mises sur pied, des enseignements qui ont été tirés et des interrogations que les participants ont formulées au cours de la période considérée¹. Le rapport définit également des plans d'action pour l'année 2011. Les annexes à celui-ci comprennent un organigramme de l'Unité de la sensibilisation, ainsi que des calendriers des activités programmées pour l'année à venir.

L'Unité de la sensibilisation de la CPI est à pied d'œuvre en Ouganda, en République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (RCA) et au Kenya. Bien qu'elle ne soit pas opérationnelle au Darfour (Soudan), elle anime des activités de sensibilisation connexes dans l'est du Tchad, dans les pays où les membres de la diaspora darfourienne sont nombreux, ainsi qu'au Sénégal, au Mali et dans les États du Nigéria, pays d'origine des casques bleus victimes des crimes qui auraient été commis au Darfour.

Au terme de la période considérée (à savoir jusqu'au 1^{er} octobre 2010), la Cour connaît de neuf affaires ; 14 mandats d'arrêt ont été délivrés ; un mandat d'arrêt a par ailleurs été retiré à la suite du décès d'un suspect. De plus, trois citations à comparaître ont été décernées. À ce jour, quatre suspects sont en détention, huit suspects sont toujours en liberté et un suspect a été arrêté (il se trouve actuellement en France).

Au cours de la période considérée, priorité a été donnée aux stratégies visant à faire en sorte que la justice revête une réelle signification pour les groupes clés au sein des communautés touchées – en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes –, et des mesures ont été prises pour établir,

lorsque les conditions de sécurité le permettent, des partenariats avec les institutions locales et internationales. À terme, l'objectif est de s'assurer que les parties prenantes essentielles continueront à promouvoir les principes sous-tendant le système judiciaire que le Statut de Rome a créé, et qu'elles contribueront à ce que le droit international pénal soit respecté et bénéficie d'un large soutien, au-delà de la présence temporaire de la Cour dans ces pays.

Globalement, du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010, l'Unité de la sensibilisation, par l'entremise de ses équipes chargées de la sensibilisation sur le terrain, a organisé 422 sessions interactives au total dans les pays faisant l'objet d'une situation et ciblé directement 46 499 personnes, parmi lesquelles 11 605 étaient des femmes. On estime à près de 70 millions le nombre de personnes à avoir régulièrement reçu des informations sur la Cour par le biais de programmes radiophoniques et télévisés locaux. Il ressort de la majorité des réponses recueillies lors de ces sessions que 70 pour cent des participants nourrissent des attentes réalistes quant au champ d'application des activités de la Cour. Les résultats plus spécifiques enregistrés dans chacun des pays faisant l'objet d'une situation sont traités plus en détail dans les pages qui suivent.

En **Ouganda**, 22 894 personnes ont participé à 165 sessions interactives animées par une équipe de sensibilisation constituée de quatre fonctionnaires. Par le biais d'activités axées spécifiquement sur les crimes sexistes, le nombre de femmes avec lesquelles des liens ont été établis est passé de 837 au cours de l'année 2009 à 2 397 cette année. De même, près de 8 millions de personnes ont reçu des informations par l'entremise des programmes radiophoniques et télévisés interactifs produits par les représentants de la Cour avec le concours de médias locaux. Les débats ont porté sur les dispositions du Statut relatives aux enquêtes et aux poursuites, sur les charges pesant à l'encontre des suspects dans la situation en Ouganda, ainsi que sur les rôles joués respectivement par la Cour et l'Assemblée des États parties. Au cours de la période qui a conduit à la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda, la Cour et des organisations non gouvernementales (ONG), au plan national et au niveau international, ont conjugué leurs efforts pour faciliter l'échange d'informations entre les victimes et les populations au sein des communautés affectées et les représentants d'États parties, le Président de l'Assemblée des États parties et le Président de la CPI. Des réunions de consultation rassemblant plus de 40 ONG locales et internationales ont eu lieu, afin d'étudier les possibilités de création de partenariats durables et d'augmenter ainsi l'impact des activités de sensibilisation.

En **République démocratique du Congo**, 16 990 personnes, dont 6 796 femmes, ont pris

¹ Les questions fréquemment posées au cours de cette période peuvent être comparées aux questions formulées les années précédentes, qui figurent dans les rapports de sensibilisation y afférents publiés sur notre site Web, à l'adresse : www.icc-cpi.int.

part à 190 sessions interactives organisées par une équipe de sensibilisation constituée de six fonctionnaires. Jusqu'à 30 millions de personnes ont reçu des informations par l'entremise de programmes radiophoniques et d'émissions télévisées. En juillet, le système de réponse rapide élaboré en 2008 a permis aux fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation d'expliquer aux membres des communautés touchées et à la population en RDC la décision de la Cour visant à surseoir au procès de Thomas Lubanga Dyilo et ordonnant sa mise en liberté. Dans l'ensemble, les sessions de sensibilisation ont ciblé des populations rurales dépourvues d'accès à Internet, de téléphone et de presse écrite. Ces sessions ont été tenues en lingala et en swahili. Un autre aspect essentiel pour l'Unité de la sensibilisation a été l'organisation de séances de formation sur la CPI à l'intention des professeurs et des étudiants des facultés de droit de quatre universités à Goma, Bukavu, Kisangani et Lubumbashi, et des étudiants de Kinshasa et de Bunia.

En **République centrafricaine**, 4 773 personnes ont assisté à 53 sessions interactives organisées par une équipe de sensibilisation constituée de trois fonctionnaires. Sur l'ensemble des participants, 2 181 étaient des femmes (soit 52 pour cent). Environ 800 000 personnes ont reçu des informations par le biais de programmes radiophoniques. En 2010, les activités de sensibilisation en RCA, par-delà l'échange d'informations avec les populations affectées à Bangui, ont cherché à atteindre les groupes touchés demeurant dans des villages et des villes à l'intérieur du pays. En raison de la nature même des crimes dans cette situation, les groupes de femmes ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Pour établir des contacts réels avec les membres des groupes affectés, l'Unité de la sensibilisation a augmenté ses moyens de communication en sango, a procédé au recrutement d'un deuxième assistant de langue maternelle sango chargé de la sensibilisation, et a produit en interne des programmes radiophoniques en cette même langue.

En ce qui concerne la situation au **Darfour (Soudan)**, 1 650 réfugiés ont participé à 55 sessions interactives organisées par un fonctionnaire basé à La Haye et une autre personne en cours de recrutement, basée au Tchad. Dans l'est du Tchad, 12 sessions ont eu lieu, auxquelles 1 180 réfugiés, parmi lesquels 154 femmes, ont assisté. En Europe, 565 membres de la diaspora darfourienne – dont 23 femmes – ont pris part à des séances de sensibilisation. Cette année, des communautés de la diaspora darfourienne ont été ciblées aux Pays-Bas, en Suisse, au Royaume-Uni, en Allemagne, en France et en Belgique. On estime que 10 millions de personnes ont bénéficié régulièrement d'informations par l'entremise de programmes radiophoniques interactifs produits par la Cour et diffusés avec le concours de radios visant à l'échelle de la planète les communautés darfouriennes ainsi que des auditoires demeurant à l'intérieur

du Soudan. Des efforts tout particuliers ont été entrepris pour permettre aux praticiens du droit soudanais d'en savoir davantage sur le mandat et le mode de fonctionnement de la CPI, et de bien comprendre la procédure d'inscription sur la liste des conseils autorisés à représenter des personnes poursuivies ou des victimes devant la Cour.

En **République du Kenya**, les activités de sensibilisation de la CPI ont débuté en décembre 2009. Cent quatre-vingt-douze personnes appartenant aux communautés touchées – dont 77 femmes – ont participé à 14 sessions interactives organisées dans le cadre de quatre missions par un fonctionnaire provisoirement affecté à la situation. Ces réunions ont permis aux dirigeants représentant les communautés affectées de faire part à la Cour de leurs points de vue sur les activités menées par la CPI au Kenya. Quatre-vingt-sept journalistes représentant les principaux médias de la presse, de la radio et de la télévision ont également bénéficié de séances de formation. Ainsi les informations sur la Cour publiées par les médias se sont-elles améliorées et ont-elles gagné en exactitude par rapport au passé. En outre, jusqu'à 20 millions de personnes ont bénéficié d'informations sur la Cour en février grâce à la publication dans trois journaux tirés à quelque 500 000 exemplaires d'une fiche de renseignements présentant les questions fréquemment posées sur les activités de la Cour au Kenya. En août, 200 000 exemplaires de la brochure intitulée « Mieux comprendre la Cour pénale internationale » (édition spéciale pour le Kenya) ont été distribués par le biais d'un des principaux journaux nationaux. Enfin, il est actuellement procédé à des enquêtes visant à mesurer l'étendue des connaissances et des opinions concernant la Cour, dont les conclusions serviront à des fins de planification et d'évaluation.

La Cour a continué à produire des programmes radiophoniques et télévisés pour faire connaître les procédures judiciaires auprès d'un public ciblé ou à l'échelle internationale, et pour accroître la compréhension de son rôle et de son action au sein des communautés touchées par ces situations. Par l'entremise de 375 programmes produits par la Cour – soit 153 de plus par rapport à l'année 2009 –, des auditoires localisés ou à l'échelle de la planète ont été régulièrement informés. Par ailleurs, des groupes importants de victimes et de communautés affectées ont reçu des réponses aux questions et aux préoccupations qu'elles avaient adressées au Président de la CPI, au Procureur et au Greffier, ainsi qu'à d'autres hauts responsables par le biais du programme « Demandez à la Cour ». En outre, la Cour a fait connaître les activités liées à la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda, qu'ont menées les représentants de la CPI. Au niveau mondial, le public a la possibilité d'accéder à l'ensemble de ces émissions par l'entremise de la chaîne YouTube de la Cour, ensemble qui a été consulté 50 000 fois par des internautes, c'est-à-dire 20 000 fois de plus qu'en 2009, ainsi que par des médias aux niveaux

national, régional et international.

L'action conduite en matière d'information a été davantage élaborée pour atteindre les professions juridiques dans les pays faisant l'objet d'une situation ainsi que dans d'autres pays en Afrique. La campagne « Appel aux avocates africaines » a été lancée conjointement par la Cour pénale internationale et l'Association internationale du barreau en mai 2010 et vise à accroître le nombre d'avocates africaines autorisées à représenter des personnes poursuivies ou des victimes devant la Cour. Cette campagne d'information, organisée avec le concours d'associations nationales d'avocats dans 15 pays environ, a fourni une occasion incomparable de sensibiliser l'opinion publique et d'étendre le niveau de connaissance sur la Cour au sein des professions juridiques des États africains. De plus, ladite campagne a contribué à établir et à conforter les réseaux mis en place dans le cadre des milieux juridiques, ainsi qu'à repérer les manifestations et les publications locales pouvant servir lors de futures occasions de collaboration avec la Cour. Il est prévu que cette campagne se poursuive dans d'autres régions.

Au cours de la période considérée, le programme de sensibilisation a pu, dans son ensemble, être

davantage élaboré. Il s'est amélioré en termes d'approches stratégiques, de délimitation du champ d'application des activités – davantage axé sur la participation des populations affectées –, et de priorité accordée à certains groupes qui assureront la pérennité du programme de sensibilisation. Une autre réalisation de taille a consisté en une meilleure utilisation des évaluations et des études indépendantes, qui permettra d'ajuster les plans d'action. L'Unité de la sensibilisation a également lancé des enquêtes et des analyses de perception dans le cadre de ses activités initiales, lesquels serviront de données de référence pour mesurer l'impact de son action.

L'amélioration des moyens de communication adaptés aux personnes moins instruites et le renforcement des programmes et activités de sensibilisation aux violences sexistes qui visent la participation des enfants et des jeunes comptent parmi les défis qui subsistent. Comme indiqué dans les plans d'action pour l'année 2011, l'Unité de la sensibilisation s'attachera à relever ces défis tout en continuant à rendre les procédures judiciaires accessibles, et à expliquer l'actualité dans les pays faisant l'objet d'une situation, de même que l'état d'avancement des affaires dont connaît la Cour.

Informations propres aux situations



UGANDA

Résumé

Le Gouvernement ougandais a déféré la situation dans le nord de l'Ouganda au Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) en décembre 2003. À la suite de ce renvoi, des enquêtes ont été diligentées par le Bureau du Procureur. La Cour connaît d'une affaire dans cette situation : *Le Procureur c. Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen*.

Des mandats d'arrêt ont été délivrés en 2005 à l'encontre de ces chefs militaires de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), à qui sont reprochés des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre qui auraient été commis dans le nord de l'Ouganda. Il n'a été procédé à aucune arrestation. Dans ce contexte, l'Unité de la sensibilisation a poursuivi ses efforts pour accroître les connaissances qu'ont les Ougandais du mandat et du mode de fonctionnement de la Cour, en utilisant des exemples de procédures judiciaires engagées devant la CPI relatives à d'autres pays faisant l'objet d'une situation. Le bureau extérieur de l'Unité de la sensibilisation à Kampala établit des liens directs avec les Ougandais par le biais de ses quatre programmes fondamentaux : le programme de sensibilisation des communautés, le programme de sensibilisation en milieu universitaire, le programme de sensibilisation des juristes et le programme de sensibilisation des médias. Ces programmes sont appliqués dans les régions septentrionale et orientale de l'Ouganda, plus précisément dans les sous-régions acholi, madi, teso et lango – qui s'étendent sur les 21 districts de la région septentrionale et les 24 districts de la région orientale du pays, où les crimes auraient été commis et où les communautés les plus touchées par ces crimes se sont depuis lors installées. On estime à 11,6 millions le nombre total de personnes installées dans ces deux régions.

Pour mesurer l'impact de ses activités, l'Unité de la sensibilisation utilise des indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Le présent rapport se fonde sur les données recueillies par la CPI directement auprès des personnes contactées, sur les réactions de groupes au cours de débats relatifs aux activités dispensées, sur les questions fréquemment posées, ainsi que sur l'étude des médias. Les résultats de l'analyse s'appliquent aux zones géographiques où les activités de sensibilisation sont conduites. L'analyse ne cherche pas à établir des avis pour l'ensemble du pays.

Les indicateurs quantitatifs montrent que du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010, des liens directs ont été établis avec 22 894 Ougandais dans le cadre de 165 activités de sensibilisation, contre 20 798 Ougandais en 2009, 32 312 en 2008 et 9 224 en 2007. Quelque 10 millions de personnes ont reçu des informations par le biais de programmes radiophoniques et télévisés réalisés par des partenaires de l'Unité de la sensibilisation et des fonctionnaires de la Cour. L'Unité de la sensibilisation s'est associée à des stations de radio

qui bénéficient d'une audience plus large dans les communautés touchées, augmentant ainsi son auditoire de quelque 8 millions de personnes en 2009 à 10 millions de personnes environ en 2010, et diffuse des informations par l'entremise d'émissions hebdomadaires d'une heure.

Les communautés qui ont participé aux débats organisés par la CPI présentent un niveau de connaissance plus approfondi du mandat et des activités de la Cour. En témoignent les indicateurs qualitatifs tels que les réponses aux enquêtes, la formulation de questions plus pointues et les commentaires effectués. Globalement, la population contactée cette année présente des attentes plus réalistes quant à ce que la Cour peut et ne peut pas faire en Ouganda. La plupart des personnes interrogées étaient d'avis que des efforts beaucoup plus importants devaient être consentis au niveau national. Une large majorité d'entre elles (70 pour cent) a jugé que les décideurs devraient étudier les possibilités d'un renforcement de la justice nationale, afin de s'assurer que l'impunité ne sera plus tolérée dans leur société en pleine évolution. Un petit nombre d'entre elles (10 pour cent) s'estimeraient plutôt satisfaites même si les responsables présumés de leurs souffrances demeuraient impunis ; de nombreuses personnes interrogées (60 pour cent) ont déclaré que ceux qui portent la plus grande responsabilité, pour ce qui est des crimes les plus graves qui auraient été commis en Ouganda, devraient être jugés par la CPI.

Parallèlement, presque tous les participants (90 pour cent) se sont dits satisfaits des efforts déployés par l'Unité de la sensibilisation et ont salué les progrès qu'elle a effectués en vue de s'associer à des groupes de la société civile, à des organismes de formation, à des praticiens du droit ainsi qu'aux représentants des médias. Selon les participants, systématiser les activités par la création de programmes de sensibilisation réalisés avec le concours d'acteurs locaux – parmi lesquels les écoles, les universités, les organisations non gouvernementales (ONG) et les médias – assurera la pérennité de ces programmes dans le pays, au-delà même de la présence de la CPI.

L'Unité de la sensibilisation s'est engagée à continuer à œuvrer avec les acteurs locaux durant l'année qui vient. Leur participation à la programmation et au bon déroulement des activités de sensibilisation a renforcé l'impact de l'action de l'Unité. Depuis fin 2007, au moment où les conditions de sécurité ont commencé à s'améliorer dans les régions septentrionale et orientale de l'Ouganda, les réseaux établis de dirigeants, les organisations de la société civile et les organisations communautaires, les enseignants, les jeunes, les associations de femmes, les groupements de personnes handicapées, les juristes et les journalistes ont largement contribué à consolider les programmes fondamentaux de l'Unité de la sensibilisation.

Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires

Le Gouvernement ougandais a déféré la situation dans le nord de l'Ouganda au Procureur de la Cour pénale internationale en décembre 2003. À la suite de ce renvoi, des enquêtes ont été diligentées par le Bureau du Procureur.

Affaire Le Procureur c. Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen

En 2005, la Cour a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre de cinq principaux chefs militaires de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), à savoir Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo, Dominic Ongwen et Raska Lukwiya, à qui sont reprochés des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre qui auraient été commis dans le nord de l'Ouganda. En 2007, la Chambre préliminaire II a clos la procédure judiciaire à l'encontre de Raska Lukwiya après confirmation de son décès. En 2009, la Cour a confirmé la recevabilité de l'affaire.

Le Bureau du Procureur a continué d'enquêter sur de nouveaux crimes qui auraient été commis par l'ARS sur le territoire de la République démocratique du Congo (RDC), de la République centrafricaine (RCA) et du Soudan.

Des demandes d'arrestation et de remise des membres suspectés de l'ARS ont été adressées aux autorités de la RDC et du Soudan.

Il n'a été procédé à aucune arrestation dans cette situation, et les quatre suspects sont toujours en liberté.

Participation des victimes

Vingt-et-une personnes ont été autorisées par la Chambre préliminaire II à participer à cette situation en tant que victimes, et 41 personnes à participer à l'affaire.

Au niveau national, les événements suivants ont eu un impact sur les activités de l'Unité de la sensibilisation :

- le 12 mars 2010, le Parlement ougandais a adopté le projet de loi sur les crimes de la CPI, mandatant officiellement la Division spéciale chargée des crimes de guerre au sein de la Haute Cour de l'Ouganda pour enquêter sur les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et en poursuivre les auteurs. La loi est entrée en vigueur le 25 juin 2010.
- la Conférence de révision sur le Statut de Rome et l'exercice de bilan visant à en mesurer l'impact ont eu lieu à Kampala, en Ouganda, du 31 mai au 11 juin 2010.

Activités

L'Unité de la sensibilisation a établi des liens directs avec les Ougandais par le biais de ses quatre programmes fondamentaux : le programme de sensibilisation des communautés, le programme de sensibilisation des juristes, le programme de sensibilisation en milieu universitaire et le programme de sensibilisation des médias. Ces programmes sont appliqués dans les régions septentrionale et orientale de l'Ouganda, plus précisément dans les sous-régions acholi, madi, teso et lango – qui s'étendent sur les 21 districts de la région septentrionale et les 24 districts de la région orientale du pays – où les crimes auraient été commis et où les communautés les plus touchées par ces crimes se sont depuis lors installées. On estime à 11,6 millions le nombre total de personnes installées dans ces deux régions.

Au cours de la période considérée, 22 894 Ougandais ont pris directement part à 165 activités de sensibilisation. De plus, tous les mois, environ 10 millions de personnes ont statistiquement reçu des informations sur la Cour par le biais d'émissions radiophoniques et télévisées interactives réalisées par des fonctionnaires de la Cour et des partenaires de l'Unité de la sensibilisation.

Programme de sensibilisation des communautés

Le programme de sensibilisation des communautés a été lancé en Ouganda en 2007 pour établir un lien avec les populations locales touchées par les crimes qui auraient été commis dans des situations et des affaires dont connaît la Cour. Des efforts tout particuliers ont été entrepris pour atteindre les populations déplacées, notamment les enfants, les jeunes, les enseignants, les femmes et les personnes handicapées au sein de ces populations.

Le programme de sensibilisation des communautés vise à accroître le niveau de connaissance sur le mandat

de la Cour et sur son mode de fonctionnement, et répond aux questions ainsi qu'aux préoccupations formulées par les membres des communautés. Il permet, en tant que tribune, de fournir des informations sur les droits des victimes devant la Cour et facilite les interactions, notamment avec les responsables de la CPI. Le bureau extérieur de l'Unité de la sensibilisation travaille en étroite collaboration avec les réseaux de chefs locaux, les organisations communautaires, les groupes de femmes, les jeunes, les enfants et les radios communautaires.

Les populations déplacées ont constitué la cible la plus importante du programme de sensibilisation des communautés en Ouganda. Ces deux dernières années, en raison de l'amélioration des conditions de sécurité dans le nord du pays, sur 1,8 million de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, quelque 1,4 million ont quitté les camps de personnes déplacées dans les sous-régions acholi, lango, teso et madi et sont retournées sur leurs terres ancestrales ou dans des lieux de transit. L'Unité de la sensibilisation a donc déplacé ses opérations vers un nombre non négligeable de villes et de villages, dans le souci de continuer à les atteindre.

Les activités du programme de sensibilisation des communautés ont été menées dans les villes et villages suivants :

- **sous-région acholi** : section électorale de Lukodi, Tingkidi, Agwaryugi, Lalweny, Lagoticol, Loyobo, division de Pece, division de Layibi, municipalité de Gulu, Agoro, Lukole, Kalalu, Kitgum, Pader, Pajule, Pabar, Pajong, Lagoro, Kitgum Matidi, Lukung, Padibbe ;
- **sous-région lango** : Oriang, Awe-Acae, Abia, Apungi, municipalité de Lira, Apac, division centrale d'Oyam, division des chemins de fer ;
- **sous-région teso** : cellule « K », Amotom, Agonga, Opoot, sous-comté d'Obalanga, Alito-amuria, Katine, Lwala, Kaberamido, Abalanga, municipalité de Soroti, Amuru, Oridai Angeakiteng, Angica, Alipa, Ajelet, Arapai, Odudui, Amotot, Ireget, Amorut, Ongongoja, Aketta, Kuju, conseil municipal et circonscription électorale d'Amuria ;
- **sous-région madi** : village de Russia, sous-comté d'Adropi et village de Dzaipi, dans le district d'Adjumani.

Le taux de participation aux sessions organisées par la CPI a reculé. L'Unité de la sensibilisation a consulté des partenaires locaux à ce sujet ; selon eux, ceci pourrait être dû au fait que les communautés qui ont quitté les camps officiels sont confrontées à des défis socio-économiques et luttent pour les surmonter. Certaines communautés pourraient également avoir perdu tout intérêt pour les procédures de la CPI en raison de l'absence d'arrestations, du manque d'actualités judiciaires dans la présente situation, ou parce qu'elles ont bien compris que les réparations ne seront accordées qu'après la condamnation de l'accusé.

L'Unité de la sensibilisation a utilisé quelques événements clés pour mieux faire connaître la Cour. Parmi ces événements ont figuré la Conférence de révision du Statut de Rome, ainsi que des jours de célébration tels que l'anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut ou la Journée internationale de la justice.

Sensibilisation des femmes

Dans le cadre du programme de sensibilisation des communautés, des activités de sensibilisation aux crimes sexistes ont été lancées en Ouganda en 2008. Elles visent en particulier les femmes victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle et sexuelle qui auraient été commis à grande échelle durant le conflit dans le nord de l'Ouganda.

Au sein des communautés touchées, les femmes figurent parmi les personnes les plus vulnérables. En raison de leur faible niveau d'instruction et d'autres facteurs socioculturels, l'accès à des informations utiles sur des questions qui les concernent est limité. Par conséquent, l'Unité de la sensibilisation cherche expressément à leur fournir des informations, les activités de la Cour présentant un intérêt tout particulier pour les victimes directes de viols, d'esclavage sexuel, d'enlèvements et de torture.



Le coordonnateur chargé de la sensibilisation s'adresse à des femmes à propos des crimes sexistes, à Takaramiam, dans le sous-comté de Gweri, district de Soroti de la sous-région teso, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars © ICC-CPI

Au cours de la période considérée, des liens ont été établis dans le cadre de neuf réunions avec 2 459 femmes ; à titre de comparaison, 836 femmes avaient, en 2009, directement pris part à dix réunions. On a également assisté à une forte augmentation du nombre de femmes participant à des réunions publiques municipales et/ou de village, auxquelles auparavant seuls des hommes, ou presque, participaient.

Le lancement de ce programme a fourni à des centaines de femmes dans les zones rurales une tribune leur permettant de débattre ouvertement de questions ayant trait à la Cour qui les concernent spécifiquement mais qui avaient, jusque-là, été négligées. Les représentantes des groupes de femmes rompent des barrières en se faisant entendre lors de débats organisés par la CPI et en reprenant des rôles de premier plan consistant à mobiliser leurs pairs, afin que ces femmes aussi participent à des débats communautaires.

Le bureau extérieur de l'Unité de la sensibilisation à Kampala s'est également donné pour habitude de participer chaque année avec des femmes dans les communautés rurales à des activités célébrant la Journée internationale de la femme, qui se fête, dans différentes parties du monde, le 8 mars. Cette année, au cours de célébrations qui ont duré une semaine, l'Unité de la sensibilisation a organisé des échanges qui ont ciblé les femmes dans plusieurs villages des districts d'Amuria et de Soroti, dans le nord-est de l'Ouganda. Le mandat de la Cour et le rôle de la CPI dans les enquêtes sur les crimes sexuels et sexistes ont figuré parmi les thèmes abordés lors de ces réunions.

Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation de la CPI ont expliqué que le Statut de Rome était le premier traité international à reconnaître une série de crimes sexuels et sexistes comme figurant parmi les crimes les plus graves en droit international. Les crimes dont il a été question comprenaient le viol, l'esclavage sexuel, le mariage forcé, la grossesse forcée, la prostitution forcée et la persécution d'ordre sexiste. Concernées par une série de ces crimes, les femmes ont demandé à ce que les auteurs soient poursuivis.

Les femmes ont reconnu que l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par les juges de la CPI constituait un défi ; elles comptent sur une coopération plus importante des États parties au Statut de Rome et de la communauté internationale, afin qu'il soit procédé à l'arrestation des suspects et à leur remise à la Cour. Les femmes qui ont participé aux réunions de sensibilisation aux crimes sexistes ont déclaré qu'elles se sentaient valorisées de figurer parmi les publics plus spécifiquement ciblés et qu'elles considéraient ces réunions comme une preuve que la CPI reconnaissait leurs souffrances.

Étant donné le niveau d'instruction peu élevé de la plupart des femmes dans les zones rurales, les représentations théâtrales, montées par des troupes de théâtre locales ayant suivi une formation sur le mandat et le rôle de la Cour, ont constitué un outil utile dont l'Unité de la sensibilisation s'est servie pour faire passer des messages clés au cours de ces rencontres. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont utilisé plusieurs des scènes présentées par ces troupes comme points de référence pour expliquer plus avant quels sont les crimes sur lesquels la Cour enquête et qui font l'objet de poursuites, ainsi que pour faire comprendre les procédures judiciaires de la CPI.

Évènements commémoratifs

Dans le cadre d'une manifestation de soutien sans précédent, des centaines de personnes dans les régions septentrionale et orientale de l'Ouganda ont célébré, le 1^{er} juillet 2010, le 8^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome et, le 17 juillet 2010, la Journée internationale de la justice.



Des policiers ougandais à la tête d'un défilé, suivis d'une fanfare et de représentants d'organisations de la société civile, célèbrent l'entrée en vigueur du Statut de Rome, le 1^{er} juillet © ICC-CPI

Légende de la photo : « Dites "non" à l'impunité – que la justice soit rendue pour tous », tel a été le message qu'ont véhiculé les commissaires, les représentants des organisations de la société civile, les groupements de personnes handicapées, les groupes de femmes, les chefs locaux, les enseignants et les élèves de huit écoles

secondaires qui ont participé à divers évènements organisés en juillet dans les districts de Soroti, d'Amuria et de Kaberamaido. Ce message a été repris lors d'émissions radiophoniques interactives, ainsi que dans le cadre d'un débat télévisuel à l'échelon national dont on estime qu'il a touché plus de 4 millions de personnes.

Au cours de ces événements, plus de 500 participants ont salué l'intégration au Statut de Rome de certaines dispositions importantes relatives, en particulier, aux crimes sexuels et à caractère sexiste, ainsi qu'aux crimes perpétrés à l'encontre des enfants. D'autres ont exprimé leur satisfaction quant à la disposition relative aux droits des victimes de participer aux procédures de la Cour (qui leur confère une occasion incomparable de présenter leurs points de vue et de faire état de leurs préoccupations devant les juges), et au droit de demander réparation à la fin du procès si l'accusé est reconnu coupable.

Le 17 juillet, à l'occasion de la Journée internationale de la justice, plus de 180 personnes ont participé à des événements organisés dans le village de Lukodi, dans le district de Gulu, dans le nord-est de l'Ouganda. Cette localité est un symbole car en 2004 des rebelles de l'ARS y auraient massacré plus de 70 habitants au centre du village. Tous les habitants de Lukodi ont fui et se sont installés à l'abri dans des camps de personnes déplacées. Une fois la paix revenue, les camps ont été démantelés. Après avoir vécu dans ces camps pendant plus de six ans, les habitants de Lukodi ont décidé de retourner dans leur village et d'y recommencer leur vie.

Au cours de tous ces événements commémoratifs, les membres des groupes touchés par des crimes commis en Ouganda ont insisté pour que les États parties au Statut de Rome confèrent un nouvel élan aux efforts entrepris pour arrêter les suspects et les remettre à la CPI, afin que celle-ci puisse remplir son mandat consistant à mettre un terme à l'impunité. Les autorités des conseils locaux, ainsi que les femmes et les responsables des associations de jeunes du village de Lukodi, ont tous souligné l'importance des activités de sensibilisation menées jusqu'ici par la Cour, l'engagement constant au sein des communautés affectées dont cette dernière a fait preuve leur ayant, selon eux, fait comprendre l'intérêt que représente une justice rendue au bénéfice de sociétés en transition.

Échanges d'informations entre le Président de la CPI et les membres de communautés affectées

Le Président de la CPI s'est adressé à 1 020 personnes, parmi lesquelles figuraient des représentants des autorités locales, des femmes, des représentants de groupes de la société civile, des jeunes, des personnes handicapées et des enfants.

Le Président a souligné l'importance de la justice et de la lutte contre l'impunité pour venir à bout des crimes cruels qui ont été perpétrés à l'encontre de la population civile et des groupes vulnérables. Cette visite que le Président a rendue aux communautés touchées, et l'intervention qu'il a effectuée devant elles, a contribué à renforcer les messages diffusés par l'Unité de la sensibilisation sur ce que peut et ne peut pas faire la CPI. Les représentants des différents groupes qui ont participé à ces réunions ont fait valoir que de telles visites apportaient la preuve que la Cour reconnaissait les souffrances qu'ils avaient endurées durant le conflit, et qu'elles renforçaient la confiance qu'ils éprouvaient en l'action menée par cette dernière.



Le Président de la Cour, le juge Sang-Hyun Song, échange des informations avec les communautés affectées au cours de sessions de sensibilisation organisées dans la municipalité de Gulu et le sous-comté de Bungatira, dans le nord de l'Ouganda, durant la période qui a conduit à la Conférence de révision du mois de juin 2010 © ICC-CPI

Au nombre des questions pertinentes soulevées par des membres de ces communautés, ont figuré la coopération des États parties en vue d'exécuter les mandats d'arrêt délivrés par la CPI, la mise à disposition de ressources suffisantes afin de contribuer au processus de réhabilitation des victimes, ainsi que des questions relatives aux raisons pour lesquelles la Cour n'engage de poursuites qu'à l'encontre de ressortissants africains.

Faire se rencontrer les membres des communautés affectées et les délégués des États parties

Le programme de sensibilisation des communautés a constitué une tribune non négligeable pour expliquer les tenants et les aboutissants de la Conférence de révision du Statut de Rome, qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda, du 31 mai au 11 juin 2010, et a facilité les échanges d'informations entre les membres des communautés et 34 délégués des États parties, dont le Président de l'Assemblée des États parties, M. Christian Wenaweser.

Ces échanges d'informations entre les délégués d'États parties et les communautés ont été facilités grâce au partenariat avec plusieurs ONG à l'échelon local et au niveau international, en particulier avec

No Peace Without Justice, la Coalition ougandaise pour la CPI et Hurinet-U (*Human Rights Network of Uganda*).

Dans le cadre de quatre visites organisées sur le terrain, les délégués des États parties ont établi des liens avec 3 500 participants dans les zones septentrionale et orientale de l'Ouganda suivantes : village de Tingkidi dans le district d'Amuru de la sous-région acholi, villages de Barlonyo et d'Abia dans le district de Lira de la sous-région lango, et sous-comté d'Obalanga de la sous-région teso.



Le Président de l'Assemblée des États parties, M. Christian Wenaweser, et les fonctionnaires du bureau extérieur de l'Unité de la sensibilisation rencontrent des membres de la communauté villageoise de Tingkidi, dans le district d'Amuru de la sous-région acholi, en Ouganda, en juin 2010 © ICC-CPI

Les représentants des communautés touchées ont présenté leurs points de vue et fait état de leurs préoccupations quant aux activités de la CPI en Ouganda. S'ils ont reconnu la pertinence de la justice pénale internationale pour ce qui est de la poursuite des auteurs de crimes graves, ils ont toutefois indiqué que le soutien dont la CPI bénéficie devrait se traduire par une plus grande coopération des États parties concernant l'exécution des décisions de la Cour, conformément aux dispositions du Statut. Ils se sont référés aux mandats d'arrêt à exécuter dans la situation en Ouganda, ainsi qu'aux opérations que l'ARS continue de mener

dans les États limitrophes. Plusieurs chefs communautaires qui se sont exprimés lors de ces réunions se sont également dits satisfaits du travail de l'Unité de la sensibilisation et des ONG, qui leur ont permis de rencontrer le Président de l'Assemblée des États parties et les représentants des États parties.

La Conférence de révision du Statut et les communautés affectées

Lors de rencontres organisées avec des victimes, les délégués des États parties se sont plus spécifiquement penchés sur les amendements débattus au cours de la Conférence de révision du Statut, notamment sur l'exercice de bilan visant à mesurer les conséquences de l'action de la CPI pour les victimes, sur le principe de complémentarité, sur les notions de justice et de paix, ainsi que sur le principe de coopération. L'exercice de bilan s'est révélé particulièrement important pour évaluer l'impact du Statut de Rome sur les victimes et les membres des communautés affectées. En lien avec ceci, une table ronde, à laquelle le Greffier de la CPI a également participé, s'est tenue sur la participation des victimes, leur protection et la protection des témoins, le rôle des activités de sensibilisation et le Fonds au profit des victimes. Les représentants des États parties ont par ailleurs clarifié un certain nombre de questions et de préoccupations soulevées par les victimes et leur ont apporté des réponses détaillées.

Résumé des activités

Cette année, dans le cadre de son programme de sensibilisation des communautés, l'Unité de la sensibilisation a :

- animé 60 réunions publiques municipales et/ou de village ciblant les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes, les groupes de la société civile, les chefs locaux et le grand public dans différents districts des sous-régions acholi, lango, teso et madi, auxquelles 17 888 personnes au total ont assisté, contre 5 091 en 2009 ;
- tenu 36 réunions consultatives et bilatérales avec des ONG locales et internationales, auxquelles 714 personnes originaires de Kampala et des sous-régions acholi, lango, eso et madi ont participé ;
- mené à bien neuf réunions de sensibilisation aux crimes sexistes ciblant les femmes dans les sous-régions acholi, lango, teso et madi, au cours desquelles des liens ont été établis avec 2 397 femmes au total, contre 835 en 2009.



Le Greffier de la CPI (deuxième personne en partant de la droite) participe à la table ronde sur l'impact du Statut de Rome sur les victimes et les communautés affectées, qui s'est tenue lors de la Conférence de révision © ICC-CPI

Programme de sensibilisation en milieu universitaire

L'objectif premier du programme de sensibilisation en milieu universitaire est d'encourager la mise sur pied, au sein des écoles et des universités, de programmes pédagogiques relatifs à la Cour. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont introduit ce sujet directement auprès des enseignants, des étudiants des écoles secondaires, des professeurs et des responsables des facultés de droit, de relations internationales, de sciences politiques et de journalisme. L'idée maîtresse est de fournir à ces groupes des informations appropriées sur le mandat de la CPI, sur les principes sous-tendant la justice pénale internationale, sur la primauté du droit, ainsi que sur les mécanismes de justice transitionnelle. Le programme de sensibilisation en milieu universitaire fonctionne durant l'année scolaire/universitaire qui a cours dans le pays, afin de bénéficier d'une coordination efficace et d'une large participation des étudiants et des professeurs.

Évènements universitaires

Pour informer les étudiants sur le mandat de la Cour, la primauté du droit, le système de justice pénale internationale et les mécanismes de justice transitionnelle, l'Unité de la sensibilisation a organisé une série de conférences et de présentations publiques, des débats, des jeux-concours, des démonstrations de tribunal fictif et d'autres sessions d'information. Des centaines d'étudiants et de professeurs de l'Université chrétienne de l'Ouganda, de l'Université islamique, de l'Université internationale de Kampala, de l'Université Makerere, de l'Université de Kumi, de l'Université de Gulu, ainsi que de l'Institut de droit international, ont participé à ces activités et ont été très désireux d'en savoir davantage sur les opérations de la CPI, par le biais des séances de questions-réponses. En outre, il a été fait don à ces universités de plus de 1 000 exemplaires des documents d'information et des textes juridiques fondamentaux de la Cour, dont le Statut de Rome et le Règlement de procédure et de preuve.

L'Unité de la sensibilisation a fourni des dizaines de comptes rendus et d'interviews aux professionnels de l'enseignement supérieur et aux chercheurs étudiant les activités de la CPI en général, et l'impact du programme de sensibilisation en particulier. Les informations pratiques, que l'Unité de la sensibilisation a tirées de son expérience concrète par l'entremise des contacts directs qu'elle a pu établir avec les communautés touchées, lui ont permis de fournir aux chercheurs des informations impartiales, lesquels, sans cela, n'auraient pas la possibilité de communiquer avec les groupes de victimes. L'Unité de la sensibilisation a figuré en bonne place dans nombre de travaux de recherche, de documentaires et d'autres présentations universitaires.

Clubs de sensibilisation en milieu scolaire

Depuis 2008, les programmes ciblant les enfants ont sous-tendu toutes les stratégies de sensibilisation. Les enfants figurent parmi les personnes les plus touchées par le conflit dans le nord de l'Ouganda, qu'ils soient enlevés et enrôlés dans les forces des belligérants, ou qu'ils soient témoins du massacre par ces mêmes forces de ceux qu'ils connaissent, souvent leurs parents ou des membres de leur famille. Il est donc indispensable de faciliter leur participation à des procédures qui tôt ou tard les concerneront.

Les enfants entre 13 et 19 ans constituent la cible principale des clubs de sensibilisation en milieu scolaire. Plus de 10 000 enfants d'écoles secondaires dans les sous-régions acholi, teso, madi et lango ont pris part à des activités organisées par l'Unité de la sensibilisation. Celle-ci s'est lancée dans des formations à l'intention des responsables, des membres et des enseignants faisant office de référents de cinq clubs de sensibilisation complètement opérationnels, afin de les doter de moyens d'action par le biais d'informations factuelles et appropriées sur la Cour.

Les sessions que l'Unité de la sensibilisation a organisées avec les enfants ont permis à ceux-ci d'accéder à des informations et à des documents très utiles sur la Cour. On prévoit qu'ils les partageront et en discuteront avec leurs pairs et les adultes autour d'eux, dont leurs parents ou leurs tuteurs. On s'attend à ce qu'à travers ce lien, les informations sur la Cour parviendront à d'autres enfants par l'entremise des réseaux de clubs de sensibilisation en milieu scolaire qui existent, des clubs de défense des droits de l'homme et des groupes de théâtre orientés vers les enfants.



Les discussions avec les enfants ont également porté sur les dispositions

Des étudiants d'un club de sensibilisation en milieu scolaire de l'Unité de la sensibilisation participent, dans un studio d'enregistrement, à des programmes radiophoniques dans lesquels « les enfants parlent aux enfants », lors de la Journée de l'enfant africain célébrée chaque année le 16 juin © ICC-CPI

du Statut de Rome relatives à l'impossibilité de poursuivre des personnes âgées de moins de 18 ans au moment de la commission des faits allégués, aux enquêtes et aux poursuites visant des crimes perpétrés à l'encontre d'enfants au cours de conflits armés, ainsi qu'aux droits des victimes, en particulier ceux des enfants, de participer volontairement à la procédure devant la CPI.

L'Unité de la sensibilisation a conçu des jeux de rôles, auxquels les enfants peuvent prendre part. Ces jeux montrent comment les procédures sont conduites à la CPI, et présentent le rôle de chacune des parties et de chacun des participants en salle d'audience. Plus de 40 écoles secondaires dans les sous-régions acholi, lango, madi et teso ont pris part à ces jeux, au terme desquels des échanges déterminants et extrêmement intéressants ont eu lieu sur des sujets tels que les mécanismes de protection des témoins, les raisons pour lesquelles l'accusé – que les enfants imaginaient déjà coupable – est représenté par un conseil devant la Cour, ou le rôle distinct qu'ont les victimes devant cette dernière.

Dans le prolongement des formations et autres échanges organisés à l'intention des élèves, l'Unité de la sensibilisation a mis sur pied son premier programme « Les enfants parlent aux enfants », destiné aux représentants de différents clubs de sensibilisation en milieu scolaire dans le district de Gulu, dans le nord de l'Ouganda, et visant à célébrer la Journée de l'enfant africain que l'on commémore chaque année en Afrique le 16 juin. Une session de sensibilisation et une émission radiophonique d'une heure diffusée sur Mega FM, une radio communautaire basée à Gulu, ont figuré au nombre de ces manifestations commémoratives. Des milliers d'enfants qui ont souffert et souffrent encore en raison de crimes graves à caractère international commis au cours de conflits armés, ont participé à ce programme, au cours duquel des auditeurs ont pu appeler la radio et participer en direct aux débats. Les invités spéciaux et les auditeurs ont fait état de plusieurs exactions qui auraient été commises durant les conflits par différents acteurs armés. Les échanges ont également porté sur des questions relatives aux crimes de guerre à caractère international. Des questions ont été posées au sujet d'actes cruels, tels que le meurtre, la conscription, l'enlèvement, l'esclavage, la torture et le viol. Plusieurs enfants ont téléphoné à la radio pour remercier l'Unité de la sensibilisation de la CPI de cette initiative qui a permis « aux enfants de parler à d'autres enfants » de questions qui ont une incidence sur leur bien-être.

Résumé des activités

Cette année, dans le cadre de son programme de sensibilisation en milieu universitaire, l'Unité de la sensibilisation a :

- animé 12 programmes scolaires qui lui ont permis de rentrer en contact avec 6 452 élèves, âgés de 13 à 19 ans, ainsi qu'avec des enseignants d'écoles secondaires dans les sous-régions acholi, teso et lango ;
- mené cinq débats publics à l'Université Makerere, à l'Université chrétienne, à l'Université de Gulu, à l'Institut de droit international, ainsi qu'à l'Université internationale de Kampala, qui lui ont permis de rentrer en contact avec 1 258 étudiants, contre 748 en 2009 ;
- organisé cinq jeux-concours et jeux de rôle scolaires dans le district de Gulu, auxquels ont participé l'École secondaire Samuel Baker, le Collège Saint-Joseph, le Collège Layyibi, le Collège du Sacré-Cœur et l'École secondaire centrale de Gulu ;
- tenu quatre réunions de consultation et de coordination avec des membres de clubs de sensibilisation dans des écoles secondaires ; l'Unité de la sensibilisation y a rencontré 62 membres au total.

Programme de sensibilisation des juristes

Les partenaires essentiels que constituent, pour la CPI, les conseils et les assistants juridiques ont manifesté un vif intérêt pour les questions concernant cette dernière. Des séances d'information et de formation ont été organisées avec le concours de partenaires tels que la Coalition ougandaise pour la CPI, l'association des avocates ougandaises (affiliée à la FIDA), la *Uganda Law Society* et *Advocates for Public International Law Uganda*.

Encourager la participation et améliorer le niveau des connaissances

Le programme de sensibilisation des juristes a pour objectif de fournir aux professions juridiques à l'échelon local des mises à jour sur les activités de la Cour et d'inciter leurs membres à demander à être inscrits sur la liste des conseils autorisés à pratiquer devant la CPI. Afin d'établir des liens avec ces professions, l'Unité de la sensibilisation s'est associée à la *Uganda Law Society*², pour animer un atelier

² Avec plus de 1 200 praticiens du droit affiliés à travers tout le pays, la *Uganda Law Society* est une entité morale dont l'objectif est d'améliorer le niveau professionnel des membres des professions juridiques, de promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit en Ouganda en apportant son concours au Gouvernement et aux tribunaux administratifs, et de renforcer l'exercice du droit au bénéfice de la population ougandaise.



Des professionnels du droit participent à un atelier organisé par l'Unité de la sensibilisation, qui propose une formation et encourage les avocats à postuler au programme d'accueil de professionnels de la Cour ainsi qu'à se porter candidats sur la liste des conseils autorisés à pratiquer devant la CPI © ICC-CPI

à participer au programme des professionnels invités de cette dernière.

de formation d'une journée à l'intention de 50 praticiens du droit ougandais qui exercent actuellement au sein de diverses cours nationales dans le pays.

Par le passé, peu d'avocats ougandais, a fortiori de femmes avocates, s'étaient portés candidats sur la liste des conseils de la CPI, ou en avaient exprimé l'intention. L'atelier a donc été utilisé comme tribune pour inciter les praticiens du droit bénéficiant de connaissances approfondies d'ordre universitaire et/ou professionnel dans un domaine pertinent ou lié à la Cour

Ont figuré parmi les thèmes abordés lors de cet atelier, un tour d'horizon des activités menées par la CPI, la participation des victimes et les procédures en réparations, les activités du Fonds au profit des victimes, ainsi que la Conférence de révision du Statut de Rome. Nombre des questions soulevées ont porté sur les critères requis pour pratiquer en tant que conseil devant la CPI, sur la participation des victimes et les réparations, sur la coopération des États parties, ainsi que sur l'indépendance de la Cour vis-à-vis de toute intervention extérieure. Le conférencier a souligné qu'en exerçant devant la CPI, les praticiens du droit ougandais pourraient acquérir une expérience et des connaissances qui leur seraient particulièrement utiles.

L'Unité de la sensibilisation a tenu des réunions bilatérales avec l'association des avocates ougandaises (affiliée à la FIDA) et la *Uganda Law Society*, pour déterminer, à des fins de collaboration, quelles sont les questions présentant un intérêt commun. Les partenariats avec ces associations juridiques se sont traduits par la participation de plus de 150 praticiens du droit ougandais au lancement de la campagne « Appel aux avocates africaines », ainsi que les procès fictifs que la Cour a organisés en parallèle lors de la Conférence de révision du Statut de Rome.

Avec le concours de l'ONG *Advocates for Public International Law Uganda*, l'Unité de la sensibilisation a facilité la tenue d'un séminaire auquel 820 jeunes avocats diplômés du *Law Development Centre in Uganda* ont pris part. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation leur ont présenté un aperçu du fonctionnement de la Cour et leur ont fourni des mises à jour sur les situations faisant actuellement l'objet d'enquêtes. Les participants ont été encouragés à postuler au programme de stages et d'accueil de professionnels invités de la CPI, afin d'y acquérir de l'expérience et de partager leurs connaissances en matière de procédures judiciaires internationales.

Résumé des activités

Cette année, dans le cadre de son programme de sensibilisation des juristes, l'Unité de la sensibilisation a :

- organisé un atelier à l'intention des praticiens du droit à Kampala ; 48 avocats et professionnels du droit ougandais qui exercent à l'heure actuelle au sein de différentes cours en Ouganda ont reçu des informations et des mises à jour sur les activités de la Cour ;
- tenu, avec le concours de l'ONG *Advocates for Public International Law Uganda*, une séance d'information à l'intention des jeunes professionnels du droit diplômés du *Law Development Centre*, au cours de laquelle 820 avocats ont reçu des informations sur la CPI ;
- tenu huit réunions bilatérales avec des membres de la *Uganda Law Society* et de l'association des avocates ougandaises (affiliée à la FIDA) à Kampala ;
- facilité la tenue d'un atelier organisé par l'Institut de droit international, qui a rassemblé 24 étudiants de 15 pays africains.

Programme de sensibilisation des médias

Le programme de sensibilisation des médias en Ouganda a été établi en 2005. Depuis lors, des sessions d'information régulières, des réunions de consultation et des séances de formation permettent à la Cour d'améliorer l'exactitude des articles publiés à son sujet dans la presse. En outre, l'impact des activités de sensibilisation a été renforcé par le biais d'émissions radiophoniques interactives financées par la CPI et réalisées par des consultants indépendants, ainsi que par une plus grande participation des représentants de la Cour aux nouvelles diffusées et aux débats organisés par les médias locaux.

Informar les communautés au moyen des médias

Les médias, et notamment la radio, ont continué de jouer un rôle décisif dans la diffusion des nouvelles et des informations sur la CPI, à Kampala et dans les communautés touchées par la guerre dans le nord et le nord-est de l'Ouganda. L'analyse des communautés affectées, à laquelle le Centre des Droits de l'homme de l'Université de Berkeley en Californie a procédé (« le rapport Berkeley »)³, a montré que 88 pour cent des personnes interrogées avaient reçu des informations sur la CPI par le biais de la radio. Les communautés écoutent souvent les radios communautaires/locales, et les informations diffusées par ce canal ont atteint une large population dans un délai raisonnable, y compris dans les villages reculés où le taux d'analphabétisme est souvent élevé. Grâce aux partenariats existants que l'Unité de la sensibilisation a conclus avec des radios communautaires sérieuses et reconnues dans les sous-régions acholi, lango, madi et teso, des millions de victimes ougandaises vivant dans des communautés reculées ont eu accès à des informations sur la Cour, sur la participation des victimes et sur les procédures en réparations.

Afin de réduire autant que possible la propagation des idées fausses, l'Unité de la sensibilisation a contacté des professionnels des médias qui rendent compte des activités de la Cour sous forme électronique ou dans la presse écrite, afin qu'ils élargissent leurs connaissances sur des sujets variés ayant trait aux rôles de la CPI. Une série d'ateliers et de séminaires de remise à niveau a été réalisée en coopération avec divers réseaux médiatiques des sous-régions acholi, lango, teso et madi et à Kampala. L'Unité de la sensibilisation a invité 180 journalistes,



Des journalistes posent des questions au personnel en charge de la sensibilisation de la Cour à Kampala, Ouganda le 15 avril 2010 © ICC-CPI

dont des représentants de radios et de journaux en langue vernaculaire opérant à Kampala et dans les capitales des districts de Gulu, de Soroti, de Lira et d'Adjumani. Ces sessions interactives ont donné lieu à des discussions libres sur les opérations de désinformation dont la Cour fait parfois l'objet et les idées fausses la concernant qui sont de temps en temps relayées à plusieurs reprises dans les journaux. Les journalistes ont reconnu qu'il était essentiel de fournir au grand public des comptes rendus précis, factuels et objectifs des procédures judiciaires ; grand public qui dépend fortement des médias pour recevoir des mises à jour.

Des sessions interactives ont également eu lieu préalablement à la Conférence de révision du Statut de Rome pour expliquer l'objet de cette dernière, sa portée et les sujets qui allaient y être débattus. Ces réunions ont permis aux journalistes de bien comprendre les questions examinées lors de la Conférence, afin qu'ils puissent largement les couvrir et en rendre compte avec exactitude.

Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont organisé 25 points de presse à l'intention des journalistes et fait circuler 247 exemplaires des lettres d'information hebdomadaires de la CPI, ainsi que des communiqués de presse, des résumés des procédures judiciaires en cours et d'autres documents pertinents, afin de les tenir au courant des actualités à la Cour. L'Unité de la sensibilisation a par ailleurs procédé à 202 échanges avec les médias, au cours desquels un large éventail de questions relatives aux opérations de la Cour a été abordé.

Les programmes radiophoniques hebdomadaires interactifs que la Cour finance et que des partenaires réalisent, ont continué à attirer davantage d'auditeurs dans les communautés touchées par la guerre. Ces émissions sont présentées dans la langue vernaculaire la plus parlée dans les zones d'opération. Elles sont diffusées sur *Mega FM* à Gulu, *Radio Unity FM* à Lira, *Voice of Teso FM* à Soroti et *Trans Nile Broadcasting Service* dans le district d'Adjumani, respectivement dans les sous-régions acholi, lango, teso et madi. On estime que plus de 10 millions d'Ougandais ont été atteints par le biais de la radio au cours de 144 heures d'émissions radiodiffusées, contre 8 millions de personnes en 2009. L'Unité de la sensibilisation a poursuivi son rôle de contrôle de la qualité par la mise à jour, la révision et la supervision du contenu des informations présentées lors de ces émissions, afin de s'assurer de l'exactitude des informations relayées au grand public.

Avant, pendant et après la Conférence de révision du Statut, les programmes radiophoniques que les partenaires de l'Unité de la sensibilisation ont réalisés ont été adaptés pour tenir le grand public au fait

³ Phuong Pham et Patrick Vink, *Transitioning to Peace – A population-based survey on attitudes about social reconstruction and justice in northern Uganda*, Centre des droits de l'homme de l'Université de Berkeley (Californie), décembre 2010.

de la Conférence proprement dite et des résolutions qui y ont été adoptées. De cette façon, les victimes, les représentants d'ONG et les autres parties intéressées n'ayant pas assisté à la Conférence ont été tenus au courant de l'issue des débats. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont accru leur participation aux débats radiophoniques et télévisés diffusés en direct. Ces échanges directs entre des fonctionnaires de la Cour et le grand public contribuent à donner un visage à la CPI.

Résumé des activités

Cette année, dans le cadre de son programme de sensibilisation des médias, l'Unité de la sensibilisation a :

- fourni à 186 journalistes des informations sur la CPI et des mises à jour sur les actualités judiciaires de premier plan, au cours de cinq points de presse organisés pour corriger les idées fausses et s'assurer de l'exactitude des informations relayées par les médias. Parmi les participants ont figuré des rédacteurs en chef et des reporters d'agences de presse locales et internationales ;
- produit 120 heures d'émissions radiophoniques sur les programmes que la CPI développe à l'échelon local dans les sous-régions acholi, lango, teso et madi, dans le nord de l'Ouganda, ainsi qu'à Kampala. On estime à 8 millions le nombre d'Ougandais à avoir statistiquement été informés par le biais d'émissions en direct avec participation téléphonique des auditeurs ;
- participé directement à 16 émissions radiophoniques et à 4 émissions télévisées interactives diffusées à l'échelle du pays par le bureau extérieur de l'Unité de la sensibilisation à Kampala ;
- accordé 40 interviews aux représentants des médias, afin d'apporter des éclaircissements sur les activités de la Cour et de fournir des informations précises sur cette dernière ;
- fourni, directement depuis le bureau extérieur de l'Unité de la sensibilisation à Kampala, des mises à jour sur la Cour à 60 organes médiatiques à l'échelon local, au niveau national ainsi qu'à l'échelle de la planète ;
- rendu compte des événements de premier plan que le bureau extérieur de l'Unité de la sensibilisation à Kampala a organisés au cours de la période considérée, par le biais de huit communiqués de presse et la publication de messages sur le site Web de la CPI ;
- participé à 16 débats radiophoniques en direct à Kampala, et dans les sous-régions acholi, lango et teso.

Diffusion de supports d'information

- diffusé 20 312 exemplaires des documents d'information et des textes juridiques fondamentaux de la CPI auprès d'ambassades, de diplomates, d'agences des Nations Unies, de parlementaires, d'ONG, de représentants des médias, d'associations juridiques, d'universités, d'écoles et de bibliothèques publiques dans les sous-régions acholi, lango, teso, madi et teso, ainsi qu'à Kampala ;
- envoyé par voie électronique 511 lettres d'information hebdomadaires de la CPI à des journalistes et à des représentants d'ONG ;
- diffusé 25 communiqués de presse auprès des médias basés dans le nord du pays dans les communautés touchées et à Kampala.

Enseignements de l'année

Études externes

Le rapport Berkeley⁴ a été publié en mai 2010. Il analyse, au sein des populations locales affectées dans les sous-régions de l'Ouganda, les opinions et le niveau de connaissance à propos de la Cour. Le rapport a révélé que 59 pour cent seulement des personnes interrogées avaient entendu parler de la Cour, contre 70 pour cent des personnes interrogées dans le cadre d'une étude à laquelle l'Université de Berkeley en Californie avait procédé en 2007. Cette baisse pourrait être attribuée au changement de méthodologie de recherche que l'université a signalé. En outre, les communautés touchées retournent à présent dans leurs villages et s'y réinstallent, ce qui pourrait signifier que donner son opinion dans le cadre d'une étude constitue maintenant, pour beaucoup d'entre eux qui ont entendu parler de la Cour, une moindre priorité. Par ailleurs, le peu de procédures judiciaires dont la présente situation fait l'objet pourrait avoir engendré, parmi les membres de ces communautés, une perte d'intérêt pour les débats ayant trait à la Cour.

Le rapport Berkeley a confirmé le fait que la radio constitue la principale source d'information à propos de la Cour (88 pour cent), bien qu'il ait par ailleurs souligné que le nombre de débats animés, comme

4 Ibid.

ceux qui avaient été menés en 2005 et en 2007, puisse avoir diminué. Le rapport a également évalué le niveau de connaissance des personnes interrogées comme étant « mauvais » ou « très mauvais » (66 pour cent).

À titre de comparaison, une étude menée par le *Victims' Rights Working Group*⁵ a montré qu'en dépit des graves restrictions dont les besoins des victimes font l'objet, les communautés de victimes ont reconnu que « là où des activités de sensibilisation ont été menées, les connaissances à propos de la CPI et de son mandat ont augmenté au sein des communautés affectées et parmi les victimes – ce qui constitue le premier pas vers l'exercice, à tout le moins, de leur droit à l'information ».

Évaluation interne et résultats

Du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010, l'Unité de la sensibilisation a animé 165 activités de sensibilisation interactives qui ont associé différentes catégories de personnes, dont des victimes et des membres des communautés affectées. Le public ciblé était composé d'élèves, d'enseignants, d'étudiants d'université, de professeurs, de personnes handicapées, de personnes âgées, de jeunes, de représentants des médias, de professionnels du droit, de chefs locaux, d'ONG et de personnes du grand public. L'Unité de la sensibilisation a atteint directement 22 894 personnes par le biais de ces réunions, tandis qu'environ 10 millions de personnes en ont appris davantage sur la Cour par le biais de 120 programmes radiophoniques et télévisés interactifs réalisés par les partenaires et les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation.

Questions fréquemment posées

L'analyse des questions fréquemment posées au cours des réunions de sensibilisation organisées avec différentes catégories de la population locale a permis en grande partie de déterminer si le niveau de connaissance de la population ougandaise à propos du mandat complexe de la Cour s'est amélioré. Comparées aux questions posées en 2007 et en 2008 (au moment où plusieurs personnes commençaient à s'intéresser aux débats sur la CPI et à y prendre part dans le cadre de différents forums de sensibilisation), les questions, les préoccupations et les commentaires soulevés en 2009 et en 2010 ont été formulés de manière plus vigoureuse et de façon plus homogène. Le caractère homogène de ces questions s'explique en grande partie par les actualités judiciaires limitées dont la présente situation fait l'objet.

L'appel au soutien et à la coopération des États parties et de la communauté internationale en faveur de l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par la CPI ne faiblit pas, 23 pour cent de l'ensemble des questions posées ayant trait à l'exécution des mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de chefs militaires de l'ARS. Ce chiffre est étroitement lié aux 18 pour cent de questions concernant les procédures en réparations. Les messages de sensibilisation relatifs à ces dernières ont été très clairs, et les communautés de victimes ont exprimé leur frustration quant au fait qu'elles pourraient ne pas recevoir de réparations, aucun des suspects n'ayant, à ce jour, été remis à la Cour. Des opinions ont également été émises à propos des relations que celle-ci entretient avec les pays africains, à propos de la participation des victimes et de la protection des témoins, du principe de complémentarité et des procédures de recevabilité, ainsi que de la Conférence de révision du Statut.

Les questions suivantes ont été posées concernant l'exécution des mandats d'arrêt et la coopération des États :

- L'Ouganda est-il toujours un membre de la CPI [en d'autres termes, est-il toujours un État partie au Statut de Rome] ?
- Où en sont les mandats d'arrêt dans la situation dont l'Ouganda fait l'objet, maintenant que le Parlement a adopté le projet de loi sur les crimes de la CPI ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles la CPI ne peut pas faire pression sur des pays comme la RDC, la RCA, le Soudan ou l'Ouganda, afin qu'ils procèdent à l'arrestation des chefs militaires de l'ARS ?
- Je crois comprendre que 111 États ont ratifié le Statut de Rome de la CPI. En votre qualité d'État partie au Statut, qu'entreprenez-vous en faveur de l'exécution des mandats d'arrêt délivrés par la CPI ? Les autorités tchadiennes, par exemple, n'ont pas procédé à l'arrestation du président Al Bashir lors de la récente visite que celui-ci a effectuée dans ce pays.
- Quelles sont les raisons pour lesquelles les États parties n'envisagent pas la création de leur propre force de police pour l'exécution des mandats d'arrêt de la CPI ?
- Quelles sanctions les États parties de la CPI peuvent-ils imposer aux États membres qui ne coopèrent pas en vue de l'arrestation des suspects recherchés par la CPI ?
- L'émission d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Al Bashir, chef d'État en exercice, a-t-elle des répercussions sur le processus de paix, déjà fragile, au Soudan ?

5 *The impact of the ICC on victims and affected communities*, avril 2010, p. 8.

- Je crois comprendre que Joseph Kony est un être surnaturel. Si tel est le cas, comment allez-vous vous y prendre pour arrêter un esprit ?
- De simples individus peuvent-ils procéder à l'arrestation de Joseph Kony ou de tout autre suspect recherché par la CPI ?
- Joseph Kony ne reviendra-t-il pas pour commettre d'autres crimes, en raison du retard que prend son arrestation ?
- Vincent Otti est-il toujours en vie ?
- Les États non parties ont-ils l'obligation de procéder à l'arrestation des suspects recherchés par la CPI, lorsque ceux-ci se trouvent sur leur territoire ?
- Qui arrêtera le président soudanais Omar Al Bashir, puisque le Soudan n'est pas un État partie au Statut de Rome et a publiquement refusé de coopérer avec la CPI ?
- Quelle est la position de la Cour relative à la résolution de l'Union africaine qui enjoint à ses membres de ne pas coopérer avec la CPI en matière d'exécution des mandats d'arrêt ?
- La CPI peut-elle envisager d'offrir une récompense pour l'arrestation de Joseph Kony et d'autres suspects ? Ceci encouragerait les gens à fournir des informations susceptibles de conduire à leurs arrestations.
- Quelle est la validité d'un mandat d'arrêt ?

Sur la CPI et l'Afrique :

- Des allégations existent selon lesquelles la CPI ne cible que des pays africains et leurs dirigeants. Cela est-il vrai ?
- La CPI représente-t-elle une nouvelle forme de colonialisme en Afrique ?
- Des rumeurs ont largement fait état du meurtre de Vincent Otti en 2007 ; pourtant, celui-ci fait toujours partie des suspects recherchés par la Cour. Que dit-elle à ce propos ?
- Comment expliquer que toutes les situations dont connaît la Cour se situent en Afrique ? Des crimes graves ne sont-ils pas commis ailleurs ?

Concernant la participation des victimes et les réparations/la protection des témoins :

- Les procédures de la Cour pénale internationale sont complexes et très longues. Comment la CPI viendra-t-elle en aide aux victimes désespérées, qui ne peuvent pas attendre qu'un procès ait lieu et qu'un accusé soit reconnu coupable ?
- La CPI propose-t-elle un traitement médical aux personnes ayant souffert durant la guerre ?
- Comment les victimes et les témoins sont-ils identifiés ?
- Si tous les suspects de l'ARS meurent avant d'avoir été arrêtés et poursuivis devant la Cour, quel sort sera-t-il réservé aux victimes ? Sous quelle forme justice leur sera-t-elle rendue et comment obtiendront-elles réparation ?
- Qui prendra en charge l'aide judiciaire accordée aux victimes dans le cadre de leur représentation, puisque celles-ci n'auront pas les moyens de se faire assister d'un conseil ?
- Si les victimes se sentent menacées au sein de leur propre communauté après avoir témoigné, que fera la CPI pour les protéger, eux et leur famille ?
- Les victimes peuvent-elles être interrogées de manière confidentielle, de sorte que leur sécurité et la confidentialité des échanges pendant et après le procès puissent être garanties ?
- Si la CPI venait à se retirer de la situation en Ouganda, qu'advierait-il des victimes et des témoins qu'elle aurait identifiés pour participer aux procédures ?
- Que fera la CPI pour les victimes, en particulier pour les femmes et les enfants, dont la plupart sont maintenant veuves et orphelins en raison du conflit ?
- Les victimes qui répondent aux critères en matière d'indemnisation pour les souffrances qu'elles ont subies durant le conflit dans le nord de l'Ouganda sont nombreuses ; dès lors, sous quelle forme cette indemnisation serait-elle versée ?
- Les témoins sont-ils payés pour déposer en audience ?
- Qui aidera les victimes à remplir les formulaires de participation, puisque la plupart de celles qui pourraient accepter de participer aux procédures sont analphabètes ?
- La CPI n'indemniserait-elle que les victimes participant aux procédures judiciaires ?

Sur les intermédiaires :

- Je suis un intermédiaire. J'ai aidé des personnes à remplir les formulaires, mais nous n'avons reçu aucune information de la part de la CPI et ces personnes réclament une réponse.

Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est ?

- Pourquoi ne formez-vous pas davantage d'intermédiaires pour aider les victimes à remplir les formulaires ?

Sur le principe de complémentarité/recevabilité :

- Le projet de loi sur les crimes de la CPI a été adopté par le Parlement. Quelle est la prochaine étape pour la CPI ?
- La question de l'ARS dont connaît la CPI sera-t-elle renvoyée devant la Division de la Haute Cour pour satisfaire au principe de complémentarité ?
- La situation dont l'Ouganda fait l'objet est-elle toujours recevable devant la CPI ?
- Le Gouvernement ougandais ou toute autre partie a-t-il contesté la recevabilité de l'affaire de l'ARS dont connaît la CPI ?

Sur la Conférence de révision du Statut de Rome :

- Quelle est l'utilité de la Conférence de révision de la CPI, qui doit se tenir à Kampala du 31 mai au 11 juin 2010 ?
- Dans quelle mesure la Conférence de révision profitera-t-elle aux membres des communautés affectées et aux autres Ougandais, et que signifie-t-elle pour le pays ?
- Pourquoi l'Ouganda a-t-il été sélectionné pour accueillir la Conférence de révision ?
- Des victimes seront-elles choisies pour assister à la Conférence de révision à Kampala ? Qui fournira la logistique pour qu'elles y assistent ?
- Outre les quatre amendements que vous avez soulignés, la Conférence de révision modifiera-t-elle la date d'entrée en vigueur du Statut de Rome fixée au 1^{er} juillet 2002 pour couvrir d'autres crimes commis avant 2002 dans la situation dont l'Ouganda fait l'objet ?
- Nous avons entendu dire que les États-Unis et d'autres pays non parties au Statut de Rome envisagent de participer à la Conférence en qualité d'observateurs. Leur accordera-t-on la possibilité de proposer des amendements au Statut, alors qu'ils ne sont pas parties ?
- Sera-t-il fait cas des préoccupations que nous formulons auprès des délégués dans les décisions prises au cours de la Conférence de révision ?

Sur les enquêtes et les politiques du Bureau du Procureur :

- Les rebelles de l'ARS sont toujours actifs et continuent de commettre des crimes en RDC, en RCA et au Darfour. Que va faire la CPI s'ils reviennent commettre des crimes dans le nord de l'Ouganda ?
- Pourquoi la CPI ne peut-elle pas aussi enquêter sur ceux qui ont fourni des armes aux suspects et aux pays qui hébergent ces derniers, et les poursuivre ?

Sur les attentes :

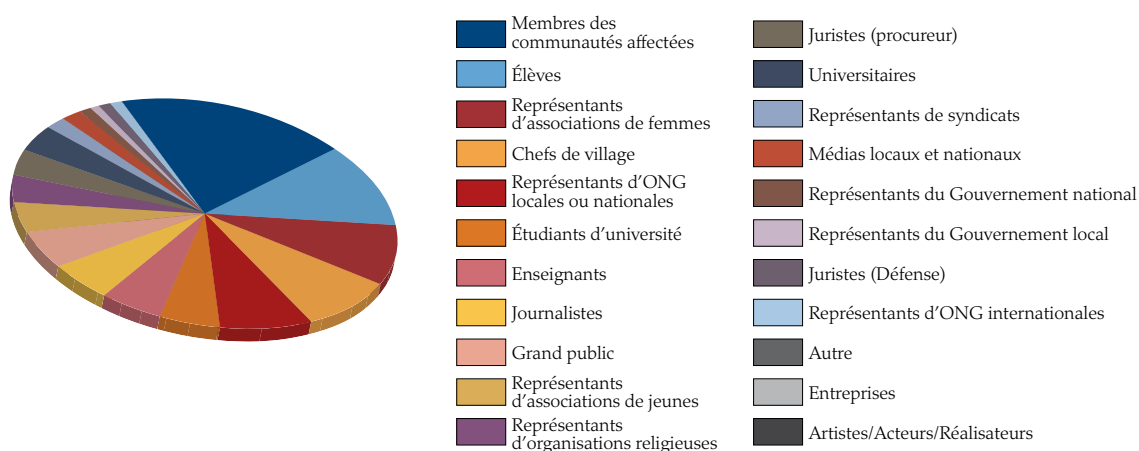
- La CPI ramènera-t-elle les enfants que Joseph Kony et ses soldats ont capturés ?
- Pourquoi la CPI ne peut-elle pas envisager l'ouverture d'un bureau dans le nord de l'Ouganda pour rendre l'accès plus facile aux victimes et aux témoins ?

Concernant les participants qui posent des questions

Cette année, l'Unité de la sensibilisation est allée plus loin et a défini différentes catégories au sein des personnes qui ont posé des questions, afin d'identifier quelles sont les préoccupations propres à chacun des différents groupes. Ainsi seules 19 pour cent des questions ont-elles été soulevées par les personnes figurant dans la catégorie générale des « communautés affectées » (contre 52 pour cent en 2009). D'autres personnes ont été identifiées comme faisant partie de catégories plus spécifiques. Par exemple, 11 pour cent des questions ont été posées par des élèves ciblés au moyen du programme de sensibilisation en milieu universitaire, tandis que 9 pour cent l'ont été par des associations de femmes, 9 pour cent par des chefs de villages, 8 pour cent par des ONG locales et nationales, et 5 pour cent par des professionnels du droit. Ceci s'explique par la méthodologie globale utilisée durant la phase de programmation et de mobilisation des communautés, une méthodologie grâce à laquelle tous les groupes ont pu participer et échanger des informations avec des représentants de la Cour dans le cadre des réunions de sensibilisation.

Les statistiques ont également montré qu'en dépit des efforts constants déployés par l'Unité de la

sensibilisation pour encourager les femmes à participer aux débats sur la CPI, le pourcentage de questions posées par celles-ci demeure peu élevé. Sur les 1 484 questions enregistrées au cours des sessions de sensibilisation, 1 068 (soit 72 pour cent) ont été posées par des hommes et seulement 416 (soit 28 pour cent) par des femmes. L'Unité de la sensibilisation va poursuivre ses efforts en vue d'augmenter le nombre de réunions de sensibilisation aux crimes sexistes, qui permettront aux femmes de participer et de faire part de leurs préoccupations quant aux activités que la Cour organise sur des questions qui les concernent spécifiquement.



Répartition des questions par groupe cible

Soixante-douze pour cent des personnes ayant posé des questions savaient lire et écrire, les 28 pour cent restants étant moins instruits. Plusieurs activités de sensibilisation menées au cours de la période considérée ont ciblé les écoles, les étudiants, les enseignants, les praticiens du droit, les journalistes et les représentants d'ONG ; ces groupes savent lire et écrire et sont plus à même de participer activement aux programmes organisés. En 2011, un nombre plus important de réunions de sensibilisation communautaires sera mis sur pied pour renforcer la participation des personnes moins instruites ou moins à même de pouvoir participer, en particulier les personnes âgées et les personnes handicapées.

Les chiffres ont montré que la majeure partie des personnes assistant aux réunions de sensibilisation étaient âgées des 18 à 49 ans. La répartition démographique du pays pourrait expliquer ce phénomène, dans la mesure où cette tranche d'âge représente environ 55 pour cent de la population. Les personnes de cette tranche d'âge, énergiques et ouvertes aux débats contemporains qui les concernent, sont plus susceptibles d'assister à des réunions publiques. Il est à noter également que certaines d'entre elles occupent des positions prépondérantes au sein de leurs communautés respectives ; en outre, lorsqu'il s'agit d'encourager les autres à assister à des réunions, elles pourraient trouver qu'il leur est plus facile, plutôt qu'à leurs aînés, de mobiliser leurs pairs. Afin d'encourager les membres plus âgés des communautés à assister à de telles réunions, des programmes spéciaux ont été mis en place à l'intention des personnes âgées. Entre le mois d'août et le mois de septembre, cinq rencontres ont ainsi été organisées. Elles ont plus spécifiquement ciblé ces dernières.

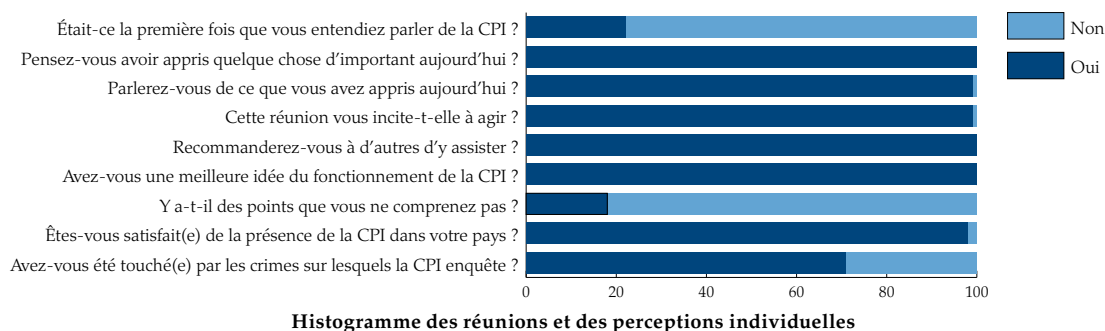
Logistique et perceptions individuelles

L'approche stratégique que l'Unité de la sensibilisation a retenue, consistant à inciter les chefs locaux à se livrer à de vastes consultations avec la population afin que des dates de réunion qui conviennent à tous soient fixées, pourrait être à l'origine des 100 pour cent de réponses positives obtenues de la part des personnes interrogées à propos du calendrier des réunions. L'Unité de la sensibilisation est particulièrement attentive aux dynamiques sociales, politiques et économiques qui régissent les communautés affectées, ainsi qu'à la nécessité de procéder à des consultations avec les groupes cibles et de programmer les réunions de sensibilisation avant qu'elles n'aient lieu.

Sur la question de savoir si les personnes interrogées ont été personnellement touchées par les crimes relevant de la compétence de la Cour, 71 pour cent (soit 10 283 personnes) ont répondu par l'affirmative, alors que 29 pour cent (soit 4 122 personnes) ont indiqué qu'elles n'avaient pas été personnellement touchées. Les statistiques montrent également que 98 pour cent des personnes qui ont rencontré des représentants de la Cour ont été satisfaites de la présence de cette dernière en Ouganda. Ceci confirme, s'il le fallait, que les victimes aspirent à ce que justice soit rendue et à ce que les auteurs des crimes commis à leur encontre durant le conflit soient poursuivis.

Comme l'année passée, 100 pour cent des personnes interrogées ont indiqué qu'elles comprenaient mieux comment la Cour fonctionnait après avoir reçu des informations sur la CPI ; 99 pour cent ont déclaré qu'elles partageraient avec d'autres ce qu'elles avaient appris lors des réunions ; et 100 pour cent que les informations y étaient présentées de façon intéressante. Les représentations théâtrales,

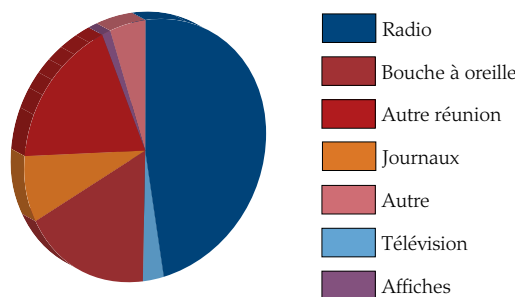
l'utilisation des langues vernaculaires et le recours à des exemples au niveau local, ainsi qu'à des analogies, peuvent expliquer ces pourcentages élevés et ces réponses positives.



Enseignements de l'année concernant les médias

Les données dont l'Unité de la sensibilisation dispose indiquent que la radio demeure, pour les communautés affectées, la plus importante source d'informations sur la CPI, et ce, bien que les chiffres soient passés de 62 pour cent l'année dernière à 51 pour cent cette année. Cette baisse pourrait être imputée au fait que les gens quittent les camps de personnes déplacées pour rentrer chez eux, ce qui limite l'accès aux radios communautaires. Elle pourrait également être liée au conflit de priorités qui existe entre l'obtention d'informations et l'acquisition de connaissances en matière de rétablissement de la paix et de programmes de développement, et les défis socio-économiques que représente, par exemple, l'achat d'un simple poste-radio.

La radio est un outil efficace de diffusion de l'information. D'autres sources d'information existent, parmi lesquelles le bouche à oreille et les réunions (43 pour cent), la presse (9 pour cent) et la télévision (3 pour cent). La Conférence de révision du Statut a aussi attiré l'attention sur la Cour, toutes les délibérations ayant été couvertes et diffusées en direct par le biais de la chaîne de télévision publique *Uganda Broadcasting Cooperation*.



Sources d'information

Plan d'action pour l'année 2011

Pour la prochaine période opérationnelle (du 1^{er} octobre 2010 au 1^{er} octobre 2011), l'Unité de la sensibilisation a identifié les objectifs stratégiques ci-après.

Pour ce qui est du programme de sensibilisation des communautés, l'Unité va augmenter le pourcentage de personnes, et notamment de personnes anciennement déplacées, à recevoir des informations sur la Cour en intensifiant et en confortant les relations de travail qu'elle entretient déjà avec les structures villageoises existantes. L'Unité de la sensibilisation va œuvrer pour inciter les populations locales, les organisations communautaires, les responsables des associations de jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées à prendre part à ses activités. Elle projette de contacter davantage de réseaux de femmes et de faire passer de 9 à 10 le nombre de rencontres visant les groupes de femmes. Les outils de communication vont également être améliorés par le biais d'activités telles que des séances de formation à l'intention des responsables de groupes de théâtre basés dans le nord de l'Ouganda.

Dans le cadre du programme de sensibilisation des médias, l'Unité de la sensibilisation va renouveler sa méthodologie afin d'augmenter son audience radiophonique, de favoriser une plus grande participation des communautés à ses activités, et de diffuser à une plus large échelle, par le biais des radios communautaires dans les sous-régions lango, teso, acholi et madi, les programmes radiophoniques existants que les partenaires de l'Unité de la sensibilisation ont réalisés. Avant leur présentation hebdomadaire, ces partenaires rencontreront différents groupes dans leurs villages respectifs pour les encourager à poser des questions sur la Cour. Ces questions seront enregistrées et les présentateurs y apporteront des réponses dans le cadre de leur présentation proprement dite. Cette approche consistant à répondre aux questions des membres des communautés est plus efficace et plus économique. De plus, les chefs communautaires respectés et influents, qui ont participé aux sessions de sensibilisation, seront invités à prendre part périodiquement à ces émissions pour expliquer plus avant le mandat de la Cour. L'Unité de la sensibilisation poursuivra ses négociations avec les radios communautaires, afin que tous les programmes radiophoniques de sensibilisation de la CPI soient diffusés aux heures de grande écoute. Les fonctionnaires de la Cour seront davantage impliqués dans les émissions radiophoniques, afin de répondre aux questions fréquemment posées et de corriger les perceptions erronées.

Durant l'année qui vient, l'Unité de la sensibilisation animera des séances de remise à niveau à l'intention des journalistes à l'échelon local, et de leurs homologues au niveau national, pour leur rappeler les messages clés à retenir à propos de la Cour et leur fournir des mises à jour. Ceci réduira le risque d'erreurs commises, par manque d'informations appropriées, dans les comptes rendus journalistiques. Les lettres d'information hebdomadaires de la CPI et les communiqués de presse pertinents seront diffusés auprès de tous les médias, pour tenir ces derniers au courant des actualités à la Cour. L'Unité de la sensibilisation poursuivra ses points de presse et continuera à accorder des interviews.

L'Unité de la sensibilisation renforcera les relations qu'elle entretient, dans le cadre de son programme de sensibilisation en milieu universitaire, avec un certain nombre d'universités, parmi lesquelles l'Université Makerere, l'Université islamique, l'Université de Kumi, l'Université de Gulu, l'Université internationale de Kampala, l'Institut de management de l'Ouganda, l'Université chrétienne de l'Ouganda, l'Université Nsamizi, l'Institut de commerce de l'Ouganda et l'Institut de droit international. Ce programme de sensibilisation sera également étendu à d'autres universités dans les communautés affectées et à Kampala. L'Unité de la sensibilisation œuvrera en étroite collaboration avec les représentants des associations d'étudiants et leurs professeurs pour établir et programmer les activités. Des spécialistes de la CPI et des mécanismes de la justice pénale internationale seront invités à faire cours aux étudiants.

Un suivi complet sera mis en place dans les écoles dans lesquelles des visites ont déjà eu lieu ; le programme sera également étendu à de nouveaux établissements. Des panneaux d'information et/ou d'affichage seront fournis aux écoles qui n'en ont pas reçus. L'Unité de la sensibilisation coordonnera les programmes visant à favoriser la participation des élèves et à accroître leurs connaissances sur la CPI, tels les tables rondes et les symposiums sur la Cour, les concours de tribunal fictif, les conférences, les concours de rédaction, les débats et les jeux-concours. Un cycle de formations sera mis sur pied à l'intention des enseignants faisant office de référents pour la CPI qui coordonnent aussi les activités des clubs de sensibilisation en milieu scolaire existants, pour que les projets scolaires constituent un héritage durable du programme de sensibilisation en milieu universitaire en Ouganda.

Les objectifs du programme de sensibilisation des juristes pour l'année 2011 visent à augmenter le nombre de praticiens du droit formés au mandat et au fonctionnement de la Cour, et à coordonner davantage d'activités dans le nord de l'Ouganda et à Kampala avec les ONG partenaires à l'échelon local et au niveau international.

Dans le cadre de son programme de sensibilisation des juristes, l'Unité de la sensibilisation continuera à cibler les avocats et les magistrats par l'entremise de ses partenaires : la *Uganda Law Society, Advocates for Public International Law Uganda*, l'association des avocates ougandaises (affiliée à la FIDA) et le service de la justice et de l'ordre public. La campagne « Appel aux avocates africaines » continuera à encourager les femmes avocates à se porter candidates sur la liste des conseils de la CPI. Les activités qui seront menées avec ces groupes comprendront des séminaires et des ateliers, des réunions de sensibilisation et des tables rondes. L'utilisation des structures existantes du service de la justice et de l'ordre public pourra contribuer à assurer la pérennité du programme de sensibilisation des juristes en Ouganda.

La Conférence de révision du Statut qui s'est tenue à Kampala a fourni à l'Unité de la sensibilisation l'occasion de montrer comment elle communique avec les communautés touchées. L'Unité de la sensibilisation a veillé à ce que les représentants des États parties, de la Cour et des ONG rencontrent directement les communautés et à ce qu'ils comprennent quels sont les nombreux défis auxquels le bureau extérieur de l'Unité de la sensibilisation à Kampala est confronté dans l'exercice de ses activités. Les quatre visites rendues aux communautés affectées qui ont été organisées pour les délégués des États parties préalablement à la Conférence de révision du Statut, et la remarquable visite du Président de la CPI, M. Song, qui s'est déroulée en mai, ont permis à ces représentants de se rendre compte d'un certain nombre de réalités sur le terrain. Parmi ces dernières figurent les réelles préoccupations des victimes concernant l'exécution des mandats d'arrêt délivrés à l'encontre de chefs militaires de l'ARS, ainsi que les défis que pose le fait d'accéder aux communautés de victimes dans les villages reculés, dans lesquels on ne peut se rendre que par des routes et des chemins dangereux.

En dépit des nombreux défis auxquels l'Unité de la sensibilisation doit faire face dans l'exercice de ses activités, le travail de sensibilisation se poursuit, et le bureau extérieur à Kampala est résolu à mener à bien la mission, déterminante, qui consiste à rendre les procédures de la Cour accessibles aux victimes, et à faire en sorte qu'elles revêtent une réelle signification pour ces dernières, par le biais d'informations utiles que l'Unité de la sensibilisation leur aura fournies.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Résumé

En avril 2004, la Cour a été saisie de la situation en République démocratique du Congo (RDC) par cet État partie au Statut de Rome. Le Procureur a ouvert une enquête, axée dans un premier temps sur les crimes qui auraient été commis en Ituri en juillet 2002.

La Cour, à la fin de la période considérée dans le présent rapport, connaît de trois affaires dans la situation dont la RDC fait l'objet : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* et *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*. Les deux premières affaires sont en phase de première instance depuis le 26 janvier 2009 et le 24 novembre 2009, respectivement ; la troisième affaire est en phase préliminaire, le suspect étant toujours en liberté. Les enquêtes se poursuivent dans le Nord et le Sud-Kivu.

Une autre affaire devant la CPI suscite l'intérêt de la population en RDC : le procès d'un ressortissant congolais, Jean-Pierre Bemba Gombo (Jean-Pierre Bemba). Ce procès, lié à une enquête diligente dans la situation dont la République centrafricaine fait l'objet, devrait débiter avant la fin de l'année 2010.

Par le biais de ses activités en RDC, l'Unité de la sensibilisation établit un lien avec les communautés touchées, en particulier avec les femmes, les enfants et les jeunes, avec les représentants des organisations de la société civile et les autorités locales, les praticiens du droit, les écoles et les universités, ainsi qu'avec les représentants des médias. Elle les aide à comprendre le fonctionnement général de la CPI et leur fournit des explications sur certaines actualités judiciaires qui ont trait aux affaires. Elle encourage les populations touchées à prendre part au processus en les consultant sur ce qu'il convient de programmer, et en répondant à leurs questions ainsi qu'à leurs préoccupations. En agissant de la sorte, l'Unité de la sensibilisation vise à donner à ces communautés le sentiment qu'elles sont parties prenantes à la Cour et fait de cette dernière une institution qui œuvre pour elles et en leur nom.

Du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010, 16 990 personnes – dont 6 796 femmes – ont pris directement part à 190 activités organisées en RDC, contre 18 946 au cours de la période précédente.

Les sessions de sensibilisation ont débuté par la projection de résumés audiovisuels des procédures dans les affaires propres aux situations. Des liens ont été établis dans la province de l'Ituri avec un large public intéressé par les actualités dans l'affaire Lubanga ainsi que dans l'affaire Katanga et Ngudjolo Chui, à Bogoro, Kasenyi, Tchomia, Nyakunde, Marabo, Bunia, Mungwalu, Aru, Mahagi et à Komanda, des localités qui ont subi des attaques durant le conflit ou dans lesquels vivent maintenant des groupes touchés par les crimes allégués.

Les activités de sensibilisation se sont également poursuivies dans les Kivus, où un large public a reçu des informations sur les procédures judiciaires de la CPI, les parties et les participants aux procédures, les droits des victimes, ainsi que sur les suspects et les accusés. Des missions conjointes ont été organisées avec des représentants de la Section de la participation des victimes et des réparations du Greffe, afin de permettre aux membres des communautés touchées de comprendre quels sont leurs droits en matière de participation aux procédures. Cette année, en raison des conditions de sécurité, les déplacements de l'Unité de la sensibilisation ont été circonscrits aux villes de Goma et de Bukavu. Il n'en reste pas moins que l'équipe a mis en place des activités dans les villages d'Uvira, de Kalehe et de Kavumu (dans le Sud-Kivu), et qu'elle espère prochainement une amélioration des conditions de sécurité qui lui permettra de mener également des activités dans d'autres villages répartis sur l'ensemble des Kivus.

Les supports audiovisuels se sont révélés être un outil indispensable pour expliquer de façon simple et pratique des questions juridiques complexes. Diffusés par les médias, ils sont aussi utilisés lors de réunions de sensibilisation. Un accord passé avec l'ONG *Search for Common Ground* a permis à la CPI de diffuser ces informations par l'entremise de 20 radios et de 6 chaînes de télévision, touchant ainsi près de 30 millions de personnes sur l'ensemble du pays. Des résumés audiovisuels de procès au siège de la Cour à La Haye, produits par la Section de l'information et de la documentation du Greffe de la CPI, ont été diffusés pendant 36 heures et 24 minutes dans le cadre d'émissions radiophoniques et télévisées. De plus, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont animé trois programmes radiophoniques interactifs sur Radio Okapi, la radio des Nations Unies, et quatre programmes similaires sur Radio Canal Révélation, une radio locale en Ituri. Grâce à un accord passé avec cette dernière, les programmes audiovisuels sont à présent diffusés à la fois en swahili et en lingala, touchant des populations dans des zones plus reculées qui ne parlent pas français.

La diffusion de ces résumés et d'autres programmes a été renforcée et complétée par l'action des clubs d'écoute que l'Unité de la sensibilisation a établis. Il existe actuellement 40 clubs de ce type, ce qui représente dix clubs de plus par rapport à l'année 2009. Des animateurs formés et dotés du matériel adéquat diffusent à plusieurs reprises les cassettes enregistrées, contribuant ainsi à augmenter le nombre de personnes informées sur les procédures. Ces clubs se réunissent régulièrement et sont constitués de 60 à 80 participants.

Des faits judiciaires imprévus ont à nouveau mis à l'essai le système de réponse rapide qui avait été élaboré en 2008. L'Unité de la sensibilisation

devait, de façon efficace et sans tarder, expliquer aux communautés touchées, ainsi qu'à la population en RDC, la décision de la Cour visant à surseoir au procès de Thomas Lubanga Dyilo et ordonnant sa mise en liberté. La décision de la Chambre de première instance a été rendue en juillet, du fait de la non-exécution par l'Accusation d'une ordonnance lui enjoignant de communiquer à la Défense l'identité d'un intermédiaire ; la Chambre de première instance a estimé qu'il n'était plus possible de mener un procès équitable. Les médias ont été utilisés à grande échelle, et des sessions de sensibilisation ont été organisées avec les ONG locales, les chefs de communautés et les étudiants à Bunia. Des communiqués de presse ont également été affichés à l'extérieur de sept églises en Ituri. Des productions audiovisuelles ont été préparées et diffusées au moyen de la radio et de la télévision, puis projetées au cours de sessions de sensibilisation. Assurer une telle communication contribue à prévenir les idées fausses.

Les communautés en RDC ont également accueilli avec satisfaction les visites de responsables de premier plan durant la période considérée. En décembre 2009, le Président de la Cour, le juge Sang-Hyun Song s'est rendu à Kinshasa, ainsi que dans les villes de Bunia et de Fataki en Ituri. Il a rencontré de hauts représentants gouvernementaux, des membres de la société civile locale, des membres des communautés affectées et des journalistes. En janvier, le Président de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, M. Christian Wenaweser, s'est rendu à Bunia, où il s'est entretenu avec des représentants d'ONG, des chefs religieux locaux et des étudiants. En juin, une délégation du Comité du budget et des finances de la CPI et des représentants d'États

parties au Statut de Rome ont recueilli les vues et préoccupations formulées par les membres des communautés affectées à Bunia. Ces représentants d'États parties ont visité la RDC dans le cadre de leur participation à la Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est déroulée à Kampala, en Ouganda, du 31 mai au 11 juin 2010.

Une évaluation des activités mises sur pied, à laquelle il a été procédé, a montré que les populations assistant à des programmes de sensibilisation depuis plus de deux ans commencent à mieux comprendre le mandat de la Cour et ses procédures. Les populations en Ituri et dans les Kivus, en particulier, ont manifesté une plus grande compréhension et une connaissance plus approfondie du rôle de la Cour que par le passé. Des enquêtes ont montré que le pourcentage de personnes ayant entendu parler de la Cour a augmenté depuis les années précédentes.

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ont confirmé que des progrès avaient été réalisés. Cependant, beaucoup reste à faire, en particulier pour consolider les processus initiés durant les années passées dans le cadre du programme de sensibilisation des communautés. Au cours de l'année 2011, une large place sera accordée au renforcement du programme de sensibilisation aux crimes sexistes et à la consolidation du programme de sensibilisation des médias. Ce dernier nécessite des efforts, afin d'aider les journalistes à couvrir les activités de la Cour sans qu'ils subissent pour autant des menaces ou des actes de représailles. Les activités liées au programme de sensibilisation en milieu universitaire et au programme de sensibilisation des juristes seront également reprises dans le plan d'action pour 2011.

Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires

La Cour a été saisie de la situation en République démocratique du Congo par cet État partie au Statut de Rome en 2004. La même année, le Procureur a ouvert une enquête axée dans un premier temps sur les crimes qui auraient été commis depuis le mois de juillet 2002 par des responsables de groupes armés en Ituri. En 2008, le Procureur a étendu ses enquêtes au Nord et au Sud-Kivu.

Les chambres concernées, à la fin de la période considérée dans le présent rapport (1^{er} octobre 2010), ont été saisies de trois affaires : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Une quatrième affaire, *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, relève de la situation en République centrafricaine ; Jean-Pierre Bemba étant un ressortissant congolais et une figure importante jouissant d'un fort soutien à Kinshasa, cette affaire est toutefois suivie avec un intérêt tout particulier par le public en RDC.

Affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo

Thomas Lubanga Dyilo, dont le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009 et qui aurait été à la tête d'une milice en RDC, doit répondre de chefs de crimes de guerre consistant à procéder à l'enrôlement et à la conscription d'enfants âgés de moins de 15 ans et à les faire participer activement à des hostilités. Le 14 juillet 2009, l'Accusation a fini de présenter ses moyens. Le 27 janvier 2010, la Défense a commencé la présentation de ses propres moyens. Le 8 juillet, du fait de la non-exécution par l'Accusation d'une ordonnance lui enjoignant de communiquer à la Défense l'identité d'un intermédiaire, la Chambre de première instance a ordonné la suspension de la procédure, estimant qu'il n'était plus possible de mener un procès équitable. Par décision du 15 juillet, cette même Chambre a ordonné la remise en liberté de Thomas Lubanga. Par décision du 23 juillet, la Chambre d'appel a attaché un effet suspensif à l'appel introduit par l'Accusation contre la décision portant mise en liberté de l'accusé. Cet effet suspensif implique le maintien en détention de Thomas Lubanga jusqu'à ce que la Chambre d'appel se soit prononcée sur l'appel interjeté par l'Accusation. Les juges ont autorisé 103 victimes à participer à la procédure.

Affaire Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui

Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, dont le procès s'est ouvert le 24 novembre 2009, doivent répondre des chefs de crimes de guerre suivants : fait de faire participer activement des enfants âgés de moins de 15 ans aux hostilités, fait de diriger des attaques contre la population civile en tant que telle ou contre des civils qui ne participaient pas directement aux hostilités, homicide intentionnel, destruction de biens, pillage, esclavage sexuel et viol (constituant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité), et meurtre (crime contre l'humanité). L'Accusation procède actuellement à la présentation de ses moyens devant la Chambre de première instance II. Les juges ont autorisé 363 victimes à participer à la procédure.

Affaire Le Procureur c. Bosco Ntaganda

La Chambre préliminaire I a délivré un mandat d'arrêt sous scellés le 22 août 2006. Les scellés ont été levés les 28 avril 2008. Bosco Ntaganda est toujours en fuite.

Affaire Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo

Jean-Pierre Bemba Gombo est poursuivi pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis durant un conflit en République centrafricaine. Il a été remis à la Cour le 3 juillet 2008. Il est accusé de meurtre, de viol et de pillage. Par décision du 14 août 2009, la Chambre préliminaire a accédé à la demande de mise en liberté provisoire sous conditions déposée par Jean-Pierre Bemba, mais a retardé la mise en œuvre de cette décision tant que n'est pas réglée la question de l'État qui va l'accueillir sur son territoire et que les conditions de cette libération ne sont pas déterminées. Ce même 14 août, l'Accusation a interjeté appel de la décision accordant la mise en liberté provisoire. Le 3 septembre, la Chambre d'appel a accordé un effet suspensif à l'appel interjeté par le Procureur, suspendant du même coup la mise en œuvre de la décision relative à la mise en liberté provisoire, en attendant que soit rendue la décision finale quant au fond de l'appel formé par le Procureur. Par décision du 2 décembre 2009, la Chambre d'appel s'est prononcée sur l'appel formé par ce dernier, annulant la décision de la Chambre préliminaire de remise en liberté provisoire. La date d'ouverture du procès, initialement fixée au 27 avril 2010, a été reportée par la suite au 5 juillet, afin que la Chambre de première instance puisse statuer sur l'exception d'irrecevabilité soulevée par la Défense avant l'ouverture du procès. La date d'ouverture de celui-ci a par la suite été reportée au 14 juillet pour des raisons administratives, notamment la probable modification de la composition de la Chambre, et afin de faciliter les préparations nécessaires au début du procès. Par décision du 24 juin 2010, la Chambre de première instance a rejeté l'exception d'irrecevabilité soulevée par la Défense. Cette dernière a interjeté appel de cette décision le 5 juillet, et par décision du 7 juillet, la Chambre de première instance a de nouveau renvoyé l'ouverture du procès, indiquant qu'il était dans l'intérêt de la justice que la Chambre d'appel statue sur l'exception d'irrecevabilité avant l'ouverture du procès.

Activités

L'Unité de la sensibilisation établit des liens directs avec les Congolais par le biais de ses quatre programmes fondamentaux : le programme de sensibilisation des communautés, le programme de sensibilisation des juristes, le programme de sensibilisation en milieu universitaire et le programme de sensibilisation des médias. Ces programmes sont appliqués dans la province de l'Ituri, dans le Nord et le Sud-Kivu, ainsi qu'à Kinshasa.

Du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010, 16 990 personnes – dont 6 796 femmes – ont pris directement part à 190 activités organisées en RDC, contre 18 946 au cours de la période précédente. De plus, tous les mois, un environ 30 millions de personnes ont statistiquement bénéficié d'informations sur la Cour par le biais de programmes radiophoniques et télévisés.

Programme de sensibilisation des communautés

Le programme de sensibilisation des communautés a été mis sur pied en 2007 pour établir un lien direct avec les femmes, les jeunes, les chefs religieux, les représentants d'ONG, les chefs de quartiers et les représentants gouvernementaux. Utilisant une approche partant de la base, le programme tient compte des besoins spécifiques de chacun des publics cibles. En agissant de la sorte, l'Unité de la sensibilisation vise à donner à ces communautés le sentiment qu'elles sont parties prenantes à la Cour et fait de cette dernière une institution qui œuvre pour elles et en leur nom.

Sensibilisation des femmes

En 2010, vu le contexte judiciaire et la situation locale, l'Unité de la sensibilisation s'est nettement plus axée sur l'établissement de liens avec les groupes de femmes. Un partenariat a été conclu en ce sens avec l'ONG locale CAFEM (Carrefour des Femmes), qui a facilité les interactions. Au cours des 13 rencontres tenues cette année, 2 225 femmes ont fait état de leurs préoccupations quant à la violence sexuelle et sexiste qui sévit dans les zones de conflit en RDC. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation leur ont expliqué les dispositions du Statut de Rome et l'intégration de ces crimes aux mandats d'arrêt de la CPI. Des échanges de vues ont par ailleurs eu lieu sur la façon dont il convient de procéder pour établir des liens, par des moyens efficaces, avec de larges populations de femmes, de sorte qu'elles puissent se sentir à l'aise pour parler de leur propre expérience.



L'Unité de la sensibilisation tient une session de sensibilisation destinée aux femmes exclusivement, à Kinshasa, en RDC, en avril 2010 © ICC-CPI

Rencontres avec des groupes de personnes influentes



L'Unité de la sensibilisation répond aux questions formulées lors d'une rencontre organisée avec des chefs de communautés locales, des groupes de femmes et des représentants d'ONG, dans le village iturien de Mahagi, en RDC, en septembre 2010 © ICC-CPI

Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation entretiennent également des contacts réguliers avec des groupes de personnes influentes ayant la capacité de relayer les informations sur la Cour auprès des communautés concernées. Les rencontres avec les chefs communautaires se sont révélés être un excellent moyen de transmettre des messages aux populations locales. En Ituri, par exemple, le programme de sensibilisation des communautés a notamment pris la forme de réunions organisées séparément avec des représentants des populations lendu et hema, des chefs religieux et des chefs de quartiers. En sus de diffuser des informations, l'objectif est de créer un climat de confiance dans ces cercles, afin de susciter une participation plus active aux activités de sensibilisation.

Échanges d'informations entre le Président de la CPI et les membres de communautés touchées

Le Président de la Cour, le juge Sang-Hyun Song, est arrivé à Bunia le 14 décembre 2009. Le 15 décembre, il s'est rendu à Fataki, un village situé à 83 km de Bunia et village natal de Thomas Lubanga Dyilo. Là, le Président Song a participé à une session d'information et de discussion organisée par l'Unité de la sensibilisation, à laquelle 535 personnes ont pris part. Le Président Song s'est exprimé, parmi d'autres sujets, sur la création de la Cour et le rôle qu'elle joue au niveau de la justice internationale, ainsi que sur la transposition du Statut de Rome dans les législations nationales. Les participants ont eu la possibilité, par la suite, de poser des questions et de faire état de leurs préoccupations relatives à la Cour.

Faire se rencontrer les membres des communautés touchées et les délégués des États parties

Le Greffier de la CPI, Mme Silvana Arbia, accompagnée de représentants des États parties au Statut de Rome et de membres du Comité du budget et des finances de la CPI, s'est rendue à Bunia durant la première semaine du mois de juin 2010 pour échanger des informations avec les membres des communautés touchées et prendre acte de leurs vues et préoccupations quant aux activités de la Cour.

Parmi les préoccupations soulevées, quelques-unes ont porté sur les deux procès en cours dans l'affaire Lubanga et l'affaire Katanga et Ngudjolo Chui, ces trois personnes étant accusées d'avoir commis des crimes en Ituri. D'autres préoccupations ont été formulées quant aux questions relatives à la coopération des États avec la Cour, notamment pour ce qui est de l'exécution des mandats d'arrêt et de



Le Greffier de la CPI répond à la question d'une femme de Bunia sur ce que la Cour peut faire pour les victimes de violences sexuelles, 5 juillet 2010 © ICC-CPI

l'engagement des États parties à fournir un appui aux activités de la Cour sur le terrain. Durant sa visite, la délégation s'est entretenue avec des acteurs clés qui œuvrent étroitement avec la Cour sur le terrain. Elle a ensuite pris part à une session de sensibilisation interactive destinée au grand public portant sur les activités de cette dernière, à laquelle ont assisté plus de 100 représentants d'ONG et d'organes de presse locaux, des groupes de femmes, des associations de jeunes et d'étudiants, ainsi que des chefs locaux. Le Greffier et les représentants des États parties en ont également profité pour avoir un échange de vues avec les employés du bureau extérieur de la CPI à Bunia au sujet de la protection des témoins, de la participation des victimes et du déroulement des activités de sensibilisation, notamment durant la phase de première instance. Ce sont des questions et des défis auxquels les fonctionnaires de la CPI sont quotidiennement confrontés.

Résumé des activités

Cette année, dans le cadre de son programme de sensibilisation des communautés, l'Unité de la sensibilisation a :

- tenu 60 sessions d'information et de discussion à Bunia avec des représentants gouvernementaux, des défenseurs des droits de l'homme, des chefs religieux et des étudiants. Au total, 4 379 personnes ont participé à ces sessions ;
- dispensé 13 séances d'information et de discussion aux communautés touchées dans les villages de Mandro, Drodoro, Fataki, Tchomia, Kasenyi, Zengu, Gote, Drele, Nurrambe et de Djugu, afin de leur expliquer quelles sont les formes de réparations qui peuvent être accordées aux victimes qui participent aux procédures devant la Cour. Au total, 510 personnes ont pris part à ces séances ;
- tenu 13 réunions avec 145 membres de clubs d'écoute, afin d'évaluer l'efficacité des clubs d'écoute dans les villages de Kasenyi, Mwanga, Kotoni, Bogoro, Mahagi et de Lengabo ;
- dispensé 28 sessions d'information et de discussion dans les églises de Bunia à des chefs religieux et à leurs fidèles. Au total, 1 000 personnes ont participé à ces sessions ;
- mis en place, avec la Section de la participation des victimes et des réparations, sept séances d'information d'une journée sur les droits des victimes dans plusieurs villages répartis sur l'ensemble de l'Ituri (Rwampara, Fayaki, Mandro, Drodoro, Tchomia, Kasenyi et Bogoro). Au total, 900 personnes ont pris part à ces séances ;
- animé deux sessions d'information avec 122 représentants des autorités locales du Nord et du Sud-Kivu ;

- tenu deux réunions avec 120 défenseurs des droits de l'Homme à Goma et à Uvira ;
- dispensé trois séances d'information et de discussion aux communautés affectées dans les villages d'Uvira, de Kalehe et de Kavumu, tous situés dans le Sud-Kivu. Au total, 498 personnes ont participé à ces séances ;
- tenu une session d'information et de discussion à Goma avec 500 officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), l'armée nationale ;
- dispensé deux séances d'information et de discussion à Bukavu et à Goma, avec la coopération, respectivement, du Groupe Jérémie et des Barzas communautaires, des forums communautaires formés pour résoudre les différends. Au total, 35 personnes ont pris part à ces séances ;
- tenu quatre sessions d'information et de discussion avec 664 membres d'associations de jeunes ;
- dispensé sept séances d'information et de discussion à des groupes de femmes à Kinshasa, ainsi qu'une séance à Bunia, à laquelle 1 352 femmes ont participé ;
- animé une session d'information et de discussion à Kinshasa avec 50 officiers des FARDC ;
- tenu une séance d'information et de discussion avec 450 représentants gouvernementaux à Kinshasa ;
- animé quatre sessions d'information et de discussion avec 508 chefs de quartiers à Kinshasa.

Programme de sensibilisation en milieu universitaire

Le programme de sensibilisation en milieu universitaire a été mis sur pied pour renforcer les connaissances sur le mandat et les procédures de la CPI, dont disposent les élèves et les étudiants, les enseignants et les professeurs, dans les écoles primaires et secondaires, ainsi que dans les universités. Par l'établissement de liens directs, l'Unité de la sensibilisation compte encourager la participation des enfants et des jeunes à ce processus. L'objectif visé est de promouvoir l'enseignement du droit international pénal et des questions relatives à la CPI, en faisant figurer le thème du droit international pénal dans les programmes officiels des facultés de droit, de sciences politiques, de relations internationales et de journalisme.

L'année 2010 a vu une nette augmentation des activités menées avec les étudiants universitaires. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont animé des séminaires d'une semaine sur la CPI dans quatre universités, à Goma, Bukavu, Kisangani et Lubumbashi, suivis d'une session de formation de trois jours à Goma à l'intention de cinq professeurs des facultés de droit de ces mêmes universités, session dont l'objectif était de renforcer les capacités de ces professeurs afin qu'ils puissent eux-mêmes assurer les séminaires. Outre lesdits séminaires, sept conférences sur la CPI ont été organisées avec 2 137 étudiants à Kinshasa, dix rencontres ont été tenues avec 964 étudiants à Bunia, une rencontre avec 13 étudiants à Bukavu dans le Sud-Kivu, une avec 150 étudiants dans le village d'Uvira, également dans le Sud-Kivu, deux à Goma avec 140 étudiants au total, et une à Lubumbashi avec 250 étudiants.

Programme de sensibilisation des juristes

Par le biais du programme de sensibilisation des juristes, l'Unité de la sensibilisation établit des liens avec les praticiens du droit, afin de renforcer la compréhension qu'ils ont du mandat de la Cour et de ses procédures, et de les informer des critères requis pour se porter candidats sur la liste des conseils et des assistants de la CPI autorisés à représenter des victimes ou des personnes poursuivies devant la Cour. Ces praticiens du droit pourraient également grandement aider les membres des communautés touchées à comprendre quels sont leurs droits devant la CPI et faciliter la participation de ceux-ci aux procédures de la Cour.

Les professions juridiques ont elles aussi été ciblées de manière plus proactive que dans les années précédentes. Une séance de formation sur la CPI a été dispensée à Kinshasa à 99 participants, parmi lesquels figuraient des membres des deux barreaux de la ville et des juges civils et militaires. Deux séances de formation ont également eu lieu dans les Kivus, à Goma et à Bukavu, rassemblant 60 participants chacune. En sus de ces séances, une conférence-débat sur l'évaluation et l'évolution du Statut de Rome a été organisée à Kinshasa, dans le cadre de la Conférence de révision qui se déroulait au même moment à Kampala.

Programme de sensibilisation des médias

Le programme de sensibilisation des médias a été mis en place en 2005, afin d'établir des liens avec les journalistes travaillant pour les radios communautaires locales, les radios commerciales, les chaînes de télévision et la presse écrite. L'objectif était double : constituer des réseaux de professionnels des médias pouvant être consultés sur les meilleures pratiques pour atteindre de façon efficace de larges populations, et améliorer l'exactitude des informations sur la CPI relayées par les médias.

La radio demeure le moyen le plus efficace de toucher un large public en RDC, où la très grande majorité de la population n'a accès ni à la télévision, ni à Internet, ni à la presse écrite. Cette année, l'Unité de la sensibilisation a conclu un partenariat avec l'ONG *Search for Common Ground*, en vertu duquel les résumés audiovisuels des procédures produits à La Haye sont diffusés sur l'ensemble du territoire congolais par le biais de 20 radios et de 6 chaînes de télévision. Grâce à ce partenariat, l'Unité de la sensibilisation a été à même d'augmenter de façon spectaculaire le nombre de personnes touchées.



L'Unité de la sensibilisation accueille une séance de formation à Goma en novembre 2009, en collaboration avec l'ONG canadienne *Journalistes pour les droits humains* © ICC-CPI

On estime à 30 millions le nombre de personnes touchées en 2010 par le biais de la télévision, de la radio et de la presse écrite. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation animent régulièrement des programmes radiophoniques et télévisés interactifs. À Bunia, ils animent tous les matins, sur dix radios locales, des émissions radiophoniques sur les mises à jour de la Cour. Ils participent également chaque semaine, sur deux radios locales de la ville, à des émissions interactives de deux heures sur la Cour. Ces émissions sont diffusées l'après-midi, la plus grande partie du temps d'antenne étant consacré à répondre aux questions posées par les auditeurs. Les journaux à Kinshasa publient régulièrement les communiqués de presse de la CPI. En 2009, certaines radios en Ituri ont cessé d'émettre ; d'autres ont été créées. En 2010, nos partenaires comprennent ainsi les radios suivantes : Radio Nationale de Bunia, Radio Tempête du Lac (à Kasenyi, en Ituri), Radio Amkeni (à Mambassa, en Ituri), Radio Peace (à Bunia), Canal Révélation (à Bunia), Radio Colombe (à Mahagi, en Ituri), Radio Fides (à Bunia), RTK (à Bunia), Radio Umoja (à Tchomia, en Ituri), Radio Candip (à Bunia et qui soutient largement Thomas Lubanga).

La presse écrite congolaise n'est diffusée que dans les grandes villes. De nombreux journaux ont des sites Web, par l'intermédiaire desquels la diaspora congolaise a accès à l'information, mais n'atteignent pas les populations locales qui n'ont pas accès à Internet.

Le programme de formation des journalistes lancé en 2009, qui relève du programme de sensibilisation



L'Unité de la sensibilisation anime une session destinée à fournir des mises à jour aux journalistes locaux, aux enseignants et aux représentants d'ONG dans le village iturien d'Aru, en RDC, en septembre 2010 © ICC-CPI

des médias, a continué cette année ; 6 séances de formation ont été dispensées dans ce cadre à Kinshasa, 17 à Bunia, 3 dans le Sud-Kivu et 3 dans le Nord-Kivu, au profit de 996 journalistes au total. L'objectif de ces sessions de formation et d'information est d'accroître le niveau de connaissance des journalistes et leur compréhension du fonctionnement de la CPI, et de leur fournir des informations leur permettant de rendre compte avec exactitude des activités de la Cour. Les séances dispensées à Kinshasa et dans les Kivus ont été organisées conjointement avec l'ONG canadienne *Journalistes pour les droits humains*,

spécialisée dans la formation des journalistes à l'échelon local afin que ceux-ci puissent rendre compte avec précision des questions relatives aux droits de l'Homme.

Le nombre d'activités de sensibilisation des médias a augmenté en 2010, sous l'effet de la décision de la Chambre d'appel d'annuler la décision de la Chambre préliminaire de remise en liberté provisoire de l'accusé dans l'affaire Bemba et de la décision de la Chambre de première instance de rejeter l'exception d'irrecevabilité soulevée par la Défense dans cette même affaire, sous l'effet également de la décision de la Chambre de première instance de suspendre la procédure dans l'affaire Lubanga et de sa décision ultérieure de remise en liberté de l'accusé, ainsi que de l'émission d'un deuxième mandat d'arrêt à l'encontre du président Al Bashir dans lequel figure le crime de génocide.

Résumé des activités

Cette année, dans le cadre de son programme de sensibilisation des médias, l'Unité de la sensibilisation a procédé aux activités suivantes.

Sur l'ensemble du territoire :

- a produit cette année les programmes télévisés interactifs sur la CPI suivants : « Droit et Justice », produit et diffusé tous les mois sur Antenne A, une chaîne de télévision bénéficiant d'une couverture régionale ; « Le Débat de la Semaine », produit et diffusé tous les mois sur Télé 7, une chaîne de télévision bénéficiant d'une couverture régionale ; « Questions d'Actualité », produit et diffusé tous les mois sur RTNC, une chaîne de télévision bénéficiant d'une couverture nationale. En sus de ces programmes mensuels réguliers, et sous l'effet de chaque fait judiciaire important, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont pris part à des programmes télévisés interactifs en lingala diffusés sur Raga, une chaîne de télévision bénéficiant d'une couverture régionale, et sur Digital Congo et RTNC, des chaînes bénéficiant d'une couverture nationale ;
- a procédé, avec des fonctionnaires de la Section de l'information et de la documentation de la Cour, à plus de 1 000 interviews et animé des émissions radiophoniques et télévisées tout au long de l'année 2010. Ces émissions et ces interviews ont été conduites en français, en swahili et en lingala ;
- s'est associée avec l'ONG *Search for Common Ground* pour la transmission aux radios et aux chaînes de télévision à travers le pays de résumés audiovisuels produits par la Section de l'information et de la documentation. Ces productions audiovisuelles ont porté essentiellement sur les résumés des audiences publiques tenues à La Haye, sur les explications que des représentants de la Cour ont fournies sur les décisions rendues par cette dernière, ainsi que sur les nouvelles plus générales de la CPI. Ces résumés sont remis deux fois par mois pour diffusion à 20 radios et 6 chaînes de télévision à travers le pays.

À Kinshasa :

- a veillé à ce que 41 résumés audiovisuels produits au siège de la Cour à La Haye soient diffusés deux fois par semaine à 10 heures et à 21 heures sur RTGA, une chaîne de télévision bénéficiant d'une couverture nationale. Par le passé, ces résumés étaient uniquement en français, et non dans les langues vernaculaires. Afin d'y remédier, des dispositions ont été prises cette année avec une radio locale à Bunia pour traduire les programmes audiovisuels en swahili et en lingala. Ceci a permis à l'Unité de la sensibilisation de relayer l'information à un public beaucoup plus large ;
- a organisé une conférence de presse à Kinshasa avec 20 journalistes au total, durant la visite que le Président de la CPI, M. Song, a effectuée en RDC en décembre 2009 ;
- a tenu 27 points de presse cette année, avec une participation moyenne de 25 journalistes par point de presse ;
- a remis en mains propres 26 communiqués de presse aux journalistes ;
- a envoyé environ 250 messages SMS aux journalistes pour attirer leur attention sur chacun des communiqués de presse ;
- a dispensé une séance de formation à l'intention des journalistes avec l'ONG Journalistes pour les droits humains.

En Ituri :

- a organisé une conférence de presse à Kinshasa avec 20 journalistes au total, durant la visite que le Président de la CPI, M. Song, a effectuée en RDC en décembre 2009 ;
- a tenu 27 points de presse cette année à Bunia, avec une participation moyenne de 25 journalistes par point de presse ;
- a remis en mains propres 26 communiqués de presse aux journalistes à Bunia ;
- a animé 312 émissions radiophoniques interactives à Bunia cette année, diffusées sur 10 radios locales émettant dans toute l'Ituri, ainsi que 23 émissions télévisées diffusées par la télévision publique, toutes portant sur les mises à jour de la Cour ;
- a veillé à ce que deux journaux à Bunia (« Le Pacificateur » et « Le Miroir ») publient 13 communiqués de presse ainsi qu'une chronique mensuelle résumant les activités de sensibilisation menées en Ituri ;
- a procédé à l'affichage de 35 communiqués de presse sur les vitrines des magasins dans les 12 quartiers de Bunia ;

- a animé deux séances de formation sur la CPI avec des journalistes à Bunia.

Dans les Kivus :

- a continué à produire le programme interactif « Mieux comprendre la CPI », diffusé chaque semaine sur Radio Maendeleo à Bukavu ;
- a veillé à ce que des extraits du guide « Mieux comprendre la CPI » soient publiés chaque semaine dans le journal « Les Coulisseries » à Beni, dans le Nord-Kivu ;
- a dispensé trois séances de formation à des journalistes à Goma et trois séances similaires à Bukavu, en partenariat avec l'ONG Journalistes pour les droits humains.

Enseignements de l'année

Études externes

Cette année, la Radio Interactive pour la Justice (IRFJ) a publié les résultats, pour la première année, d'une analyse effectuée sur deux ans portant sur l'impact de la radio, qui prend en considération les villes de Bunia, de Goma et de Kasugho, dans le Nord-Kivu. Des questionnaires ont été remis aux membres des groupes d'écoute de l'IRFJ dans le Nord-Kivu, avant que ceux-ci ne commencent à écouter les émissions et après qu'ils les ont écoutées pendant un an. À Bunia, des interviews ont remplacé les questionnaires. L'étude a montré que, sur l'ensemble des localités couvertes par l'analyse, le pourcentage des membres des communautés locales qui considèrent que les représentants de la CPI ont bien mesuré leurs besoins a augmenté de manière significative. À Goma, une augmentation de 24 pour cent a été enregistrée ; à Kasugho, on a enregistré une augmentation de 60 pour cent. De plus, tous les membres des clubs d'écoute ou presque ont indiqué, au terme de la première année, qu'ils avaient entendu parler de la CPI. En Ituri, où l'IRFJ émet depuis cinq ans, 54 pour cent des membres des clubs d'écoute ont déclaré que les programmes de l'IRFJ ont permis aux instances de la CPI de mieux appréhender les besoins des auditeurs en termes de justice. L'étude y a également montré que les personnes qui ont écouté les émissions au cours des cinq dernières années ont sensiblement amélioré leur niveau de connaissance sur la CPI. Une baisse concomitante du nombre de questions ayant trait à la structure générale de la CPI ainsi qu'à ses procédures a été enregistrée, de même qu'une augmentation du nombre de questions portant sur des affaires spécifiques dont connaît la Cour. Ces données recourent les résultats de l'évaluation interne à laquelle l'Unité de la sensibilisation a, elle aussi, procédé.

Évaluation interne et résultats

L'évaluation interne des activités menées à laquelle l'Unité de la sensibilisation a procédé a montré que les populations exposées aux programmes de la CPI pendant plus de deux ans commencent à améliorer leur niveau de connaissance sur le mandat et les procédures de la Cour. Les populations de l'Ituri et des Kivus, en particulier, ont fait preuve de connaissances plus approfondies sur la Cour, ainsi que d'un niveau de sensibilisation plus important que les années précédentes. Les enquêtes qui ont été menées montrent que le pourcentage de personne ayant entendu parler de la Cour a augmenté par rapport aux années précédentes.

Questions fréquemment posées

Dans l'ensemble, l'analyse des questions formulées par différents groupes cibles au cours de l'année 2010, qui ont été compilées à Kinshasa, en Ituri et dans les Kivus, indique que le niveau de connaissance de la population sur le mandat et les procédures de la Cour se renforce. Comparées aux interrogations soulevées en 2007, 2008 et 2009, les questions posées en 2010 sont en général plus techniques et plus poussées. Sur l'affaire Lubanga, la plupart des questions au cours des années précédentes ont porté sur les raisons pour lesquelles le procès prend tant de temps. Cette année, de nombreuses interrogations ont concerné les victimes et les témoins. D'autres ont porté essentiellement sur la coopération des États parties et la façon dont la Cour cherche à résoudre la question de la non-coopération. De la frustration a été exprimée quant aux décisions portant mise en liberté de Thomas Lubanga, qui n'ont en réalité pas abouti à la remise en liberté de l'accusé.

Concernant l'affaire Katanga et Ngudjolo Chui, de nombreuses questions ont été posées concernant la légitimité des victimes et des témoins. De la déception a par ailleurs toujours été perçue quant au fait de savoir pourquoi la Cour semble ne faire procéder à l'arrestation par les États et à la remise à la CPI que d'Ituriens, alors que des criminels allégués d'autres régions en RDC donnent l'impression de bénéficier de l'immunité.

À Kinshasa, l'intérêt a continué de se porter sur l'affaire Bemba, passant d'interrogations sur le fait que l'accusé ne bénéficie pas de l'immunité de juridiction à des questions très détaillées sur la procédure.

La plupart des questions ont porté sur la situation financière de Jean-Pierre Bemba (par exemple, quels seront les moyens de subsistance de sa famille maintenant que la Cour a procédé au gel de ses avoirs). La question la plus fréquemment posée est celle de savoir pour quelles raisons la Cour a fait arrêter Jean-Pierre Bemba et non Ange-Félix Patassé, ancien président de la RCA.



Répartition des questions par groupe cible

Une interrogation très souvent formulée dans les années précédentes a été de savoir si la CPI pouvait procéder à l'arrestation d'un chef d'État en exercice. Un mandat d'arrêt ayant été délivré à l'encontre du président soudanais Omar Al Bashir, cette question n'a plus été soulevée cette année. La plupart des personnes étaient au courant de l'existence de ce mandat et les questions ont surtout porté sur la façon dont la CPI envisageait de procéder à l'arrestation de l'accusé, en dépit de l'absence de coopération de plusieurs États africains.

En général, les questions cette année ont été plus détaillées et ont témoigné d'une connaissance et d'une sensibilisation plus importantes que les années précédentes. Les questions suivantes ont été le plus fréquemment soulevées au cours de l'année 2010 :

Questions relatives à l'affaire Lubanga :

- Comment la Cour agit-elle envers un témoin qui se contredit dans sa déposition ?
- S'il est déclaré innocent, la Cour indemniserait-elle Thomas Lubanga pour tout le temps qu'il aura passé en détention ?
- Le fait que la Cour ait été saisie de la situation en RDC par le Gouvernement congolais et que celui-ci refuse à présent, au nom de la paix, d'arrêter Bosco Ntaganda n'est-il pas contradictoire ?
- Pour quelle(s) raison(s) la CPI ne peut-elle pas demander à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de procéder à l'arrestation de Bosco Ntaganda, puisque le Gouvernement congolais n'y procédera pas ?
- Comment la Cour peut-elle laisser un suspect en liberté, alors qu'elle sait exactement où il se trouve ? (Cette question fait référence à Bosco Ntaganda, qui se trouve actuellement à Goma, dans le Nord-Kivu, et à l'encontre duquel la CPI a délivré un mandat d'arrêt).
- pourquoi la Cour complique-t-elle les choses en annonçant à deux reprises la mise en liberté de Thomas Lubanga, sans jamais en réalité le remettre en liberté ?
- Quelles sont les méthodes utilisées sur le terrain pour identifier les victimes et les témoins ?
- Quel est l'avenir de la Cour, étant donné que de nombreux pays africains ont refusé de coopérer avec elle ? Cela pourrait-il signifier la fin de la CPI ?

Questions relatives à l'affaire Katanga et Ngudjolo Chui :

- Comment la Cour peut-elle s'assurer que les victimes participant à l'affaire sont réellement des victimes ?
- Pourquoi la Cour n'a-t-elle procédé qu'à l'arrestation d'Ituriens et pas à l'arrestation d'autres Congolais qui ont également commis des crimes ?
- Comment Germain Katanga peut-il être jugé par la CPI, alors qu'il a déjà été jugé en RDC ?
- Si Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont déclarés innocents, seront-ils indemnisés pour tout le temps qu'ils auront passé en détention ?

Questions relative à l'affaire Bemba :

- Pourquoi Jean-Pierre Bemba a-t-il été arrêté et pas Ange-Félix Patassé, puisque c'est ce dernier qui a demandé à Jean-Pierre Bemba de venir l'aider en RDC ?

- Quels vont être les moyens de subsistance de la famille de Jean-Pierre Bemba, puisque la Cour a procédé au gel de ses avoirs ?
- Si Jean-Pierre Bemba est déclaré innocent, sera-t-il indemnisé pour le temps qu'il aura passé en détention ?
- Pourquoi la Belgique a-t-elle refusé d'accueillir Jean-Pierre Bemba sur son territoire, alors qu'il a été accédé à la demande de remise en liberté sous conditions de l'accusé ?
- Pourquoi les avoirs de Jean-Pierre Bemba ont-ils été gelés, alors qu'il n'a pas été reconnu coupable ?

Questions relatives à d'autres situations et/ou à la CPI en général :

- Si un accusé est reconnu coupable mais qu'il est indigent, qui procèdera à la réparation des victimes ?
- Si les États parties ne coopèrent pas à l'arrestation des suspects et si la CPI n'a pas sa propre force de police, comment la Cour va-t-elle procéder à l'arrestation de ceux-ci ?
- Toutes ces procédures en instance prennent tant de temps. Ne pensez-vous pas que cela constitue un retard excessif ?
- Qui a créé la CPI ?
- Comment la Cour va-t-elle pouvoir arrêter Omar Al Bashir, si le Soudan n'est pas un État partie ?
- Comment la Cour va-t-elle pouvoir poursuivre ses activités en RDC, quand la MONUC aura quitté le pays ?
- Pourquoi aucun mandat d'arrêt n'a-t-il encore été délivré à l'encontre de non-ressortissants africains ?
- Que peut faire la Cour si un État partie refuse de procéder à l'arrestation d'un suspect sur son territoire, alors qu'un mandat d'arrêt existe à son encontre ?
- Quelles sont les formes de réparation qui peuvent être accordées aux victimes ?

Enseignements de l'année concernant les médias

Un enseignement essentiel qui ressort au fil des années est que la radio constitue le moyen le plus efficace d'atteindre un large public, surtout lorsqu'il s'agit de travailler avec des communautés dans des zones reculées. L'Unité de la sensibilisation continuera d'œuvrer largement avec les radios en RDC et poursuivra le partenariat qu'elle a conclu cette année avec l'ONG *Search for Common Ground*, grâce auquel elle a enregistré une hausse spectaculaire du nombre de personnes touchées.

Cette année, il a été observé que les représentants des médias avaient davantage tendance à utiliser les communiqués de presse de la CPI que par le passé. En effet, pour rendre compte des actualités à la Cour, les journalistes se réfèrent aux communiqués de presse diffusés par la Section de l'information et de la documentation de cette dernière. Certains journaux se contentent de publier les communiqués de presse dans leur intégralité. D'autres, en revanche, rédigent leurs propres commentaires, qui sont à distinguer des informations fournies par la Section. Cela s'est révélé particulièrement difficile à gérer en ce qui concerne les journaux, les radios et les chaînes de télévision de certaines tendances politiques.

Au cours des nombreuses séances de formation dispensées cette année en collaboration avec l'ONG Journalistes pour les droits humains, les journalistes ont à nouveau fait état de leur hésitation à rendre compte des questions relatives aux droits de l'homme. Relayer les informations sur la CPI s'avère particulièrement difficile, dans la mesure où ils risquent de recevoir des menaces ou même de perdre leur emploi. L'année dernière, plusieurs journalistes ont fait état de leurs préoccupations quant à la censure interne dont leurs articles sur les questions ayant trait à la Cour font fréquemment l'objet, et ont indiqué que le contenu est souvent entièrement modifié. Cela continue à être le cas cette année, ce qui engendre davantage de frustration encore chez des journalistes certes mieux armés après avoir pris part aux séances de formation régulières que l'Unité de la sensibilisation organise, mais qui, par peur des représailles, se trouvent dans l'impossibilité d'appliquer les techniques et les connaissances qu'ils ont acquises dans ce cadre.

Plan d'action pour l'année 2011

Mettant à profit les enseignements importants tirés tout au long de l'année 2010, l'Unité de la sensibilisation développe actuellement son plan d'action pour l'année à venir. En 2011, la Section de l'information et de la documentation poursuivra le développement d'outils de communication adaptés à chacune des audiences cibles. Des affiches seront réalisées pour relayer certains messages clés, par exemple l'impartialité des juges de la CPI, le principe d'équité du procès, les droits de l'accusé ainsi

que des victimes, et la lutte contre l'impunité. Un jeu de société sur la CPI sera également conçu et distribué dans les écoles et les centres communautaires. En outre, les outils qui ont été utilisés par le passé (représentations théâtrales et chansons sur la CPI) continueront à l'être en 2011.

Le programme de sensibilisation des communautés continuera à cibler les femmes, les jeunes, les chefs religieux, les représentants d'ONG, les chefs de quartiers et les représentants gouvernementaux. Sur base des demandes formulées par la population au cours de l'année 2010 et des enseignements tirés tout au long de cette même année, l'Unité de la sensibilisation augmentera les activités qu'elle propose aux femmes et aux représentants gouvernementaux. Les femmes en RDC luttent toujours pour obtenir des informations et être entendues. L'objectif de l'Unité de la sensibilisation est de rompre les barrières qui empêchent les femmes d'être informées et d'exercer leurs droits. Six sessions exclusivement à leur intention sont en cours de programmation en coordination avec la Section de la participation des victimes et des réparations. La plupart de ces sessions se tiendront dans les Kivus et seront organisées avec le concours d'ONG locales et de groupes de femmes. Ces séances porteront sur les violences sexuelles au titre du Statut de Rome.

Afin de lutter contre l'utilisation des enfants soldats, une journée d'action éducative sera organisée avec les enfants, les enseignants et les parents lors de la Journée de l'enfant africain (le 16 juin 2011), pour les sensibiliser sur le fait que l'utilisation des enfants soldats constitue un crime de guerre. Cette journée d'action aura lieu dans plusieurs écoles à Bukavu, dans le Sud-Kivu. La première journée de ce type a été mise sur pied par l'Unité de la sensibilisation à Kinshasa en 2009. La ville de Bukavu a été choisie pour l'année 2011, car elle se situe à l'est du pays où vivent la plupart des victimes de ce crime.

Pour ce qui est des représentants gouvernementaux, afin de corriger les idées fausses qui ont été identifiées, l'Unité de la sensibilisation procèdera à l'augmentation du nombre de sessions d'information à l'intention de ce groupe cible. En 2009, les sessions d'information à l'intention des représentants gouvernementaux ne se sont tenues qu'à Kisangani. En 2010, l'Unité de la sensibilisation a dispensé des séances aux représentants gouvernementaux à Bunia et à Kinshasa, ainsi que dans les deux Kivus. L'objectif pour l'année 2011 est de poursuivre ces séances dans ces mêmes villes, et d'étendre le programme aux représentants gouvernementaux à travers tout le pays.

Le réseau des clubs d'écoute sera étendu en 2011 à d'autres groupes de villages dans le Nord et le Sud-Kivu. L'Unité de la sensibilisation s'est engagée à créer, en partenariat avec Radio Maendeleo à Bukavu dans le Sud-Kivu, 12 nouveaux clubs d'écoute. Elle négocie actuellement avec plusieurs partenaires dans le Nord-Kivu la mise sur pied de clubs d'écoute supplémentaires dans cette zone. Ceci portera à 52 le nombre total des clubs d'écoute établis et financés par la Cour.

Pour le programme de sensibilisation en milieu universitaire, un objectif important pour l'année 2011 sera de mieux faire connaître la CPI à l'échelon universitaire. En 2010, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont dispensé des séminaires dans quatre universités sur l'ensemble du pays, ainsi qu'une séance de formation à l'intention de professeurs de droit. En 2011, ces séminaires seront dispensés dans sept universités, à raison de deux séminaires à Kinshasa et d'un séminaire dans chacune des villes suivantes : Lubumbashi, Goma, Bukavu, Kisangani et Bunia. De plus, l'Unité de la sensibilisation procèdera, en partenariat avec l'Académie de droit international pénal à Kinshasa, au lancement d'un programme de cours d'été sur la CPI. Ces cours seront dispensés par les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation sur le terrain ; seront également invités à y participer pour partager leurs compétences les membres du personnel de différentes sections de la Cour venant aussi bien des bureaux extérieurs que du siège de la CPI à La Haye. En sus de la mise sur pied de séminaires et de cours d'été, l'objectif pour l'année 2011 sera de collaborer avec les professeurs pour les aider à dispenser eux-mêmes les séminaires. Pour ce faire, des séances de formation auront lieu visant à renforcer les capacités d'enseignement sur la CPI des professeurs de droit. Dans le cadre de cette formation, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation s'assureront du bon déroulement des séminaires dispensés par les professeurs et procureront à ces derniers conseils et appui professionnels.

Parallèlement au programme de séminaires et de cours dispensés tout au long de l'année, l'Unité de la sensibilisation entend également lancer un programme de démonstrations de tribunal fictif à l'intention des étudiants en droit. Ces tribunaux fictifs permettront à ceux-ci d'analyser en profondeur les différents types de questions susceptibles d'être soulevées dans le cadre de procès devant la Cour. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation assisteront à ces séances de tribunal fictif pour faire part de leurs réactions et répondre aux questions des étudiants.

Un défi important, auquel l'Unité de la sensibilisation doit encore faire face dans le cadre de son programme de sensibilisation des médias, est la barrière que représente, pour la presse écrite, la peur éprouvée par les journalistes de rendre compte des activités de la CPI. Jusqu'à présent, des séances de formation régulières ont été dispensées aux journalistes eux-mêmes. Pour l'année 2011, l'Unité de la sensibilisation envisage d'étendre ce programme de formation aux responsables des organes de presse,

lesquels déterminent quels sont les articles écrits par les journalistes qui sont publiés et quel doit en être le contenu.

En 2010, le programme de sensibilisation des juristes s'est axé sur la formation dispensée aux membres des professions juridiques sur le droit international et la CPI. En 2011, ces séances de formation porteront sur la constitution d'un réseau d'avocats et de juges bien informés sur les activités de la CPI, sur l'étude du Statut de Rome en regard de la législation nationale, sur le projet de loi sur la transposition du Statut de Rome dans la législation nationale actuellement examiné devant le Parlement, ainsi que sur le renforcement de la campagne « Appel aux avocates africaines ». Un partenariat est à l'œuvre à l'heure actuelle avec l'Association internationale du barreau (IBA), qui vise à dispenser, dans tout le pays, des formations aux avocats et aux juges à l'échelon local. L'objectif est que les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation, conjointement avec un représentant de l'IBA, dispensent un minimum de six séances de formation au cours de l'année 2011, à Lubumbashi, Kinshasa, Kisangani, Bunia, Goma et Bukavu. En sus de ces six séances, l'IBA mettra régulièrement en place ses propres séances de formation sur le droit international. Afin qu'un élément sur la CPI figure dans le contenu de ces séances de formation, le représentant de l'IBA transmettra aux fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation sur le terrain les questions sur la CPI qui auront été soulevées lors de ces formations. Les réponses seront transmises aux participants à la séance de formation qui suivra. De cette façon, la CPI pourra être « présente » à chacune de ces sessions.



DARFOUR (SOUDAN)

Résumé

La Cour pénale internationale a été saisie de la situation au Darfour (Soudan) par la résolution 1593 du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 31 mars 2005, en vertu de l'article 13-b du Statut de Rome. Le Procureur a ouvert une enquête le 6 juin 2005, suite à la réalisation d'une évaluation indépendante des informations et des éléments de preuve recueillis.

Depuis le renvoi de la situation, des mandats d'arrêts publics ont été délivrés dans le cadre de l'enquête sur le Darfour à l'encontre d'Ahmad Muhammad Harun (Ahmad Harun), Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (Ali Kushayb) et Omar Hassan Ahmad Al Bashir (Omar Al Bashir). Ces trois suspects sont toujours en liberté.

La Cour a délivré trois citations à comparaître à l'encontre de Bahar Idriss Abu Garda (Abu Garda), d'Abdallah Banda Abakaer Nourain (Banda) et de Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo). Le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges retenues contre Abu Garda. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire Banda et Jerbo devrait débiter le 8 décembre 2010.

En relation avec la situation au Darfour, et au sein du contexte judiciaire susmentionné, les activités organisées par l'Unité de la sensibilisation lors de la période considérée (du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010) avaient pour but d'atteindre à la fois d'anciens participants et de nouveaux. En sensibilisant deux nouveaux groupes de Soudanais du Darfour affectés par les crimes liés à cette situation, l'Unité de la sensibilisation leur a fourni des informations leur permettant de mieux comprendre le mandat et les procédures de la Cour. Pour les groupes participant d'ores et déjà aux activités de sensibilisation, l'Unité a cherché à favoriser une participation encore plus importante, en informant ces groupes de l'actualité des décisions et des procédures judiciaires, en répondant à leurs questions et en examinant leurs préoccupations. Les publics visés étaient principalement des Soudanais vivant en Europe, dans l'est du Tchad ainsi que des groupes se trouvant au Sénégal et au Nigeria, tous affectés par l'attaque lancée le 29 septembre 2007 contre le personnel de la Mission [de maintien de la paix] de l'Union africaine au Soudan, sur le site de la base militaire de Haskanita, dans la localité d'Umm Kadada au Darfour-Nord (Soudan).

Au cours de la période considérée, l'Unité de la sensibilisation a concentré ses activités sur les aspects suivants : sensibiliser davantage de communautés d'origine soudanaise touchées par le conflit et vivant maintenant en Europe et au Tchad ; renforcer les liens avec les organisations non gouvernementales (ONG) se consacrant à la situation au Darfour ; permettre aux professionnels du droit soudanais de poser leur candidature en vue d'être inscrits sur la liste

des conseils ou la liste des personnes assistant un conseil, en leur expliquant le processus ; et dissiper les idées fausses concernant le travail de la Cour en diffusant plus largement les informations factuelles préparées par la CPI.

Au total, 1 745 personnes, dont 177 femmes, ont participé à 55 sessions interactives à l'est du Tchad et en Europe. Ainsi, au cours de la période considérée, la sensibilisation a touché 1 000 personnes de plus que lors de la période précédente (où 650 personnes avaient participé à 20 sessions). L'Unité de la sensibilisation a progressivement amplifié ses opérations afin de sensibiliser la diaspora soudanaise aux Pays-Bas ainsi que dans six autres pays européens : la Belgique, la France, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et le Royaume-Uni. Au total, 565 membres des diasporas darfouriennes, dont 23 femmes, ont participé à des sessions de sensibilisation ; 1 180 réfugiés, dont 154 femmes, ont participé à 12 sessions de sensibilisation à l'est du Tchad. Par ailleurs, un public estimé à 10 millions de personnes a régulièrement été informé par 77 programmes radiophoniques (contre 49 programmes en 2009), préparés par la CPI et diffusés par des radios dont l'audience cible se trouve au Soudan et à l'est du Tchad.

Les sessions de sensibilisation ont mis l'accent sur l'actualité judiciaire dans l'affaire *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir*. Un intérêt particulier a été accordé au second mandat d'arrêt délivré par la Cour à l'encontre d'Omar Al Bashir pour trois chefs de génocide. Il était important de faire comprendre aux communautés affectées que ce nouveau mandat d'arrêt ne remplace pas ou n'annule pas le premier délivré à l'encontre du même suspect pour cinq chefs de crimes contre l'humanité et deux chefs de crimes de guerre. Fin août, les Soudanais du Darfour ont également pris connaissance de la décision de la Cour d'informer le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Assemblée des États parties au Statut de Rome des visites d'Omar Al Bashir en République du Kenya et République du Tchad, « afin qu'ils puissent prendre toute mesure qu'ils jugeront appropriée ». Les communautés touchées ont salué ces décisions et exprimé l'espoir qu'elles se traduisent par des actions qui veillent à ce que les États se conforment à leurs obligations.

Des efforts particuliers ont également été accomplis auprès des professionnels soudanais du droit afin d'accroître leur compréhension du mandat et du fonctionnement de la CPI, et de leur expliquer la marche à suivre pour être admis en qualité de conseil afin de représenter les accusés ou les victimes devant la Cour.

D'après les enquêtes de la CPI réalisées lors des activités de sensibilisation, les participants ont estimé que les sujets de discussion étaient pertinents pour eux. La plupart des personnes

ayant répondu avaient entendu parler de la CPI par bouche à oreille (50 pour cent), par les médias, notamment la radio (35 pour cent) et par Internet (15 pour cent).

Une étude indépendante publiée au cours de la période considérée a montré que les Soudanais du Darfour réfugiés dans 12 camps à l'est du Tchad considéraient la CPI comme le meilleur mécanisme pour que ceux qui causaient des souffrances au Soudan soient traduits devant la justice. D'après l'étude *Darfurian Voices*, la majorité des personnes ayant répondu avaient entendu parler de la Cour. Les hommes (92 pour cent) étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes (72 pour cent) d'avoir entendu parler de la CPI. La grande majorité (98 pour cent) des leaders connaissant la CPI l'ont considérée comme une institution impartiale. Parmi les personnes ayant répondu et connaissant la CPI, nombreuses étaient celles qui étaient informées des mandats d'arrêt délivrés à l'encontre d'Omar Al Bashir (99 pour cent), d'Ali Kushayb (42 pour cent) et d'Ahmad Harun (37 pour cent)⁶.

Les résultats de l'enquête montrent les progrès

accomplis et les zones où de futures activités seraient les plus efficaces. Au cours de la période concernée, les activités de sensibilisation ont été organisées non seulement aux Pays-Bas mais également dans six autres villes européennes accueillant d'importants groupes de Soudanais du Darfour, ce qui a contribué à accroître l'impact du programme. Il est nécessaire de renforcer l'interaction avec les réfugiés de l'est du Tchad afin de générer des attentes réalistes quant au travail de la Cour. Lors de la prochaine période, l'Unité de la sensibilisation augmentera le nombre de sessions afin de répondre aux besoins des femmes et des professionnels du droit en matière d'information. De plus, des efforts seront accomplis pour développer les outils de communication, afin de mieux faire comprendre la CPI parmi les enseignants et les élèves des écoles des camps de réfugiés de l'est du Tchad. L'interaction avec les diasporas reste une priorité. Ainsi, la coopération avec les organisations partenaires existantes va se poursuivre en Europe, et des efforts seront également déployés pour mettre en place de nouveaux réseaux dans d'autres pays.

6 *Darfurian Voices: A project by 24 Hours for Darfur*, www.darfurianvoices.org. Enquête menée auprès d'un échantillon aléatoire représentant l'ensemble de la population des réfugiés darfouriens vivant dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad. Au total, 2 152 réfugiés ont été interviewés.

Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires

La Cour pénale internationale a été saisie de la situation au Darfour (Soudan) par la résolution 1593 du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 31 mars 2005, en vertu de l'article 13-b du Statut de Rome. Le Procureur a ouvert une enquête le 6 juin 2005, suite à la réalisation d'une évaluation indépendante des informations et des éléments de preuve recueillis.

Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman

Des mandats d'arrêt ont été délivrés le 27 avril 2007 à l'encontre d'Ahmad Harun et d'Ali Kushayb.

Le 19 avril 2010, le Procureur a déposé une requête auprès de la Chambre préliminaire lui demandant de conclure à la non-coopération du Gouvernement du Soudan en vertu de l'article 87 du Statut de Rome, en application de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité, lors de l'exécution des mandats d'arrêt. Le 25 mai 2010, la Chambre préliminaire I a rendu une décision informant les membres du Conseil de sécurité du défaut de coopération du Soudan. La Chambre préliminaire a communiqué sa décision au Conseil de sécurité, par l'intermédiaire du Secrétaire général, afin que le Conseil prenne les mesures qu'il estimerait appropriées (voir S/2010/265). Les suspects sont toujours en liberté. Six victimes ont été autorisées à participer au stade préliminaire de la procédure en l'espèce.

Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir

Un premier mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Al Bashir, actuel Président du Soudan, a été délivré le 4 mars 2009. Le 3 février 2010, la Chambre d'appel a jugé que la Chambre préliminaire avait appliqué une norme d'administration de preuve erronée en décidant de ne pas délivrer de mandat d'arrêt à raison de la charge de génocide. Cet aspect de la décision a été annulé et la Chambre d'appel a ordonné à la Chambre préliminaire de rendre une nouvelle décision, en appliquant la bonne norme d'administration de la preuve, relative à la question de savoir s'il convenait de délivrer un mandat d'arrêt pour le génocide. Le 12 juillet 2010, la Chambre préliminaire I a délivré un second mandat d'arrêt pour trois chefs de génocide. Ce dernier ne remplace pas ni annule le précédent, délivré le 4 mars 2009, qui reste également en vigueur. Comme le premier mandat d'arrêt, le second a été notifié à tous les États parties au Statut de Rome, aux autorités soudanaises et à tous les membres du Conseil de sécurité qui ne sont pas des États parties au Statut de Rome.

Le suspect reste en liberté. Au total, 12 victimes ont été autorisées à participer à la procédure dans cette affaire, par l'intermédiaire de leur représentant légal.

Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda

Abu Garda est le Président et le coordonnateur général des opérations militaires du Front uni de résistance. Il a été accusé de trois chefs de crimes de guerre en relation avec l'attaque menée le 29 septembre 2007 par le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), qu'il aurait commandé, contre le personnel, les installations, le matériel, les unités et les véhicules de la Mission [de maintien de la paix] de l'Union africaine au Soudan stationnés à la base militaire de Haskanita.

Abu Garda a comparu volontairement suite à une citation à comparaître délivrée par la Chambre préliminaire le 7 mai 2009. L'audience s'est déroulée du 19 au 30 octobre 2009. Au total, 87 victimes ont été autorisées à participer à la procédure pour la confirmation des charges, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux. Des témoins ont été auditionnés, notamment un expert militaire et une victime du personnel de maintien de la paix qui a été blessée. Quatre représentants légaux ont représenté des victimes provenant du Nigeria, du Mali et du Sénégal. Le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a décidé de ne pas confirmer les charges à l'encontre d'Abu Garda au motif que les allégations du Procureur selon lesquelles il aurait participé à l'attaque de la base militaire de Haskanita n'étaient pas étayées par des preuves suffisantes. Le 23 avril 2010, la Chambre préliminaire I a rejeté la requête du Procureur aux fins d'autorisation d'interjeter appel de la décision rejetant la confirmation des charges. Le Procureur a déclaré qu'il déposerait des éléments de preuve supplémentaires.

Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus

Le 27 août 2009, la Chambre préliminaire I a adressé sous scellés une citation à comparaître à l'encontre de deux chefs rebelles présumés dans la situation au Darfour (Soudan) : Banda, le commandant en chef du MJE, et Jerbo, l'ancien chef d'état-major de l'Armée de libération du Soudan-Unité (ALS-Unité). Les crimes allégués par l'Accusation sont leur participation, en tant que coauteurs ou que coauteurs indirects, à l'attaque de la base militaire de Haskanita le 29 septembre 2007 (voir ci-dessus, *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda*). Ils sont accusés de trois chefs de crimes de guerre en lien avec cette attaque. Les scellés des citations à comparaître ont été levés le 15 juin 2010. Le 17 juin 2010, Banda et Jerbo ont

tous deux comparu volontairement devant la Chambre préliminaire I pour une première comparution. L'audience de confirmation des charges devrait débiter le 8 décembre 2010. Ils restent en liberté dans l'attente de cette audience.

En plus du cadre judiciaire exposé ci-dessus, un autre facteur contextuel a influencé le travail de l'Unité de la sensibilisation : la réélection d'Omar Al Bashir en tant que Président du Soudan en avril, ainsi que ses visites officielles au Tchad et au Kenya.

Activités

L'Unité de la sensibilisation n'est pas présente au Darfour. Ainsi, des activités sont menées au Tchad et en Europe afin de mieux faire comprendre le mandat et les procédures de la Cour aux Soudanais, notamment ceux du Darfour, touchés par les crimes qui auraient été commis dans le cadre des situations et affaires déferées à la Cour.

Dans l'ensemble, 1 745 Soudanais ont participé directement aux 55 activités de sensibilisation, tandis qu'environ 10 millions de personnes sont susceptibles d'avoir été informées au sujet de la Cour par des programmes radiophoniques mensuels. Des groupes cibles ont participé aux principaux programmes de l'Unité : sensibilisation des communautés, sensibilisation des juristes, sensibilisation en milieu universitaire et sensibilisation des médias.

Au Tchad, des activités ont été organisées dans quatre des 12 camps de réfugiés : Gaga, Farchana, Bredjing et Treguine, tous gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. En Europe, des fonctionnaires de la CPI ont eu des échanges avec des réseaux de Soudanais basés en Belgique, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse et au Royaume-Uni.

Les thèmes de discussion portaient sur l'actualité judiciaire des détails des affaires ainsi que sur les rôles du Procureur, de l'équipe de la Défense et des représentants légaux des victimes dans les procédures de la Cour. Par ailleurs, les particularités des affaires dans la situation ont également été évoquées. Les participants aux sessions interactives se sont inquiétés de l'exécution des décisions de la Cour, notamment des mandats d'arrêt. Ils ont demandé quelles mesures la Cour avait-elle pu prendre pour demander aux États de respecter leurs obligations en application du Statut de Rome et de la Charte des Nations Unies, et de coopérer réellement avec la CPI sur ces questions. Les participants ont pu citer Ahmad Harun et Ali Kushayb, ainsi qu'Omar Al Bashir, comme des suspects recherchés par la Cour et demeurant toujours en liberté.

Programme de sensibilisation des communautés dans l'est du Tchad

Au Tchad, des sessions interactives générales ont été organisées avec des chefs de camps de réfugiés, des *sheikhs* de blocs, des instituteurs, des femmes et des journalistes. Avec un fonctionnaire basé à La Haye et un autre basé au Tchad, en cours de recrutement, 1 180 réfugiés ont participé à 12 sessions interactives. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation et de la Section de la participation des victimes et des réparations du Greffe ont donné des informations concernant l'actualité judiciaire relative aux situations et aux affaires. Les fonctionnaires de la CPI ont également expliqué les droits des personnes appartenant aux communautés affectées ainsi que le processus permettant de solliciter la qualité de victime devant la CPI et de participer à la procédure par l'intermédiaire d'une représentation légale. Les sessions se sont déroulées en arabe classique et en arabe darfourien dans les camps de Gaga et de Treguine, tandis que dans ceux de Farchana et Bredjing, une interprétation en massalit a été nécessaire.



Une fonctionnaire de l'Unité de la sensibilisation montre des photos des personnes soupçonnées dans le cadre de la situation au Darfour, lors d'une session de sensibilisation avec des chefs locaux (*sheikhs* et *sheikhas*) au camp de Bredjing, à l'est du Tchad, le 9 mai 2010 © ICC-CPI

L'Unité de la sensibilisation a mis en place des réseaux parmi les membres des camps de réfugiés afin de nouer des relations à long terme et d'établir une communication réciproque et durable. Les *sheikhs* ont approuvé la composition de ces groupes et ont désigné un ou deux représentants pour chaque bloc, dans chaque camp (le nombre de blocs par camp varie de 22 à 41). La fréquence des communications entre l'Unité de la sensibilisation et les réfugiés ainsi que les moyens employés ont également été convenus.

Informers les réfugiés par radio

L'Unité de la sensibilisation a continué à informer les réfugiés darfouriens à l'est du Tchad et ailleurs au moyen des radios appréciées des communautés soudanaises, notamment Radio Dabanga (Hilversum, Pays-Bas), Radio Aafia (Washington, États-Unis), Radio Sudan Service (Kenya) et InterNews.

Au cours de la période considérée, 21 programmes radiophoniques préparés par l'Unité de la sensibilisation ont été diffusés par InterNews. Chacun de ces programmes de 3 minutes comprend une brève introduction, suivie de questions posées par des réfugiés et de réponses des fonctionnaires. L'Unité de la sensibilisation a reçu des retours positifs des auditeurs, qui estiment que le programme est convivial et facile à comprendre. Ces programmes ont été étayés par 77 programmes de radio et de télévision préparés par l'Unité et comprenant des résumés des procédures de la Cour et d'autres événements.

Programme de sensibilisation des communautés en Europe



Intervenants lors d'une session de sensibilisation à Birmingham, Royaume-Uni, le 27 juin 2010 © ICC-CPI

En Europe, l'Unité de la sensibilisation a progressivement développé ses opérations afin d'atteindre la diaspora soudanaise, non seulement aux Pays-Bas mais également dans six autres pays européens : la Belgique, la France, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et le Royaume-Uni. Ainsi, 13 sessions ont accueilli la participation directe de 565 membres de la diaspora du Darfour, dont 23 femmes.

Le plan d'action de la période considérée a été étoffé en coordination avec les réseaux d'organisations de Soudanais du Darfour existants, ainsi qu'avec des organisations nationales non gouvernementales se consacrant à la crise au Darfour. Lors de 30 réunions de consultation avec ces groupes, l'Unité de la sensibilisation a défini le contenu thématique des sessions interactives en fonction des besoins des communautés en matière d'information.

Résumé des sessions organisées en Europe par pays :

- **Belgique** : une à Anvers
- **France** : deux à Paris (en partenariat avec l'Association de la communauté darfourie en France et l'organisation non gouvernementale française militant en faveur du Darfour, *Collectif Urgence Darfour*)
- **Allemagne** : une à Francfort
- **Suisse** : une à Zurich
- **Pays-Bas** : quatre à La Haye (en partenariat avec le forum démocratique soudanais, *Sudanese Democratic Forum*)
- **Royaume-Uni** : deux à Londres, une à Manchester et une à Birmingham

Les discussions thématiques portaient notamment sur la compréhension des procédures judiciaires et de la procédure régulière ; la neutralité et l'indépendance du Greffe ; les compétences des tribunaux, la complémentarité et la coopération ; les politiques en matière de poursuites et le droit des victimes de participer aux procédures et de solliciter des réparations. L'Unité de la sensibilisation a également fourni des informations à jour concernant les affaires, tirées de l'enquête sur cette situation. Les exposés ont été suivis de débats interactifs qui ont permis de dissiper les malentendus, de corriger



Des participants regardent un exposé lors d'une session de sensibilisation à Manchester, Royaume-Uni, le 26 juin 2010 © ICC-CPI

les idées fausses et de lutter contre la désinformation. La plupart de ces sessions ont été filmées par les participants et utilisées pour créer des émissions de radio et de télévision, puis diffusées par les médias et sur Internet. À cet égard, le respect de la sûreté et du sentiment de sécurité des participants a fait l'objet d'une attention particulière, de même que le fait d'éviter de filmer ou de photographier des visages.

Sensibilisation des femmes

Les femmes comptent souvent parmi les groupes les plus vulnérables au sein des communautés touchées ; elles peuvent également avoir des préoccupations particulières et nécessiter des informations spécifiques. Pour différentes raisons, notamment liées à la culture et aux moyens de subsistance, les femmes se sont montrées jusqu'à présent peu enclines à participer aux activités de sensibilisation. Ainsi, afin d'améliorer les approches stratégiques à l'égard des femmes darfouriennes, l'Unité de la sensibilisation a organisé des réunions de consultation avec des représentantes de l'association des femmes et des enfants du Darfour (*Women and Children of Darfur*) et du comité féminin du forum démocratique soudanais (*Women's Committee of the Sudanese Democratic Forum, SDF*). Ces personnes ont conseillé à l'Unité de la sensibilisation d'organiser avec des femmes des sessions confidentielles, à l'intérieur et en privé, en présence de leurs maris et, si nécessaire, de leurs enfants.



Des membres de la communauté locale se réunissent pour une session de sensibilisation dans le camp de Treguine, à l'est du Tchad, le 12 mai 2010 © ICC-CPI

Au cours de l'année considérée, des sessions interactives ont été organisées en coopération avec des partenaires extérieurs ainsi qu'avec des fonctionnaires de la Section de la participation des victimes et des réparations et de l'Unité des violences sexistes et des enfants du Bureau du Procureur, avec notamment certaines sessions confidentielles à l'intérieur. Dans tous les cas, les femmes ont participé accompagnées de leurs maris et de leurs enfants. Les dispositions du Statut de Rome relatives aux crimes touchant des femmes et des enfants ont été examinées.

Suite à ces activités, certaines femmes soudanaises en Europe ont également participé à des ateliers organisés par la Section de la participation des victimes et des réparations, afin de servir ultérieurement d'intermédiaires et d'aider des groupes de femmes à préparer les formulaires de demande qui leur permettront d'exercer leurs droits devant la Cour.

L'Unité de la sensibilisation accuse réception des messages transmis par les communautés et organisations sensibilisées durant cette période et exprime sa gratitude. Le forum démocratique soudanais a souligné le fait que le programme de sensibilisation à l'intention des communautés soudanaises en Europe avait été réalisé comme prévu et a salué les efforts accomplis pour impliquer les femmes.

Programme de sensibilisation des juristes

Des sessions spéciales ont été organisées afin d'impliquer des membres soudanais des professions juridiques, de leur transmettre des informations relatives à l'actualité judiciaire et de leur expliquer la marche à suivre pour poser leur candidature afin d'être inscrits sur la liste des conseils ou la liste des personnes assistant un conseil, et ce, pour représenter les suspects, les accusés et les victimes devant la CPI. En partenariat avec la Section d'appui aux conseils du Greffe, des sessions interactives ont été organisées à La Haye et à Londres.

Des femmes soudanaises se sont également impliquées dans le cadre du lancement de la campagne « Appel aux avocates africaines ». Des réunions de suivi avec des avocats, notamment des femmes, ont abouti au dépôt de demandes émanant de plusieurs avocats et d'une avocate. Ces demandes sont actuellement en cours d'examen.

Programme de sensibilisation des médias

Il est indispensable de veiller à l'exactitude des informations publiées par les organes médiatiques traditionnels et récents. Ainsi, l'Unité de la sensibilisation s'engage à aider les journalistes à renforcer leur compréhension du mandat et des procédures de la Cour, du processus judiciaire et du système fondé par le Statut de Rome. Les reporters des médias arabes sont la cible stratégique de l'Unité de la sensibilisation. Les sociétés qu'elle a contactées sont notamment les médias panarabes ayant une forte

influence sur les populations vivant à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan.

Au cours de la période considérée, plus de 30 consultations et réunions de formations ont été organisées avec des journalistes. Des exposés offrant une compréhension générale de la CPI ont été suivis de débats. L'Unité de la sensibilisation a bénéficié des conseils de journalistes sur les bonnes pratiques pour travailler avec des reporters. Une présentation exacte de l'information pourrait par la suite renforcer l'impact des activités de sensibilisation et élargir notre audience au grand public.

Suite à ces sessions, de janvier à septembre 2010, 50 rapports sur les opérations de la CPI ont été diffusés ou publiés par les médias panarabes/darfouriens en coordination avec l'Unité de la sensibilisation, notamment quatre reportages de BBC Arabic. Les médias panarabes ont également rendu compte des activités de sensibilisation menées à bien en lien avec la situation au Darfour.

Les journalistes ayant participé aux sessions du programme de sensibilisation des médias ont apprécié les efforts entrepris par la Cour en matière de formation au reportage judiciaire ; des messages ont été envoyés par des reporters travaillant pour des médias panarabes, notamment la BBC et l'AFP.

Résumé des activités

Les activités assurées par l'Unité de la sensibilisation au cours de la période considérée sont les suivantes :

- Organisation de 12 séances interactives auxquelles ont participé 1 650 réfugiés dans 4 camps de l'est du Tchad ;
- Organisation de 13 sessions interactives auxquelles ont participé 565 membres des diasporas darfouriennes ;
- Organisation d'une session interactive et de trois réunions de consultation avec des associations de groupes de femmes, auxquelles ont participé 23 femmes ;
- Tenue de 30 consultations bilatérales avec 50 interlocuteurs appartenant à des réseaux partenaires de l'Unité de la sensibilisation, notamment des avocats, des journalistes et des militants ;
- Tenue d'un atelier destiné à former des femmes souhaitant aider des homologues touchées par les crimes à exercer le droit des victimes de déposer des demandes afin de participer aux procédures de la CPI et de demander des réparations.

Enseignements de l'année

Évaluations externes

Une étude indépendante a été réalisée entre avril et juillet 2009 par des chercheurs de l'ONG *24 Hours for Darfur*⁷ qui a interviewé 1 872 civils adultes dans l'ensemble des 12 camps de réfugiés darfouriens à l'est du Tchad. Ils ont également réalisé des interviews approfondies avec 280 leaders des tribus, de la société civile et des rebelles. Cette évaluation externe comprenait différentes questions portant sur la justice en général et sur la CPI. Les résultats de cette étude ont été présentés cette année par ses auteurs au siège de la Cour à La Haye. Ils ont été utilisés pour ajuster le plan d'action de l'Unité de la sensibilisation en tenant compte des zones identifiées comme nécessitant une attention particulière. Ils serviront également de référence pour de futures études sur l'impact des activités de sensibilisation dans les camps de réfugiés au Tchad.



Des réfugiés tentent de suivre une session de sensibilisation de l'extérieur d'une salle comble dans le camp de Bredjing, à l'est du Tchad, le 8 mai 2010 © ICC-CPI

L'étude a révélé que les hommes (92 pour cent) étaient beaucoup plus susceptibles que les femmes (72 pour cent) d'avoir entendu parler de la CPI. La plupart de ceux qui, parmi les personnes ayant répondu, avaient entendu parler de la CPI ont affirmé qu'ils ne savaient pas grand-chose de ses activités :

⁷ *Darfurian Voices*, *24 Hours for Darfur*. BOWLBY, Matthew, Research Director ; LOEB, Jonathan, Managing Director ; et NAIMARK-ROWSE, Benjamin, Advocacy Director.

seulement 20 pour cent des hommes (30 pour cent de leaders) et 7 pour cent des femmes (12 pour cent de leaders) ont affirmé avoir compris ce que faisait la Cour. Bon nombre des personnes ayant répondu et ayant entendu parler de la Cour avaient connaissance des mandats d'arrêt délivrés à l'encontre d'Omar Al Bashir (99 pour cent), d'Ali Kushayb (42 pour cent), et d'Ahmed Haroun (37 pour cent).

L'étude comprenait également des questions portant sur la relation entre la paix et la justice. Il était demandé aux personnes interrogées si elles pensaient que le fait de servir actuellement les intérêts de la justice au moyen de la CPI pouvait mettre en péril les perspectives de paix au Darfour. Une minorité (13 pour cent) a répondu que cela menacerait la paix. La réponse majoritaire a été que la justice pénale était indispensable pour assurer la paix.

L'étude a recommandé de renforcer l'engagement de l'Unité de la sensibilisation auprès des communautés touchées par le conflit et de leur faire connaître le mandat et les procédures de la Cour ainsi que les efforts accomplis en lien avec le conflit au Darfour. Certaines stratégies suggérées dans l'étude sont d'ores et déjà en cours de réalisation, notamment la mise en place et l'entretien de moyens de communication avec la population de réfugiés, par des visites sur le terrain et l'emploi de canaux de communication accessibles au plus grand nombre, comme la radio en langue arabe. D'autres recommandations ont été intégrées aux plans de la prochaine période, du 1^{er} octobre 2010 au 1^{er} octobre 2011.

Évaluations internes et résultats

Une évaluation interne des activités de sensibilisation a été réalisée lors des réunions rassemblant des publics de taille importante et moyenne. Le formulaire standard de l'Unité de la sensibilisation comprenant des questions ouvertes et fermées a été présenté aux participants lors des sessions de sensibilisation ; par ailleurs, certaines réunions de consultation avec des groupes cible ont également contribué à évaluer des activités de sensibilisation à deux niveaux : celui des réfugiés au Tchad et celui des diasporas en Europe.

Au cours de la période considérée, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont fait participer un total de 2 215 soudanais à 55 sessions interactives au Tchad et en Europe. Les activités organisées dans les camps au Tchad ont attiré des *sheikhs*, des chefs de tribu, des enseignants ainsi que quelques représentants des organisations de la société civile, des femmes, des avocats et des journalistes. En Europe, les participants aux sessions de sensibilisation étaient des représentants d'organisations de la société civile, de professionnels du droit, de groupes de femmes et de journalistes. Au cours de toutes ces activités, près de 625 questions ont été recensées. Parmi elles, 20 pour cent étaient des questions d'ordre général sur le rôle et le mandat de la CPI ; 15 pour cent portaient sur l'obligation des États parties au Statut de Rome et des membres de l'Organisation des Nations Unies de se conformer aux ordonnances de la Cour ; 30 pour cent étaient liées aux affaires actuelles, dont une grande majorité à l'affaire Al Bashir ; 20 pour cent concernaient la manière dont les victimes peuvent participer aux procédures et demander des réparations, et 10 pour cent portaient sur les futurs projets de l'Unité de la sensibilisation.

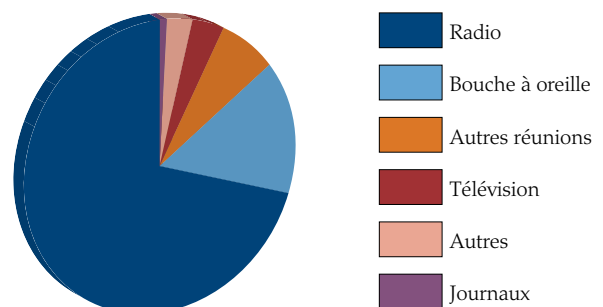
Sur l'ensemble des participants aux activités de sensibilisation, 92 pour cent était des hommes et 8 pour cent des femmes. Accroître la participation des femmes reste un défi à relever pour l'Unité de la sensibilisation. Au cours de réunions de bilan avec des groupes cibles, certains partenaires ont recommandé que les femmes soient tout d'abord contactées par des groupes d'hommes ; une fois la confiance établie, elles pourront progressivement participer à des sessions de sensibilisation.

Afin que les messages soient pleinement compris, toutes les sessions de sensibilisation ont été organisées soit en arabe classique soit en arabe avec dialecte darfourien, ou bien avec une interprétation de l'anglais vers l'arabe.

Enfin, dans le but d'atteindre les Darfouriens au Soudan et d'informer le grand public, des programmes en arabe ont été préparés par l'Unité de la sensibilisation et diffusés par des radios très influentes dans la région. De même, certains sites Internet des partenaires de l'Unité de la sensibilisation ont publié des documents de la CPI permettant aux groupes de Soudanais dans le monde de bénéficier d'informations exactes sur la Cour.

Le diagramme ci-dessous représente la répartition des groupes participant aux sessions de sensibilisation ou recevant des informations produites par la Cour.

L'analyse des réponses données par les personnes interrogées a montré que la majorité (95 pour cent) avait entendu parler de la CPI. Parmi cette dernière, 15 pour cent avaient déjà assisté à des



Sources d'information

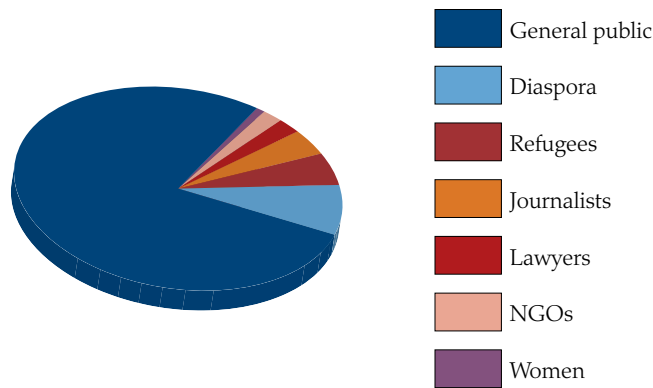
sessions de sensibilisation ; 42 pour cent en avaient entendu parler à la radio, 23 pour cent par bouche à oreille, 5 pour cent par la presse écrite, 7 pour cent par Internet, 5 pour cent par la télévision et 4 pour cent par d'autres moyens. Les chiffres sont comparables à ceux des années précédentes, sauf qu'ils ont montré que de nouveaux groupes participaient à des sessions de sensibilisation pour la première fois.

Sources d'information

Questions fréquemment posées

Une évaluation des questions les plus fréquemment posées par les participants lors des sessions de sensibilisation a montré qu'il n'y avait pas de progression significative des connaissances relatives à la Cour parmi les réfugiés. Dans le cas des diasporas, les groupes ayant participé deux fois ou plus aux sessions de sensibilisation ont compris le mandat et les procédures judiciaires de la CPI. L'évolution du niveau de compréhension peut s'évaluer en comparant les questions de cette année avec celles posées en 2007, 2008 et 2009 et publiées dans les rapports précédents.

Bon nombre des questions posées cette année étaient en lien avec l'affaire Al Bashir, les actions entreprises par la Cour afin que les États parties au Statut de Rome et les membres de l'Organisation des Nations Unies respectent leurs obligations, le processus permettant aux victimes de demander à participer aux procédures et celui permettant aux avocats de figurer sur la liste des conseils ou la liste des personnes assistant un conseil.



Répartition des questions par groupe cible

Voici quelques exemples des questions les plus fréquemment posées par les participants au cours de la période considérée :

Durée des procédures :

- Pourquoi les procédures durent-elles trop longtemps dans l'affaire Al Bashir ?
- Pourquoi les procédures judiciaires sont-elles si lentes dans les affaires concernant le Darfour ?

Exécution de mandats d'arrêt :

- Comment la CPI met-elle en œuvre ses décisions ? Comment sommes-nous censés croire à l'efficacité de la Cour si elle ne dispose pas de suffisamment de pouvoir pour donner force exécutoire à ses propres décisions ?
- Pourquoi la CPI ne peut-elle pas demander au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies d'imposer des sanctions aux pays qui ignorent les décisions de la Cour, ou d'employer ses forces internationales pour exécuter les décisions de la CPI (p. ex. arrêter Omar Al Bashir) ?
- Comment les communautés touchées par le conflit peuvent-elles se fier à l'efficacité de la Cour à présent que le Tchad et le Kenya, qui sont des États parties au Statut de Rome, ont reçu Omar Al Bashir sur leur territoire ?

Deux poids deux mesures :

- Pourquoi la CPI met-elle l'accent sur l'Afrique et ignore-t-elle la Palestine, l'Irak et l'Afghanistan ?

Rôle de la sensibilisation :

- Comment la CPI peut-elle sensibiliser les communautés touchées par le conflit au Darfour ?
- Comment les victimes se trouvant au Darfour peuvent-elles joindre la Cour ?
- Pourquoi l'Unité de la sensibilisation ne produit-elle pas de reportages télévisés sur les droits des victimes à une participation et à des réparations ?
- Comment les victimes peuvent-elles savoir que leurs droits ont été rétablis ?
- Pourquoi la Cour ne peut-elle pas appuyer des initiatives au Darfour afin de contribuer au travail de l'Unité de la sensibilisation ?

Bureau du Procureur :

- Pourquoi la CPI se concentre-t-elle sur les cerveaux des crimes et ignore-t-elle ceux qui les ont exécutés ?
- Où sont les autres suspects sur la liste de 53 noms qui a été remise au Procureur par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies lorsque la Cour a été saisie de la situation au Darfour ?
- Pourquoi le Procureur a-t-il négligé les crimes qui ont été commis au sud du Soudan ? Et dans certains villages au Darfour, comme Tina ?

Participation des victimes et réparations :

- Que propose la Cour aux victimes de viol ?
- Que propose la CPI aux enfants victimes de crimes internationaux ou de crimes contre l'humanité ?
- Pourquoi seules 12 victimes sont-elles enregistrées devant la Cour dans l'affaire Al Bashir ? Pourquoi la Section de la participation des victimes et des réparations ne peut-elle pas faire plus d'efforts au Tchad pour faire participer davantage de victimes ? Pourquoi ladite Section ne forme-t-elle pas des juristes soudanais aux Pays-Bas pour les envoyer au Tchad, afin d'aider les victimes à déposer des demandes de participation et de réparations ?
- Quels documents une victime doit-elle nécessairement fournir à la Cour afin d'être autorisée à participer ou à demander des réparations ?
- Comment les victimes ne disposant pas de documents d'identité peuvent-elles s'identifier devant la Section de la participation des victimes et des réparations ?
- Dans le cas où les juges décideraient que l'accusé doit s'excuser à titre de réparation symbolique, que se passerait-il s'il refusait de le faire ?
- Qui indemnise les victimes si l'accusé n'est pas condamné ?
- Les victimes peuvent-elles remplir ces formulaires de demande de participation et/ou de réparation en ligne ? Peuvent-elles envoyer les formulaires de demande de la Section de la participation des victimes et des réparations en ligne et sans signature, étant donné qu'il est difficile de trouver des imprimantes et des scanners, au Darfour ou au Tchad ?

Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats

Les principaux facteurs ayant influencé le travail de l'Unité de la sensibilisation au cours de cette période ont été de nature politique et culturelle.

Contexte politique :

En 2010 Omar Al Bashir a été réélu Président du Soudan. Cette actualité politique est devenue un sujet de discussion lors des sessions de sensibilisation, où les participants ont exprimé la frustration accrue des réfugiés et des membres de la diaspora qui avaient espéré que le mandat d'arrêt délivré par la Cour serait exécuté. Les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont dû générer des attentes réalistes parmi les groupes en expliquant la nature judiciaire de la Cour, qui ne possède pas de compétences policières.

De même, en cours d'année, deux États parties au Statut de Rome, la République du Tchad et la République du Kenya, ont reçu la visite officielle du Président du Soudan. La Cour a rendu deux décisions informant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de ces actes afin qu'ils puissent prendre toute mesure qu'ils jugeraient appropriée.

La capacité de faire participer les populations du Darfour touchées par le conflit et vivant toujours au Soudan reste l'un des principaux défis de l'Unité de la sensibilisation. Des efforts ont été accomplis pour informer ces groupes par différents moyens, notamment les radios influentes dans la région, et en faisant participer des réfugiés et des membres des diasporas susceptibles de contribuer à transmettre quelques informations exactes concernant les activités de la Cour. Par ailleurs, l'Unité de la sensibilisation n'a pas été en mesure d'évaluer comment les personnes vivant au Soudan perçoivent la Cour et dans quelle mesure elles la connaissent.

Contexte culturel et participation des femmes :

L'organisation de sessions de sensibilisation pour des groupes de femmes du Darfour vivant en Europe a été difficile. Étant donné que jusqu'à présent, le nombre de femmes darfouriennes participant à ces sessions n'a pas progressé, des associations de femmes et des experts culturels ont été consultés

cette année. Les recommandations selon lesquelles il convient tout d'abord de gagner la confiance des hommes seront intégrées aux futurs plans pour atteindre progressivement les groupes de femmes.

Plan d'action pour l'année 2011

L'année prochaine, l'Unité de la sensibilisation continuera à promouvoir une meilleure compréhension du rôle de la Cour, à différents stades de la procédure, parmi les communautés touchées et d'autres groupes cibles. Des efforts particuliers seront entrepris en 2011 pour tisser des liens solides avec les participants actuels aux sessions de sensibilisation, l'objectif à long terme étant de favoriser une meilleure participation, notamment parmi les femmes.

Pour ce qui est du programme de sensibilisation des communautés, l'Unité de la sensibilisation augmentera le nombre de personnes directement exposées aux informations concernant la CPI à l'est du Tchad et parmi la diaspora soudanaise en Europe, en Afrique du Nord et dans la région arabe. Trois missions régulières portant sur les 12 camps de réfugiés du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à l'est du Tchad sont prévues sur toute la durée de l'année 2011. L'Unité de la sensibilisation organisera des sessions interactives dans les pays arabes accueillant des parts importantes de la diaspora, afin de fournir des informations exactes et complètes concernant les mandats et les activités de la Cour.

Pour ce qui est du programme de sensibilisation des médias, l'Unité de la sensibilisation continuera à fournir des informations exactes aux médias panarabes et darfouriens au moyen de réunions de consultation. Elle continuera également à nouer des liens avec des journalistes clés, ce qui est indispensable pour lutter contre la désinformation relative à la Cour et ses activités au Soudan et dans l'ensemble de la région arabe. Les journalistes soudanais et arabes qui rendent compte du travail de la Cour recevront des formations sur son mandat et son travail. Ces journalistes sont des cibles essentielles pour les activités de sensibilisation dans la mesure où ils permettent à la Cour d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes. Par ailleurs, des pièces radiophoniques seront produites en coopération avec des radios destinées aux réfugiés à l'est du Tchad et la population au Darfour, en plus des programmes de radio existants mis en place par les partenaires de l'Unité de la sensibilisation.

En 2011, l'Unité de la sensibilisation commencera à prendre contact avec des universités afin de mettre en place son programme de sensibilisation en milieu universitaire, dans le but de faire participer les principales facultés de droit et de sciences politiques de pays arabes disposant d'importantes parts de la diaspora soudanaise. En 2011, l'Unité de la sensibilisation se propose de renforcer les partenariats avec les ONG régionales, l'objectif à long terme étant d'organiser des ateliers pour ses interlocuteurs, c'est-à-dire les chercheurs qui dirigent ces facultés. Les écoles situées dans les camps du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés compteront parmi les principaux destinataires des projets de sensibilisation interactifs car les enfants sont considérés comme les victimes les plus vulnérables des conflits. Une stratégie particulière sera mise au point afin de sensibiliser et de faire participer ce secteur et des suivis globaux seront assurés dans les écoles visitées au cours de l'année 2011.

L'Unité de la sensibilisation s'appuiera sur les enseignements importants tirés de l'année 2010 pour perfectionner le plan d'action de son programme de sensibilisation des juristes. Des formations relatives au mandat et aux procédures de la Cour seront dispensées aux professionnels du droit soudanais appartenant à la diaspora en Europe dans la mesure où ils sont susceptibles de participer directement aux procédures de la Cour. Davantage de juristes soudanais seront encouragés à poser leur candidature pour figurer sur la liste des conseils et la liste des personnes assistant un conseil de la CPI, afin de participer directement aux activités de la Cour concernant le Darfour. L'Unité de la sensibilisation continuera à cibler des associations de juristes au Tchad et dans les pays arabes accueillant une forte part de la diaspora soudanaise, afin de coordonner des programmes comprenant des ateliers et des tables rondes qui attirent un grand nombre d'élèves-avocats et de jeunes professionnels du droit.

Malgré les défis qui s'imposent à l'Unité de la sensibilisation pour mettre en œuvre ses programmes liés à la situation au Darfour, les activités de sensibilisation pour la région en 2011 viseront à garantir une présence efficace et régulière dans les camps de réfugiés à l'est du Tchad, et à renforcer les liens avec la diaspora en Europe, en Afrique du Nord et dans la région arabe. Des efforts seront accomplis pour informer davantage de victimes des crimes commis au Darfour de leurs droits devant la Cour, et de rendre la Cour pénale internationale plus accessible et compréhensible aux communautés touchées par le conflit.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Résumé

Le 22 décembre 2004, la Cour pénale internationale a été saisie de la situation en République centrafricaine (RCA) par cet État partie au Statut de Rome. Le Procureur a ouvert une enquête le 22 mai 2007. Le 23 mai 2008, la Chambre préliminaire III a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo et demandé aux autorités belges de l'arrêter provisoirement. Jean-Pierre Bemba a été arrêté par les autorités belges le 24 mai 2008 et remis à la Cour le 3 juillet 2008. Sa comparution initiale a eu lieu devant la Chambre préliminaire III le 4 juillet 2008. Une audience de confirmation des charges s'est tenue à La Haye du 12 au 15 janvier 2009 devant la Chambre préliminaire III. Dans sa décision du 15 juin 2009, la Chambre préliminaire II a confirmé certaines des charges portées par le Procureur à l'encontre de Jean-Pierre Bemba. Il est accusé, en tant que chef militaire, de deux crimes contre l'humanité (viol et meurtre) et de trois crimes de guerre (viol, meurtre et pillage).

Le 18 septembre 2009, la Présidence de la Cour a constitué la Chambre de première instance III qui sera en charge du procès. Cette dernière a fixé la date d'ouverture du procès au 27 avril 2010. En février 2010, l'équipe de la Défense a soulevé une exception d'irrecevabilité de l'affaire aux motifs du respect de la complémentarité de l'activité de la Cour et de celle des autorités en République centrafricaine, de l'absence du niveau de gravité requis, ainsi que sur la base d'un abus de procédure dans l'affaire à l'encontre de Jean-Pierre Bemba. Par conséquent, par sa décision du 8 mars 2010, la Chambre de première instance III a décidé de reporter la date d'ouverture du procès dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* (l'affaire Bemba) au 5 juillet 2010, afin que cette exception d'irrecevabilité puisse être tranchée avant l'ouverture du procès. La décision de la Chambre de première instance III concernant cette exception d'irrecevabilité a été rendue publique le 24 juin 2010 : les juges ont conclu que l'affaire à l'encontre de Jean-Pierre Bemba était recevable. Toutefois, l'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba a été reportée au 14 juillet 2010 pour des raisons administratives. Les juges de la Chambre de première instance III ayant rejeté les exceptions tirées de l'irrecevabilité de l'affaire et de l'abus de procédure soulevées par la Défense, celle-ci a immédiatement fait appel de cette décision.

Ainsi, à la fin de la période considérée par le rapport (1^{er} octobre 2010), l'exception d'irrecevabilité doit être examinée par la Chambre d'appel. Toutefois, celle-ci a refusé d'accorder un effet suspensif à l'appel. Ce faisant, la Chambre de première instance III a décidé de poursuivre la procédure, et a organisé plusieurs conférences de mise en état pour traiter différents points avant de pouvoir fixer une nouvelle date d'ouverture du procès dans l'affaire Bemba.

Alors que la stratégie de sensibilisation durant l'année 2009 avait été principalement orientée sur la capitale, Bangui, ainsi que ses proches environs, la stratégie de sensibilisation mise en œuvre durant l'année 2010 s'est davantage orientée vers les populations se trouvant à l'intérieur du territoire, dans les localités ayant été le théâtre des crimes qui auraient été commis lors des événements de 2002-2003. Toutes les localités mentionnées dans les procédures judiciaires dans l'affaire Bemba ont pu bénéficier des activités de sensibilisation de la Cour durant l'année, à savoir Point Kilomètre 12 (PK 12), Point Kilomètre 22 (PK 22), Damara, Sibut, Bossembele, Bossangoa, Bozoum et Mongoumba.

Dans chaque localité, l'Unité de la sensibilisation a développé un plan d'action, en partenariat avec les autorités administratives et les principaux représentants de la société civile. Les activités de sensibilisation ont été organisées avec différents groupes cibles préalablement identifiés, afin de présenter le mandat, le rôle, le fonctionnement, les activités de la Cour pénale internationale, ainsi que l'actualité judiciaire relative à l'affaire Bemba. Dans leur grande majorité, ces sessions de sensibilisation se sont déroulées dans la langue la plus communément parlée en République centrafricaine : le sango.

L'Unité de la sensibilisation, composée jusqu'alors de deux fonctionnaires, a été renforcée en mai 2010 grâce au recrutement d'un deuxième assistant chargé de la sensibilisation parlant sango. Cette équipe de trois personnes est désormais pleinement opérationnelle. La capacité de mener des activités de sensibilisation en sango a donc été renforcée et a d'ores et déjà permis d'intensifier le dialogue entre les fonctionnaires de la Cour et les communautés touchées par le conflit se trouvant à l'intérieur du pays.

Entre le 1^{er} octobre 2009 et le 1^{er} octobre 2010, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont animé 52 sessions de sensibilisation, lesquelles ont rassemblé quelques 4 746 personnes. À titre de comparaison, les activités de sensibilisation en 2009 avaient rassemblé 4 420 personnes. L'Unité de la sensibilisation se félicite d'avoir réussi à rencontrer approximativement le même nombre de personnes que l'an dernier tout en ayant mené ses activités hors de la capitale, ce qui implique des contraintes logistiques considérables en raison des déplacements.

Le partenariat mis en place en 2008-2009 entre l'Unité de la sensibilisation et l'ensemble des professionnels des médias centrafricains s'est poursuivi durant l'année (télévision, presse écrite, radio). Un large éventail d'activités à destination des médias a été organisé par l'Unité de la sensibilisation : formation des journalistes basés à l'intérieur du territoire ; retransmissions avec

un différé de 30 minutes de toutes les audiences publiques concernant l'affaire Bemba ; points de presse organisés régulièrement ; interviews des fonctionnaires de la Cour ; diffusion des communiqués de presse, des lettres d'information hebdomadaires, des productions audiovisuelles ; diffusion d'un programme audiovisuel de sensibilisation en français intitulé « Demandez à la Cour » entre octobre 2009 et janvier 2010. Avec l'appui des médias, on estime que les informations relatives à la Cour pénale internationale sont relayées de façon régulière auprès d'une population cible de 800 000 personnes dans le pays.

La radio demeure la principale source d'information pour plus de la moitié de la population centrafricaine⁸. Les fonctionnaires de la Cour ont accordé une attention particulière à leur partenariat avec les radios (Bangui et provinces) afin que les informations soient relayées auprès d'un large public. L'usage du sango a également été privilégié lors des interviews et de la production de reportages audiovisuels, afin que les informations portant sur la Cour pénale internationale soient facilement comprises par le plus grand nombre.

Dans cette perspective, un nouveau programme de sensibilisation, exclusivement en sango, a été lancé en août 2010 et est diffusé tant par

les radios basées à Bangui que par les radios communautaires installées à l'intérieur du pays. Ce programme est intitulé « *CPI a kiri na peko ti a ounda ti alla* » (« la CPI répond à vos questions ») et est entièrement dirigé et produit par l'Unité de la sensibilisation basée à Bangui. Un nouvel épisode est réalisé chaque mois. Cette émission vise à traiter les questions les plus fréquemment posées durant le mois lors des sessions de sensibilisation menées auprès des communautés touchées.

Après plus de deux ans de campagne de sensibilisation menée par la Cour en République centrafricaine, tant dans la capitale et ses proches environs (2008-2009) que dans les localités situées à l'intérieur du pays (2010), les populations touchées connaissent désormais bien le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la Cour pénale internationale. Les victimes ont une meilleure connaissance de leurs droits et de la façon dont elles peuvent les exercer devant la Cour. Cette phase « préliminaire » de la sensibilisation en République centrafricaine est donc terminée. Les défis de l'Unité de la sensibilisation en 2011 s'orienteront autour de l'ouverture du procès Bemba et de la publicité à donner aux procédures judiciaires dans cette affaire. Le principal enjeu consistera à maintenir un dialogue régulier avec les populations touchées, dans toutes les zones géographiques ciblées pour les activités de sensibilisation.

8 *In Building peace, seeking justice: A population-based survey on attitudes about accountability and social reconstruction in the Central African Republic*, Centre des droits de l'homme de l'Université de Berkeley (Californie), Patrick Vinck et Phuong Pham, juillet 2010.

Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires

Le 22 décembre 2004, la Cour a été saisie de la situation en République centrafricaine par cet État partie au Statut de Rome. Le Procureur a ouvert une enquête le 22 mai 2007. Le 23 mai 2008, la Chambre préliminaire III a délivré un mandat d'arrêt à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo et demandé aux autorités belges de l'arrêter provisoirement. Le 10 juin 2008, la Chambre a délivré un nouveau mandat d'arrêt venant compléter le mandat initial. Dans le cadre d'un conflit armé qui aurait eu lieu en République centrafricaine du 26 octobre 2002 au 15 mars 2003, les forces du MLC (Mouvement de libération du Congo), dirigées par Jean-Pierre Bemba, auraient lancé contre la population civile, notamment à Bangui, Boy-Rabé, PK 12, PK 22 et Mongoumba, une attaque généralisée et systématique qui aurait pris pour cible un nombre important de victimes civiles.

Affaire Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo

Jean-Pierre Bemba a été arrêté par les autorités belges le 24 mai 2008 et remis à la Cour le 3 juillet 2008. Sa comparution initiale a eu lieu devant la Chambre préliminaire III le 4 juillet 2008. Une audience de confirmation des charges s'est tenue à La Haye du 12 au 15 janvier 2009 devant la Chambre préliminaire III. Le 15 juin 2009, la Chambre préliminaire II a confirmé certaines des charges à l'encontre de Jean-Pierre Bemba, en considérant qu'il y a des motifs substantiels de croire qu'il est pénalement responsable en tant que chef militaire de deux crimes contre l'humanité (viol et meurtre) et de trois crimes de guerre (viol, meurtre et pillage d'une ville ou d'une localité).

En juin 2009, la Chambre préliminaire II a examiné la question de la mise en liberté provisoire, sous condition, de Jean-Pierre Bemba. Par sa décision du 14 août 2009, la Chambre préliminaire II a décidé de faire droit, toujours sous condition, à la demande de mise en liberté provisoire de Jean-Pierre Bemba. Le Procureur a interjeté appel de cette décision. Le 3 septembre 2009, la Chambre d'appel a décidé d'accorder un effet suspensif à cet appel. Le 2 décembre 2009, la Chambre d'appel a décidé d'annuler la décision relative à la mise en liberté provisoire de Jean-Pierre Bemba. Selon elle, une décision de mise en liberté sous condition doit être unique et indivisible, et doit fixer les conditions précises de cette mise en liberté. Par ailleurs, avant de faire droit à une demande de mise en liberté provisoire, il convient de désigner l'État qui accepterait d'accueillir la personne concernée et de fixer les conditions de sa mise en liberté. Par conséquent, Jean-Pierre Bemba n'a pas bénéficié de cette mise en liberté provisoire. Depuis qu'il a été transféré à la Cour en juillet 2008, il est détenu au quartier pénitentiaire de la CPI à La Haye.

Après avoir confirmé certaines des charges retenues contre Jean-Pierre Bemba, la Chambre préliminaire II a renvoyé l'affaire en jugement devant la Chambre de première instance III. Cette dernière a fixé la date d'ouverture du procès au 27 avril 2010. En février 2010, l'équipe de la Défense a soulevé une exception d'irrecevabilité de l'affaire aux motifs du respect de la complémentarité de l'activité de la Cour et de celle des autorités en République centrafricaine, de l'absence du niveau de gravité requis, ainsi que sur la base d'un abus de procédure dans l'affaire à l'encontre de Jean-Pierre Bemba. Par conséquent, par sa décision du 8 mars 2010, la Chambre de première instance III a décidé de reporter la date d'ouverture du procès dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* au 5 juillet 2010, afin que cette exception d'irrecevabilité puisse être tranchée avant l'ouverture du procès. La décision de la Chambre de première instance III concernant cette exception d'irrecevabilité a été rendue publique le 24 juin 2010 : les juges ont conclu que l'affaire à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo était recevable. Toutefois, l'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba Gombo, qui était prévue le 5 juillet, a été reportée au 14 juillet 2010 pour des raisons administratives. Les juges de la Chambre de première instance III ayant rejeté les exceptions tirées de l'irrecevabilité de l'affaire et de l'abus de procédure soulevées par la Défense, celle-ci a immédiatement fait appel de cette décision.

Ainsi, à la fin de la période considérée par le rapport (soit au 1^{er} octobre 2010), l'exception d'irrecevabilité doit être examinée par la Chambre d'appel. Toutefois, la Chambre d'appel a refusé d'accorder un effet suspensif à cet appel. Ce faisant, la Chambre de première instance III a décidé de poursuivre la procédure, et a organisé plusieurs conférences de mise en état de façon à pouvoir traiter différents points avant de fixer une nouvelle date d'ouverture du procès dans l'affaire Bemba. À ce jour, la Chambre de première instance III a accordé le statut de victime à 135 personnes (physiques ou morales) dans le cadre de cette affaire.

L'enquête en République centrafricaine est toujours en cours et le Bureau du Procureur continue de recueillir des éléments de preuve pour déterminer les responsabilités relatives aux crimes commis entre 2002 et 2003. Concernant les crimes relevant de sa compétence et commis depuis fin 2005, le Bureau du Procureur continuera de s'intéresser aux enquêtes et aux poursuites engagées au niveau national.

Activités

Les activités de sensibilisation se sont poursuivies en République centrafricaine tout au long de l'année, sans contrainte majeure. Alors que la stratégie de sensibilisation durant l'année 2009 avait

été principalement orientée sur la capitale, Bangui, ainsi que ses proches environs, la stratégie de sensibilisation mise en œuvre durant l'année 2010 s'est davantage orientée vers les populations se trouvant à l'intérieur du territoire, dans les localités ayant été le théâtre des crimes qui auraient été commis lors des événements de 2002-2003.

L'Unité de la sensibilisation, composée jusqu'alors de deux fonctionnaires, a été renforcée par une troisième personne. Un second assistant chargé de la sensibilisation sur le terrain a en effet rejoint le bureau extérieur en mai 2010. Cette équipe de trois personnes est désormais pleinement opérationnelle. La capacité de mener des activités de sensibilisation en sango, la langue la plus communément parlée en République centrafricaine, a donc été renforcée et a d'ores et déjà permis d'intensifier le dialogue entre les fonctionnaires de la Cour et les communautés touchées se trouvant à l'intérieur du pays.

Entre le 1^{er} octobre 2009 et le 1^{er} octobre 2010, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont animé 52 sessions de sensibilisation, lesquelles ont rassemblé quelques 4 746 personnes. À titre de comparaison, les activités de sensibilisation en 2009 avaient rassemblé 4 420 personnes. L'Unité de la sensibilisation se félicite d'avoir réussi à rencontrer approximativement le même nombre de personnes que l'an dernier, tout en ayant eu à mener ses activités hors de la capitale, ce qui implique des contraintes logistiques considérables en raison des déplacements.

Programme de sensibilisation des communautés

À l'intérieur du pays

Du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} octobre 2010, l'Unité de la sensibilisation a intensifié sa campagne de sensibilisation à l'intérieur du territoire de la République centrafricaine. Toutes les localités mentionnées dans les procédures judiciaires dans l'affaire Bemba ont pu bénéficier des activités menées par l'Unité de la sensibilisation. Ces localités sont les suivantes : PK 12, PK 22, Damara, Sibut, Bossembele, Bossangoa, Bozoum et Mongoumba.

Dans chaque localité, l'Unité de la sensibilisation a développé un plan d'action, en partenariat avec les autorités administratives et les principaux représentants de la société civile. Les activités de sensibilisation ont été organisées avec différents groupes cibles préalablement identifiés, selon la méthodologie suivante :

- Une première session de sensibilisation a été menée avec les autorités administratives de la localité (préfet, sous-préfet, maire, enseignants, magistrats, fonctionnaires de police ou de gendarmerie, etc.) ; ces responsables ont par la suite apporté un précieux soutien aux fonctionnaires de la Cour afin de mobiliser la population pour les activités de sensibilisation ;
- Une seconde session de sensibilisation a ensuite été menée avec les autorités locales (chefs de groupe, chefs de quartiers), afin de les familiariser avec le travail de la Cour pénale internationale et les messages délivrés par l'Unité de la sensibilisation ;
- Une troisième session de sensibilisation a ciblé plus particulièrement les autorités religieuses qui, à leur tour, ont relayé des messages positifs concernant le travail de la Cour pénale internationale, ce qui a grandement encouragé la population à venir participer aux activités de sensibilisation organisées par la suite ;
- Une quatrième session de sensibilisation a été menée avec le secteur associatif (ONG, groupements, associations, etc.), représentant la société civile, et permettant un dialogue direct avec les communautés affectées ;
- Une cinquième session de sensibilisation a ciblé exclusivement les groupes de femmes, de façon à encourager leur participation lors des sessions ;
- Une dernière session a enfin été organisée pour le public en général. Toute personne qui n'aurait pas pu assister à l'une des sessions précédentes pouvait donc venir assister à cette session « grand public », ouverte à chacun.



Cette méthodologie a permis de présenter aux différents responsables et aux communautés affectées par les crimes présumés commis entre octobre 2002 et mars 2003 le mandat, le rôle, le fonctionnement, les activités de la Cour pénale internationale, ainsi que l'actualité judiciaire portant sur

Des fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation effectuent une présentation lors d'une réunion publique avec les communautés affectées, à Sibut, en République centrafricaine, 8 juin 2010 © ICC-CPI

l'affaire Bemba. Ces sessions de sensibilisation ont été menées, en grande majorité, dans la langue locale du pays, le sango. Les droits des victimes, et notamment l'opportunité que leur offre la Cour de participer aux procédures et de demander réparation, ont été largement développés durant ces sessions. Certaines de ces sessions de sensibilisation ont en outre été menées conjointement avec un fonctionnaire de la Section de la participation des victimes et des réparations.

À Bangui, capitale du pays

Les activités de sensibilisation menées à Bangui se sont concentrées sur une mise à jour régulière du niveau de connaissance des ONG de défense des droits de l'homme, des associations de victimes et des groupes de femmes, afin de faciliter l'interaction avec la population locale, et notamment les victimes. Des réunions d'information ont été organisées de façon régulière avec les dirigeants de ces structures. La plupart des associations représentées lors de ces réunions d'informations sont celles qui sont affiliées à la Coalition centrafricaine pour la Cour pénale internationale (la CCCPI). Ces réunions d'informations regroupent en général une vingtaine de représentants de la société civile.

Divers outils sont utilisés durant ces rencontres, mais un accent tout particulier est mis sur la projection des productions audiovisuelles de la Cour (p. ex. : résumé des audiences dans l'affaire Bemba, actualités de la CPI, etc.). L'une des réunions a porté sur la présentation du rapport annuel 2009 de l'Unité de la sensibilisation de la Cour. Les équipes de sensibilisation profitent également de l'opportunité offerte par ces réunions pour faire un point régulier sur l'avancée de la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation de la Cour en République centrafricaine, et pour informer les différentes organisations des activités à venir. Les ONG, de leur côté, profitent de cette occasion pour partager les questions et préoccupations des victimes avec les fonctionnaires de la Cour. Ce dialogue permanent permet à l'Unité de la sensibilisation d'améliorer la qualité de ses services, en ciblant davantage les besoins en information des populations affectées.

Ce partenariat entre la société civile et la Cour a fait en sorte que la journée du 17 juillet, Journée de la justice pénale internationale, soit célébrée conjointement par la CCCPI et l'Unité de la sensibilisation du bureau extérieur de la Cour pénale internationale à Bangui. À l'occasion de cet événement, une conférence-débat a été organisée afin de répondre aux questions et aux préoccupations du public.

Sensibilisation des femmes

Une étude menée par l'Université de Berkeley (Californie) auprès de la population en RCA en novembre/décembre 2009 concernant la perception de la paix, de la justice et de la réconciliation a permis à l'Unité de la sensibilisation basée à Bangui de mieux appréhender ses forces et faiblesses concernant sa stratégie de sensibilisation dans le pays. Les résultats de cette étude ont notamment mis en lumière le fait qu'en général, les femmes avaient un accès beaucoup plus difficile à l'information, et que le fonctionnement et le mandat de la Cour pénale internationale étaient des concepts beaucoup mieux maîtrisés par les hommes que par les femmes. L'Unité de la sensibilisation a été informée des résultats préliminaires de cette étude par l'Université de Berkeley le plus tôt possible.

Ce faisant, l'Unité de la sensibilisation a été en mesure d'ajuster très rapidement ses activités de façon à s'assurer que les femmes, groupe cible privilégié dans la stratégie de sensibilisation de la Cour en



Célébration de la semaine de la Femme avec l'organisation OFCA à Bangui, en République centrafricaine, le 10 mars 2010 © ICC-CPI

RCA de par la nature des crimes qui auraient été commis en 2002-2003, aient un accès rapide et fiable aux informations portant sur la Cour pénale internationale.

L'Unité de la sensibilisation a décidé d'organiser davantage de sessions de sensibilisation destinées exclusivement aux femmes. En effet, lorsque hommes et femmes sont invités ensemble pour une réunion, les femmes sont beaucoup plus timides et hésitantes, et renoncent parfois à venir assister à la rencontre. De plus, lors de

telles réunions, ce sont généralement les hommes qui prennent la parole et posent leurs questions. Les femmes adoptent le plus souvent un rôle passif ; leur écoute n'est pas très attentive ; leurs préoccupations ne sont pas formulées.

L'Unité de la sensibilisation a organisé dix sessions uniquement et exclusivement destinées aux femmes durant l'année. Ces dix sessions ont rassemblé un total de 1 530 femmes. Elles ont été organisées non

seulement à Bangui, mais également dans les différentes localités ayant été le théâtre des crimes qui auraient été commis lors des événements de 2002-2003. Pour mobiliser les femmes dans chaque localité, l'Unité de la sensibilisation a sollicité l'appui de l'OFCA (Organisation des Femmes centrafricaines), association bénéficiant d'une antenne locale dans chaque ville de province où la Cour vise à mener des activités de sensibilisation. Grâce à cet appui, les fonctionnaires de la Cour ont pu renforcer le dialogue avec les groupes de femmes.

L'Unité de la sensibilisation a également souhaité célébrer activement la semaine de la Femme (mars 2010) auprès de différents groupes de femmes. Des représentants de la Cour pénale internationale ont été invités à plusieurs assemblées générales d'associations de femmes afin de présenter cette institution judiciaire.

Toujours dans la perspective de communiquer clairement les messages délivrés par la Cour aux différents groupes de femmes, des moyens particuliers ont parfois dû être mis en œuvre. Par exemple, une session de sensibilisation destinée aux groupes de femmes musulmanes a été intégralement menée en arabe, à l'aide d'un interprète, pour faciliter la compréhension des messages délivrés par les fonctionnaires de la Cour.

L'Unité de la sensibilisation a placé les femmes au centre de ses activités menées en 2010. Au total, 52 pour cent des 4 746 personnes ayant participé aux activités de sensibilisation durant l'année sont des femmes (cumul des participantes aux sessions exclusivement destinées aux femmes et aux sessions mixtes). Ces efforts se poursuivront en 2011.

Résumé des activités

Les activités assurées cette année par l'Unité de la sensibilisation dans le cadre du Programme de sensibilisation des communautés sont les suivantes :

- Organisation de 16 sessions de sensibilisation avec des ONG œuvrant dans le domaine de la protection et de la défense des droits de l'homme, des associations de victimes ou des groupes de femmes. Ces sessions ont rassemblé quelques 1 972 personnes.
- Organisation de 14 sessions à l'intention d'autorités administratives et/ou d'autorités locales (chefs de groupes, chefs de quartier/village, chefs religieux). Ces rencontres ont rassemblé quelques 816 leaders. Ce chiffre élevé s'explique par le fait que de nombreuses localités à l'intérieur du pays ont été intégrées aux activités de sensibilisation de la Cour durant l'année. Dans chaque localité où la Cour menait des activités de sensibilisation pour la toute première fois, l'Unité de la sensibilisation a tenu à rencontrer les autorités administratives/locales de façon à expliquer très clairement le mandat et le fonctionnement de la Cour et éviter ainsi tout malentendu concernant la présence de fonctionnaires de la Cour dans leur localité.
- Organisation de 13 sessions ouvertes au grand public. Ces sessions ont rassemblé 1493 personnes. Ce chiffre élevé s'explique par le fait que de nombreuses localités à l'intérieur du pays ont été intégrées aux activités de sensibilisation de la Cour durant l'année. Dans chaque localité où la Cour menait des activités de sensibilisation pour la toute première fois, l'Unité de la sensibilisation a terminé ses visites en organisant une session grand public, ouverte à tous, ce qui n'a pas manqué de susciter un grand intérêt de la part des communautés affectées.

Programme de sensibilisation en milieu universitaire

Partenariats avec des universités et événements

Des partenariats privilégiés ont été instaurés avec les établissements d'enseignement supérieur de Bangui. Ceux-ci avaient bénéficié pour la plupart des activités de sensibilisation en 2009. Depuis lors, l'Unité de la sensibilisation remet tout communiqué de presse concernant l'actualité judiciaire de la Cour (relative tant à la situation en République centrafricaine qu'à d'autres situations) à ces universités, pour qu'elles les affichent dans leur campus. À chaque fois, les fonctionnaires de la Cour rencontrent les responsables de l'établissement



Étudiants de la section judiciaire participant à un atelier de sensibilisation, ENAM, Bangui, République centrafricaine, 6 mai 2010 © ICC-CPI

afin de les informer sur la question d'actualité faisant l'objet de leur visite.

Sept activités ont été organisées durant l'année à l'intention des étudiants et des professeurs. Ces activités ont rassemblé 366 personnes. Une session de sensibilisation a ciblé les proviseurs des établissements publics et privés d'enseignement secondaire, rassemblant 29 responsables. Un séminaire a été organisé au sein de l'ENAM (École Nationale de l'Administration et de la Magistrature), visant plus particulièrement les étudiants de la section judiciaire. Au total, 70 élèves-magistrats ou élèves-greffiers ont pris part au séminaire.

Résumé des activités

Les activités assurées cette année par l'Unité de la sensibilisation dans le cadre du programme de sensibilisation en milieu universitaire sont les suivantes :

- Organisation de sept sessions ou séminaires au sein d'établissements d'enseignement supérieur ou auprès des associations étudiantes, rassemblant quelques 366 étudiants et professeurs.

Programme de sensibilisation des juristes

Favoriser la participation et renforcer l'expertise

En juin 2010, le bureau extérieur de la CPI à Bangui a lancé sa campagne « Appel aux avocates africaines ». Le lancement de cette campagne en République centrafricaine a été organisé sous la forme d'une réunion spéciale d'information destinée aux avocates et avocats centrafricains. Une quarantaine de professionnels centrafricains du droit est venue assister à cette réunion d'information. La mobilisation de participant(e)s a été réalisée grâce à l'appui de l'Association des Femmes Juristes Centrafricaines (AFJC). Cette activité a également bénéficié du soutien de la Section d'appui aux conseils de la CPI. Par ailleurs, Me Marie-Edith Douzima-Lawson, avocate centrafricaine et représentante légale des victimes dans l'affaire Bemba, a apporté son témoignage concernant son expérience en tant qu'avocate inscrite sur la liste des conseils de la CPI. L'ensemble des participants a indiqué avoir l'intention de faire acte de candidature afin de figurer sur la liste des conseils ou sur celle des personnes assistant un conseil. Un suivi a été organisé en septembre 2010 avec les participants pour les encourager à déposer leur candidature, le cas échéant.

En septembre 2010, un séminaire a été organisé à l'intention des professionnels du droit autres que les avocats. Ce séminaire a ciblé les magistrats et les auditeurs de justice, et a rassemblé un total de 60 personnes. Cette rencontre a été organisée conjointement par le Ministère de la Justice et l'Unité de la sensibilisation du bureau extérieur de la CPI à Bangui. Des contacts ont également été pris avec le Ministère afin que deux séminaires soient organisés à l'intérieur du pays, à l'intention des magistrats exerçant en province dans le ressort des deux Cours d'appel. Ces séminaires devraient être organisés durant le premier trimestre 2011.

Résumé des activités

Les activités assurées cette année par l'Unité de la sensibilisation dans le cadre du programme de sensibilisation des juristes sont les suivantes :

- Organisation de deux activités avec les praticiens du droit (avocats, magistrats, auditeurs de justice), lesquelles ont rassemblé 99 personnes.

Programme de sensibilisation des médias

On estime que la République centrafricaine compte 4 216 664 habitants ; 57,3 pour cent des personnes âgées de 10 ans ou plus sont analphabètes (46,2 pour cent pour les hommes ; 68 pour cent pour les femmes)⁹. Face à un tel taux d'analphabétisme, la radio demeure le moyen privilégié afin de cibler un large public avec le meilleur rapport coût-efficacité. Elle reste la principale source d'information pour plus de la moitié de la population centrafricaine et pour près des trois quarts de la population de Bangui¹⁰.

⁹ PNUD, Rapport national sur le développement humain 2007/2008 – République centrafricaine.

¹⁰ *In Building peace, seeking justice: A population-based survey on attitudes about accountability and social reconstruction in the Central African Republic*, Centre des droits de l'homme de l'Université de Berkeley (Californie), Patrick Vinck et Phuong Pham, juillet 2010.

Durant toute l'année, l'Unité de la sensibilisation a poursuivi son partenariat avec les radios centrafricaines suivantes :

- Radio Centrafrique (publique), Radio Ndeke Luka et Radio ICDI (privées) : ces radios bénéficient d'une diffusion nationale et peuvent par conséquent atteindre en théorie toute la population du pays.
- Radio Voix de la Grâce (ESCA), Radio Notre-Dame, Radio Voix de la Paix, Radio Tropique, Radio Néhémie (AMMICA) et Radio Linga : ces radios FM (privées) sont basées à Bangui et diffusent leur programme dans un rayon de 100 km autour de la capitale.
- Radio Maria (Bossangoa), Radio Zoukpana (Berberati), Radio Maïgaro (Bouar), Radio Siriri (Bouar), Radio Bé Oko (Bambari), Radio Linga (Bambari), Radio Kuli Ndunga (Nola) : ces radios communautaires, basées à l'intérieur du pays, sont les moyens de communication privilégiés par la population pour suivre les informations concernant les procédures en cours devant la CPI.



Une fonctionnaire de l'Unité de la sensibilisation donne une interview en français et en sango (la langue locale) à Radio Ndeke Luka à Bangui, en République centrafricaine, le 12 juillet 2010 © ICC-CPI

La télévision et la presse écrite n'apparaissent qu'en faible position parmi les principales sources d'information mentionnées par la population¹¹. Toutefois, l'Unité de la sensibilisation continue de travailler avec l'audiovisuel et la presse écrite afin de cibler davantage les décideurs et les élites. La télévision ne dispose que d'une seule chaîne publique (TV Centrafrique). La presse écrite centrafricaine est composée d'une vingtaine de journaux parmi lesquels figurent des bi-hebdomadaires et des quotidiens. Les fonctionnaires de la Cour organisent des activités

de sensibilisation destinées à tous les journalistes de la presse écrite sans exception. Cependant, une collaboration renforcée a été mise en place avec les quotidiens à publication régulière : Le Citoyen, Le Confident, L'hirondelle, Le Démocrate, Le Peuple, Top Contact, Centrafric Matin, L'Agora, Médias+ et Globe le visionnaire.

Le partenariat mis en place en 2008/2009 entre l'Unité de la sensibilisation et l'ensemble des professionnels des médias centrafricains s'est poursuivi durant l'année (télévision, presse écrite et radio). Les fonctionnaires de la Cour se sont efforcés d'informer avec rapidité et exactitude les journalistes centrafricains sur l'actualité judiciaire de la CPI, en mettant un accent tout particulier sur les radios (Bangui et provinces) de façon à ce que les informations soient relayées auprès d'un large public. Par ailleurs, l'usage du sango a été privilégié lors des interviews et de la production de reportages audiovisuels de façon à ce que les informations portant sur la Cour pénale internationale soient facilement comprises par le plus grand nombre.



Un fonctionnaire de l'Unité de la sensibilisation accorde une interview en sango à cinq radios (après l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Bemba), bureau extérieur de la CPI à Bangui, République centrafricaine, 30 août 2010 © ICC-CPI

Un large éventail d'activités à destination des médias a été organisé par l'Unité de la sensibilisation : formation des journalistes basés à l'intérieur du territoire ; retransmissions de toutes les audiences publiques concernant l'affaire Bemba ; points de presse organisés régulièrement ; interviews des fonctionnaires de la Cour ; diffusion des communiqués de presse, des lettres d'information hebdomadaires, des productions audiovisuelles ; diffusion d'un programme audiovisuel de sensibilisation en français intitulé « Demandez à la Cour » ; et lancement d'un nouveau programme de sensibilisation en sango intitulé « CPI a kiri na peko ti a ounda ti alla » (« la CPI répond à vos questions »). Avec l'appui des médias, on estime que les informations relatives à la Cour pénale

11 Ibid.

internationale sont relayées de façon régulière auprès d'une population cible de 800 000 personnes dans le pays.

Résumé des activités

Les activités assurées cette année par l'Unité de la sensibilisation dans le cadre du programme de sensibilisation des médias sont les suivantes :

- Accord d'une attention toute particulière aux médias travaillant en province. Les animateurs des radios locales ont été invités à participer à deux jours de formation à Bangui en novembre 2009, de façon à pouvoir s'imprégner des procédures et du fonctionnement de la Cour pénale internationale. Ces deux jours de formation, organisés par l'Unité de la sensibilisation, ont réuni 16 journalistes des radios communautaires. Par ailleurs, en septembre 2010, les fonctionnaires de la Cour ont été invités par l'ONG Internews pour animer une session de formation d'une journée à destination des radios communautaires (Bangui et provinces). Cette session de formation a été organisée dans le cadre du module Droits de l'homme de la formation Internews ; elle a rassemblé 27 journalistes des radios communautaires.
- Organisation de trois retransmissions d'audiences publiques (différées de 30 minutes, via le site Internet de la CPI) concernant l'affaire Bemba dans les locaux du bureau extérieur de la CPI à Bangui (le 27 avril, le 30 août et le 24 septembre). En moyenne, 25 professionnels des médias centrafricains ont assisté à chacune de ces retransmissions. Avant leur démarrage, les fonctionnaires de la Cour assurent une réunion d'information à l'attention des journalistes. Après ces retransmissions, une discussion est engagée avec les journalistes afin de s'assurer de la bonne compréhension de l'audience et de répondre à leurs questions éventuelles. Cette mise à disposition des moyens nécessaires pour suivre en différé les audiences publiques concernant l'affaire Bemba est très appréciée par les journalistes, qui le font très largement savoir au personnel de l'Unité de la sensibilisation. La présence des professionnels des médias lors de ces retransmissions fait en sorte que ces audiences soient largement relayées auprès de la population centrafricaine, tant par la presse écrite que par les radios. On estime que ces trois retransmissions ont été relayées par les médias auprès de 800 000 personnes dans le pays.
- Organisation de quatre points de presse entre l'Unité de la sensibilisation et les professionnels des médias, en dehors des rencontres portant sur les retransmissions d'audiences publiques. Ces réunions visent à faire un point sur l'actualité de la CPI (situation en République centrafricaine et autres) et à aborder des questions liées à la stratégie de sensibilisation de la Cour dans le pays. Les journalistes profitent quant à eux de cette occasion pour poser leurs questions et formuler des recommandations auprès des fonctionnaires de la Cour sur les besoins en information du grand public.
- Remise en mains propres de 24 communiqués de presse aux professionnels des médias centrafricains. Ces communiqués de presse ont porté sur l'actualité judiciaire de la Cour (situation en République centrafricaine ou autres). Lors de la distribution, chaque communiqué a fait l'objet d'explications sur son contenu pour le support médiatique concerné.
- Envoi de 42 lettres d'informations hebdomadaires par courriel auprès des médias centrafricains. 32 journalistes sont inscrits dans la liste de diffusion de la Cour. Cet outil de communication est apprécié par les journalistes car il leur permet de disposer chaque semaine d'une brève mise à jour sur l'actualité de la Cour.
- Diffusion d'un vaste programme radiophonique de sensibilisation en français, intitulé « Demandez à la Cour », comportant 13 épisodes diffusés entre le 19 octobre 2009 et le 31 janvier 2010. Dans ce programme, la parole a été donnée à des membres du public centrafricain afin de poser leurs questions directement aux hauts fonctionnaires de la Cour, basés à La Haye, le Président de la Cour, le Greffier ainsi que d'autres hauts fonctionnaires. Chaque épisode a été diffusé pendant une semaine de façon intensive sur chaque radio (basée à Bangui ou en province) ainsi qu'à la télévision centrafricaine. On estime que ce programme a représenté au final plus de 108 heures de diffusion d'informations concernant la CPI. Il a été très apprécié du grand public et a largement contribué à la vulgarisation des messages clés concernant la Cour au niveau des populations affectées. On estime que ce programme a ciblé environ 800 000 personnes dans le pays.
- Lancement d'un nouveau programme de sensibilisation en sango en août 2010, diffusé tant par les radios basées à Bangui que par les radios communautaires installées à l'intérieur du pays. Ce programme est intitulé « *CPI a kiri na peko ti a ounda ti alla* » (« la CPI répond à vos questions »). Exclusivement en sango, il est entièrement produit par l'Unité de la sensibilisation basée à Bangui. Un nouvel épisode est réalisé chaque mois. Cette émission vise à répondre aux questions les plus fréquemment posées durant le mois lors des sessions de sensibilisation menées auprès des communautés affectées. L'Unité de la sensibilisation sélectionne ainsi quatre ou cinq questions pour son émission, afin de répondre aux préoccupations du public.

On estime que ce programme cible environ 800 000 personnes dans le pays.

- Accord de 236 interviews aux médias, réalisées soit en français soit en sango. Les questions posées lors de ces interviews se sont essentiellement concentrées sur l'actualité judiciaire relative à l'affaire Bemba (la question de la liberté provisoire sous condition de Jean-Pierre Bemba ; les exceptions d'irrecevabilité et d'abus de procédure soulevées par la Défense ; les reports successifs concernant la date d'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba).
- Remise de six reportages audiovisuels, produits par l'équipe audiovisuelle de la Section de l'information et de la documentation à La Haye, aux radios de Bangui, aux radios de provinces et à la TV Centrafrique pour diffusion. Les productions audiovisuelles ainsi réalisées sont envoyées par lien Internet au bureau extérieur de la Cour à Bangui ; elles sont copiées sur des supports CD et DVD qui sont ensuite remis aux radios et à la télévision pour large diffusion auprès du grand public. Ces productions audiovisuelles ont porté essentiellement sur l'affaire Bemba. Parmi elles, l'équipe audiovisuelle a réalisé un « *Résumé de l'affaire Bemba* » entièrement produit en sango. Ce reportage a résumé l'affaire Bemba depuis le renvoi de la situation de la RCA devant la Cour par les autorités centrafricaines en décembre 2004 jusqu'à l'annonce de l'ouverture du procès Bemba initialement prévue le 5 juillet 2010. Les principales étapes des procédures judiciaires ont ainsi été retracées (ouverture des enquêtes du Procureur en RCA ; délivrance du mandat d'arrêt à l'encontre de Jean-Pierre Bemba ; arrestation du suspect en Belgique et transfert consécutif vers La Haye ; audience de confirmation des charges en janvier 2009 ; importance de la participation des victimes durant les procédures ; confirmation de certaines des charges portées par le Procureur à l'encontre de Jean-Pierre Bemba ; demande de liberté provisoire rejetée par les juges ; ouverture du procès Bemba à venir). Ce support audiovisuel a également été très utilisé par les équipes de la sensibilisation lors de leurs rencontres avec les communautés affectées dans les provinces.
- Organisation d'un jeu-concours CPI dans l'émission quotidienne « *Mandako* » sur les ondes de la radio Ndeke Luka. L'Unité de la sensibilisation a préparé 15 questions portant sur la CPI, lesquelles ont été insérées dans l'émission « *Mandako* » en novembre 2009. Les 15 gagnants ont reçu chacun une radio FM à piles.

Enseignements de l'année

Évaluations externes

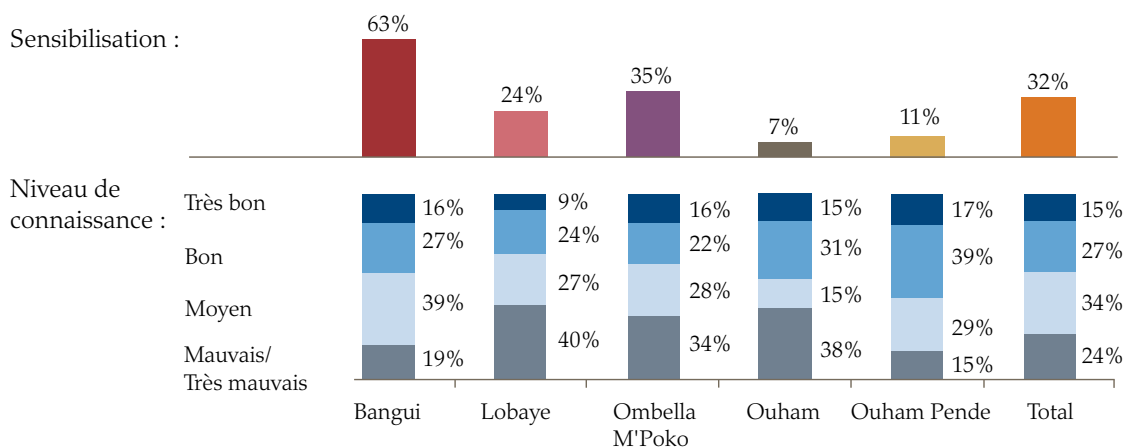
Une étude a été menée en République centrafricaine en novembre/décembre 2009, de façon indépendante, par le Centre des droits de l'homme de l'Université de Berkeley (Californie) pour déterminer la perception que le public centrafricain a de la paix, de la justice et de la réconciliation. Cette évaluation externe a inclus certaines questions relatives à la Cour pénale internationale : la compréhension de son mandat et de ses activités, sa perception par la population en général. Les conclusions de la partie portant sur la CPI, en lien direct avec le travail mené par l'Unité de la sensibilisation dans le pays, ont permis d'ajuster le plan d'action 2010 de sensibilisation, de façon à prendre en considération les faiblesses identifiées par l'Université. Ces conclusions vont également pouvoir être utilisées comme point de référence pour les futures études portant sur l'impact des activités de sensibilisation de la Cour dans le pays.

Un tiers des personnes interrogées dans le pays avaient déjà entendu parler de la Cour pénale internationale. Les résultats varient cependant très fortement entre les personnes interrogées dans la capitale, Bangui, et les provinces les plus éloignées. Alors que 63 pour cent des personnes interrogées sur Bangui avaient déjà entendu parler de la Cour, seules 7 pour cent ont répondu positivement à cette question dans la préfecture de l'Ouham.

Pour Bangui, le chiffre relativement élevé de 63 pour cent peut s'expliquer par le fait que les activités de sensibilisation de la Cour en 2008/2009 se sont essentiellement concentrées sur la capitale. De plus, la population banguissoise dispose d'un meilleur accès aux médias et d'un niveau d'instruction en général supérieur. Toutefois, il est important de mentionner que ce pourcentage varie considérablement entre les deux sexes (à Bangui, 80 pour cent des hommes ont entendu parler de la CPI, contre 46 pour cent pour les femmes). Par ailleurs, une analyse plus détaillée des résultats concernant le niveau de connaissance de la CPI a révélé que les femmes, dont le niveau d'instruction est inférieur, ainsi que les foyers moins reliés aux médias, en savaient moins sur la CPI que les autres personnes. L'Unité de la sensibilisation s'est appuyée sur ces conclusions pour redéfinir son programme de sensibilisation à l'égard des femmes.

La radio a été désignée par les personnes interrogées comme la principale source d'information concernant la CPI (90 pour cent). Ont ensuite été mentionnés les amis et la communauté (14 pour cent), la presse écrite (12 pour cent) et la télévision (12 pour cent). Toutefois, la presse écrite et la télévision n'ont été citées presque exclusivement qu'à Bangui, les localités situées à l'intérieur du pays ne disposant pas de ces médias. Moins de 2 pour cent des personnes interrogées ont répondu avoir déjà participé à une réunion d'information et de sensibilisation organisée par les fonctionnaires de la Cour. D'un point

de vue statistique, ceci s'explique par le fait que ces réunions ne ciblent chaque année que quelques milliers de personnes, ce qui demeure insignifiant par rapport à la population totale. Toutefois, 57 pour cent des personnes ayant déjà entendu parler de la CPI ont déclaré en discuter avec leur entourage (amis et voisins). Les réunions d'information et de sensibilisation organisées par la Cour pourraient donc avoir un impact indirect sur une population beaucoup plus large que le nombre de participants aux activités stricto sensu.



Connaissance et sensibilisation relatives à la CPI | Source : le Centre des droits de l'homme de l'Université de Berkeley (Californie).

Au regard des connaissances spécifiques portant sur la Cour, 47 pour cent des personnes interrogées savaient que la CPI avait été instaurée par la communauté internationale. Concernant sa date de création, 23 pour cent ont mentionné « 2002 » et 8 pour cent ont mentionné « 1998 ». Parmi les personnes interrogées 61 pour cent ont su répondre que le siège de la CPI se trouvait à La Haye ou aux Pays-Bas, et 65 pour cent savaient que la CPI disposait d'un bureau à Bangui (38 pour cent desquelles savaient comment s'y rendre). Pour ce qui est de la portée de la CPI, 64 pour cent des personnes interrogées savaient que la RCA était l'une des situations faisant l'objet d'enquêtes de la part de la CPI ; et 80 pour cent étaient informés du fait que Jean-Pierre Bemba était l'une des personnes actuellement détenues.

En matière d'informations erronées, certains pensaient que la CPI avait été instaurée uniquement pour juger les crimes commis en RCA (16 pour cent), ou uniquement les crimes commis en Afrique (22 pour cent). Ainsi, 65 pour cent pensaient que la CPI pouvait exercer sa compétence pour des crimes commis avant le 1^{er} juillet 2002, et 21 pour cent pensaient qu'un mandat d'arrêt avait été délivré par la CPI à l'encontre de l'ancien Président Patassé. L'Unité de la sensibilisation a pris en considération ces statistiques de façon à renforcer certains messages spécifiques lors de ses communications.

D'une façon générale, la perception de la CPI en RCA est positive ; la plupart des personnes interrogées espèrent que la CPI aura un impact positif pour le pays, en rendant justice et en contribuant à la prévention de nouveaux crimes. Parmi les personnes qui avaient déjà entendu parler de la CPI, 95 pour cent considèrent que le travail de la CPI est important, soit parce qu'il existe un réel besoin de justice (51 pour cent), soit parce que les principaux responsables des crimes les plus graves doivent être punis (20 pour cent), soit parce que les victimes doivent obtenir réparations (10 pour cent). Enfin, 91 pour cent considèrent que la CPI aura un impact positif pour le pays et 90 pour cent perçoivent la Cour comme étant une institution neutre et impartiale.

Cette perception positive de la Cour explique probablement pourquoi 92 pour cent des personnes interrogées et ayant déjà entendu parler de la Cour seraient disposées à participer activement aux activités de la CPI en tant que victime, témoin ou autres. Enfin, 91 pour cent savaient que les victimes pouvaient, si elles le souhaitaient, participer aux procédures devant la CPI¹².

Evaluations internes et résultats

L'évaluation interne des activités de sensibilisation a porté sur les réunions organisées avec un public de taille moyenne ou un public de grande taille. Un formulaire standard a été défini au préalable et utilisé tout au long de l'année. Il comporte des questions ouvertes et fermées, qui ont été posées à la fin de chaque session de sensibilisation.

¹² Les statistiques mentionnées dans cette partie sont extraites des rapports suivants : *Building peace, seeking justice: A population-based survey on attitudes about accountability and social reconstruction in the Central African Republic*, Centre des droits de l'homme de l'Université de Berkeley (Californie), Patrick Vinck et Phuong Pham, juillet 2010, et *Outreach Evaluation: The International Criminal Court in the Central African Republic*, *International Journal of Transitional Justice (IJT)* 2010, Patrick Vinck et Phuong Pham.

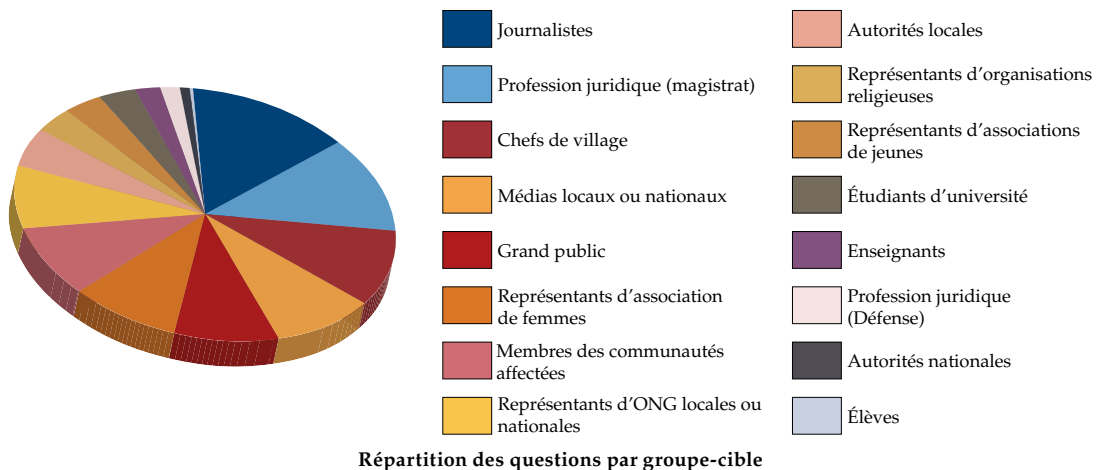
Entre le 1^{er} octobre 2009 et le 1^{er} octobre 2010, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont animé 52 sessions de sensibilisation, lesquelles ont rassemblé quelques 4 746 personnes. Des activités ont également été organisées avec des professionnels des médias centrafricains (points de presse, retransmission d'audiences publiques et sessions de formation). Au cours de toutes ces activités cumulées, les fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont répondu à un total d'environ 1 700 questions. Parmi elles, 23 pour cent étaient des questions générales concernant le rôle et le mandat de la CPI, 16 pour cent portaient sur la présence de la CPI en RCA, et 13 pour cent concernaient plus précisément les affaires en cours (suite à l'arrestation du suspect) ; ces questions étaient en grande majorité liées à l'affaire Bemba.

L'ensemble des activités de sensibilisation organisées par la Cour a touché 48 pour cent d'hommes et 52 pour cent de femmes. Le pourcentage plus élevé de femmes peut s'expliquer par le fait que, tout au long de l'année, un grand nombre de sessions ont été organisées exclusivement à leur intention. Il est important de relever que 5 pour cent des hommes et 10 pour cent des femmes ont posé des questions sur la participation des victimes aux affaires.

Sur les 52 sessions organisées cette année, environ 70 pour cent se sont déroulées en sango et 30 pour cent en français. L'usage du sango a été privilégié à l'intérieur du pays afin que les messages de la Cour soient pleinement compris par le plus grand nombre.

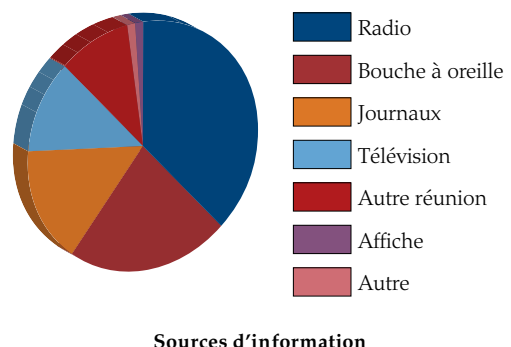
Pour ce qui est de la répartition des questions selon les groupes cibles, 22 pour cent des questions ont été posées par des journalistes et des médias locaux/nationaux, ce qui reflète le travail de communication accompli par l'Unité de la sensibilisation durant l'année (points de presse, etc.). Les professionnels du droit (notamment des avocats, des magistrats et des auditeurs de justice) ont posé 14 pour cent des questions. Les personnes appartenant aux communautés affectées ou au grand public ont posé 17 pour cent des questions. En effet, dans chaque localité où la Cour menait des activités de sensibilisation pour la toute première fois, l'Unité de la sensibilisation a terminé ses visites en organisant une session grand public. Enfin, 10 pour cent des questions ont été posées par des leaders locaux et 9 pour cent lors des sessions destinées exclusivement aux femmes. Ces chiffres reflètent la méthodologie adoptée tout au long de l'année pour organiser des sessions dans des localités situées à l'intérieur du pays.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des questions en fonction des différents groupes ciblés lors des activités de sensibilisation.



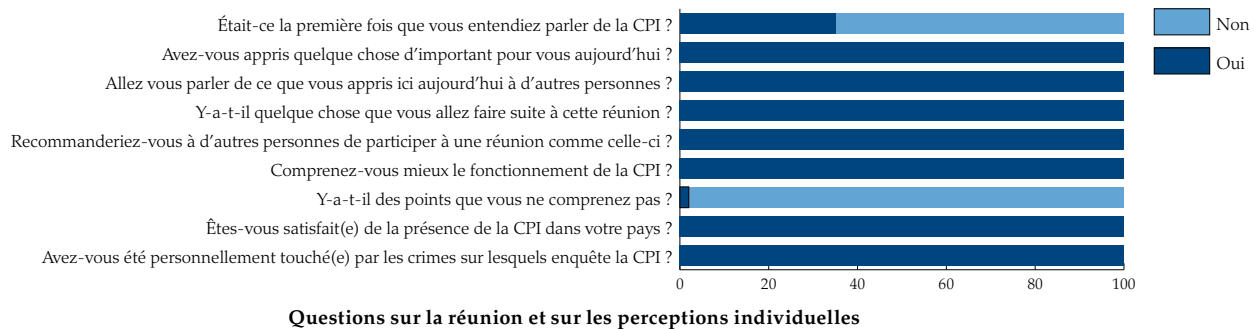
L'analyse des réponses collectées lors des enquêtes à la fin de chaque activité a montré que 65 pour cent des personnes ayant répondu avaient déjà entendu parler de la CPI mais que 35 pour cent d'entre elles avaient découvert son existence pour la première fois lors de la session. À titre de comparaison, 82 pour cent des personnes ayant répondu l'année précédente (2009) avaient déjà entendu parler de la CPI. Les chiffres de cette année peuvent s'expliquer par le fait que les activités de sensibilisation réalisées en 2010 visaient un public très large, essentiellement localisé dans des zones rurales à l'intérieur de la RCA, avec un accès très limité aux médias.

Parmi ceux qui avaient déjà entendu parler de la CPI, 39 pour cent l'avaient connue par la radio, 12 pour cent par la télévision, 23 pour cent par bouche à oreille, 16 pour cent par la presse, 10 pour cent lors d'autres réunions et 2 pour cent par d'autres sources. Ces pourcentages sont comparables à ceux de l'année précédente. Cependant, il importe de relever que cette



année, une certaine proportion des personnes ayant répondu (environ 1 pour cent) a cité Internet comme une source d'information sur la Cour, ce qui est un nouveau support médiatique par rapport à 2009.

Au cours de ces sessions, 100 pour cent des personnes ayant répondu ont indiqué qu'elles avaient appris quelque chose d'important pour elles et ont affirmé qu'après avoir participé à l'activité de sensibilisation, elles comprenaient mieux le travail de la Cour. Seuls 2 pour cent des participants ont estimé que certaines questions devaient être approfondies.



Questions fréquemment posées

L'Unité de la sensibilisation a collecté les questions les plus fréquemment posées par les participants lors des activités de sensibilisation en 2010. Elle a constaté que comparées à celles de 2007, 2008 et 2009, elles ne révélaient pas de progression significative de la connaissance de la Cour, ce qui peut s'expliquer par les faits suivants :

- Les activités de sensibilisation réalisées en 2007 et 2008 étaient essentiellement destinées à l'élite et aux décideurs ayant bénéficié d'une éducation supérieure.
- La campagne de sensibilisation menée en 2009 a atteint un large public, essentiellement dans les quartiers de la classe ouvrière de la capitale et de certaines zones rurales. Parfois, les participants étaient analphabètes et/ou entendaient parler de la CPI pour la toute première fois.
- La campagne de sensibilisation de 2010 a touché un public très large, principalement dans des zones rurales à l'intérieur de la RCA. La plupart des personnes participant aux activités assurées par l'Unité de la sensibilisation assistaient pour la toute première fois à une réunion avec des fonctionnaires de la Cour.

Néanmoins, bon nombre des questions posées cette année concernaient l'affaire Bemba, ainsi que la possibilité pour les victimes de participer aux procédures et de solliciter des réparations pour le préjudice subi.

Voici quelques exemples des questions les plus fréquemment recensées entre le 1^{er} octobre 2009 et le 1^{er} octobre 2010 :

- Pourquoi la CPI n'est-elle pas compétente pour les crimes commis avant le 1^{er} juillet 2002 ?
- Pourquoi les enquêtes de la CPI portent-elles uniquement sur des Africains ?
- Pourquoi l'Union africaine refuse-t-elle de coopérer avec la CPI ?
- Quelles sont les mesures prises par la CPI à l'égard des États qui refusent de coopérer lors de l'arrestation d'un suspect ?
- Pourquoi Jean-Pierre Bemba est-il la seule personne poursuivie devant les juges pour ses actions ?
- Pourquoi les juges ont-ils décidé de mettre en liberté Jean-Pierre Bemba ?
- Pourquoi le début du procès de Jean-Pierre Bemba a-t-il été reporté ?
- Quand le procès commencera-t-il ?
- Le procès Bemba aura-t-il véritablement lieu ?
- Jean-Pierre Bemba a-t-il été considéré comme indigent par la CPI ?
- Que doivent faire les victimes afin d'exercer leurs droits devant la CPI ?
- Comment les victimes ne disposant pas de moyens financiers appropriés peuvent-elles bénéficier des services d'un avocat ?
- Comment les victimes pourront-elles suivre le procès se déroulant à La Haye ?
- Quelle est la nature des réparations qui seront accordées aux victimes ?
- Pourquoi les procédures devant la Cour sont-elles si lentes ?

Enquête de satisfaction menée auprès des médias

L'enquête annuelle de satisfaction menée auprès des médias en République centrafricaine a été réalisée en septembre 2010, mais les résultats (en cours d'analyse) n'ont pas pu être intégrés au présent rapport au moment de sa rédaction. Il était initialement prévu de réaliser ce sondage dans les trente jours qui suivraient l'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba. Suite aux reports successifs, il a finalement été décidé de mener cette enquête en septembre.

Toutefois, les recommandations qui avaient été formulées l'an dernier par les journalistes ont été pleinement prises en considération durant la période 2009-2010. En effet, l'an dernier, il avait été suggéré d'assurer davantage de formations pour les journalistes (notamment ceux basés en province). Deux formations distinctes ont eu lieu durant l'année avec les radios locales basées à l'intérieur du pays. Les journalistes avaient également demandé à recevoir plus d'informations concernant les autres situations en cours d'examen devant la CPI. Ainsi, les situations en RDC, en Ouganda, au Darfour (Soudan) et au Kenya ont été systématiquement intégrées à l'ordre du jour des points de presse organisés par l'Unité de la sensibilisation. De plus, la lettre d'information hebdomadaire de la Cour a été communiquée chaque semaine à tous les médias centrafricains disposant d'une adresse électronique et ayant manifesté leur intérêt pour être inclus dans la liste de diffusion.

Analyse des médias

L'Unité de la sensibilisation assure un suivi quotidien de la presse écrite centrafricaine. Chaque jour, la Cour constitue une revue de presse pour usage interne ; elle sélectionne des articles de presse publiés dans les différents journaux en vente dans la capitale (format papier), qui sont ensuite scannés et présentés au format PDF. La qualité des articles publiés sur la Cour pénale internationale s'est manifestement améliorée par rapport aux années précédentes, démontrant une bonne compréhension de la part des médias centrafricains des procédures judiciaires en cours à La Haye. De plus, lorsqu'ils ont des doutes en rédigeant leurs articles, les journalistes de la presse écrite ont pris l'habitude de contacter les fonctionnaires de la Cour pour demander des clarifications sur telle ou telle affaire, ou des précisions sur certains termes juridiques ou certaines procédures.

Les revues de presse ainsi constituées entre le 1^{er} octobre 2009 et le 1^{er} octobre 2010 ont publié 398 articles traitant de la CPI. Parmi eux, 198 ont été produits avec une participation directe de la Cour (communiqués de presse, fiches d'information, outils pédagogiques, interviews des fonctionnaires de la Cour, etc.). Le nombre d'articles publiés sur la CPI a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Ceci peut s'expliquer par le fait que les procédures judiciaires dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* ont été moins denses que l'année précédente, et par le fait que l'actualité médiatique centrafricaine s'est principalement orientée vers les élections présidentielles et législatives initialement prévues en 2010.

Facteurs extérieurs ayant une incidence sur les activités et les résultats

Les principaux facteurs ayant influencé le travail de l'Unité de la sensibilisation durant l'année écoulée sont les suivants :

Contexte culturel :

Deux langues officielles sont reconnues en République centrafricaine : le français et le sango. Toutefois, le sango est la langue la plus communément parlée par la population. Les activités de sensibilisation de la Cour doivent donc être menées le plus souvent en sango, notamment celles qui visent un large public et/ou se déroulent à l'intérieur du pays. Depuis le mois de mai 2010, l'Unité de la sensibilisation a été renforcée grâce au recrutement d'un deuxième assistant chargé de la sensibilisation parlant sango. La composition de cette nouvelle équipe n'est intervenue qu'en milieu d'année. Toutefois, elle est désormais pleinement opérationnelle, ce qui permettra d'accroître le nombre de sessions de sensibilisation durant l'année 2011.

Difficultés pour mobiliser les participants aux activités de sensibilisation :

Les activités de sensibilisation à l'intérieur du territoire ont quelquefois été difficiles à organiser en raison de l'**absence de moyens de communication adéquats** (Internet et téléphone). Les fonctionnaires de la Cour ont parfois rencontré des difficultés pour informer les autorités locales et les principaux responsables de la société civile de leurs visites et des activités proposées. Inversement, ces mêmes interlocuteurs ont également rencontré des difficultés pour rentrer en contact avec le personnel de sensibilisation de la Cour. Par conséquent, la mobilisation de la population pour les activités de sensibilisation n'a, parfois, pas pu être optimale. Par ailleurs, le calendrier des activités à l'intérieur du pays a bien souvent dû être ajusté pour tenir compte de certaines réalités, telles que les **contraintes climatiques**. Pendant la saison des pluies (juin-novembre), la mobilisation des participants aux activités de sensibilisation est incertaine dans la mesure où beaucoup renoncent à se déplacer sous forte pluie. De plus, pour la population rurale, le calendrier agricole prime sur les activités organisées par la Cour. Dans la mesure du possible, ces

contraintes seront prises en compte aux fins du plan d'action pour 2011.

Plan d'action pour l'année 2011

Une vaste campagne de sensibilisation a été menée par la Cour tant dans la capitale et ses proches environs (2008-2009) que dans les localités situées à l'intérieur du pays (2010) ayant été le théâtre des crimes qui auraient été commis lors des événements de 2002-2003. Les populations affectées sont désormais bien informées sur le mandat, le rôle, le fonctionnement et les activités de la Cour pénale internationale. Les victimes ont une meilleure connaissance de leurs droits et de la façon dont elles peuvent les exercer devant la Cour. Cette phase « préliminaire » de la sensibilisation en République centrafricaine est donc terminée. Les défis de l'Unité de la sensibilisation en 2011 s'orienteront autour de l'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba et de la publicité à donner aux procédures judiciaires dans cette affaire. Le principal enjeu consistera à maintenir un dialogue régulier avec les populations touchées, dans toutes les zones géographiques ciblées pour les activités de sensibilisation.

Pour ce faire, l'Unité de la sensibilisation a préparé une stratégie de communication ainsi qu'un plan d'action relatif au procès Bemba, qui seront mis en œuvre sur tout le territoire de la République centrafricaine, tant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays. Cette stratégie et ce plan d'action ont d'ores et déjà fait l'objet de discussions participatives avec les autorités nationales, les principaux représentants de la société civile et les professionnels des médias (capitale et provinces). Les documents finalisés peuvent être consultés sur le site Internet de la Cour.

Avant le procès, des visioconférences avec les médias centrafricains seront organisées avec le Bureau du Procureur, les représentants légaux des victimes et la représentation légale de Jean-Pierre Bemba. Des interviews seront également accordées aux journalistes par les fonctionnaires de la Cour basés à Bangui, en donnant priorité à l'usage du sango à la radio, de façon à annoncer très largement l'ouverture du procès auprès du grand public.

Lors de l'ouverture du procès à l'encontre de Jean-Pierre Bemba, l'Unité de la sensibilisation déploiera tous ses efforts pour apporter les meilleurs services possibles aux journalistes centrafricains (conférence de presse, dossiers de presse, productions audiovisuelles résumant l'ouverture du procès, etc.). Les deux premiers jours du procès feront l'objet d'une retransmission, grand public, via le site Web de la Cour : la présence des journalistes sur ce site de visionnage sera particulièrement encouragée. Dans les mois qui suivront cette ouverture de procès, l'Unité de la sensibilisation, désormais forte de trois fonctionnaires, se déploiera sur la capitale et à l'intérieur du pays, de façon à ce que les populations affectées puissent être bien informées sur l'ouverture du procès et sur la façon dont il se déroulera. Ce sera l'occasion pour l'Unité de la sensibilisation de montrer aux différents groupes cibles les premières images du procès et de répondre à leurs questions et préoccupations.

Par la suite, chaque semaine, les audiences feront l'objet d'un résumé sur support CD et DVD à destination des médias. Des réunions d'information seront également organisées régulièrement avec les professionnels des médias.

Des sessions de sensibilisation grand public et d'autres destinées exclusivement aux femmes seront organisées tous les deux mois dans chaque localité (Bangui, Bimbo, Mongoumba, Damara, Bossembele, Bossangoa, Sibut et Bozoum) de façon à ce que le dialogue puisse être maintenu avec les différentes populations touchées. Afin d'encourager ce dialogue, des clubs d'écoute seront mis en place à l'extérieur de Bangui. La réalisation de ce projet « clubs d'écoute » a d'ores et déjà démarré ; sa conception s'est appuyée sur l'expérience dont bénéficie déjà la Cour en République démocratique du Congo. De juin à septembre 2010, des réunions consultatives ont été menées avec les différents partenaires dans chaque localité afin d'identifier des associations qui pourraient accueillir ce projet « clubs d'écoute ». Dans la perspective de cibler plus particulièrement les groupes de femmes, l'Unité de la sensibilisation souhaite mettre en place des clubs d'écoute dans chaque antenne de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) localisée en province, dans les zones où la Cour mène ses activités de sensibilisation.



Le DVD de la CPI contenant des résumés de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire Bemba.

Les premières réunions avec les associations potentiellement identifiées pour le projet ont été organisées à partir du mois de septembre 2010. Les conventions de partenariat seront formalisées lorsque la date d'ouverture du procès à l'encontre de Jean-Pierre Bemba sera fixée par les juges. Lors de ces premières discussions de groupe, deux préoccupations majeures ont été mentionnées par les membres comme points fondamentaux pour la réussite du projet « clubs d'écoute » : les émissions portant sur la Cour pénale internationale doivent être produites en sango ; et l'Unité de la sensibilisation basée à Bangui doit nécessairement rencontrer ces clubs de façon très régulière.

C'est effectivement ces deux axes qui guideront les activités de sensibilisation menées en 2011 en République centrafricaine : donner la priorité à l'usage du sango pour toute communication de la Cour ; et garantir une présence effective et régulière des fonctionnaires de la Cour dans toutes les localités touchées par les crimes qui auraient été commis en 2002-2003.



RÉPUBLIQUE DU KENYA

Résumé

La République du Kenya a ratifié le Statut de Rome le 15 mars 2005 et est devenue un État partie au Statut de Rome le 1^{er} juin 2005. Conformément aux dispositions du Statut de Rome, le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a sollicité l'autorisation de la Chambre préliminaire II d'ouvrir une enquête de sa propre initiative dans le cadre d'une situation concernant des crimes contre l'humanité, qui auraient été commis au Kenya au cours de la période désignée comme les violences post-électorales de 2007-2008. Le Procureur a déposé sa requête, assortie de 39 annexes d'un volume d'environ 1 500 pages, le 26 novembre 2009. Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II de la CPI a autorisé le Procureur à ouvrir l'enquête.

Les efforts de sensibilisation au Kenya ont débuté avant que la Chambre ne rende sa décision autorisant l'enquête du Procureur. Les communautés touchées par le conflit ainsi que les groupes clés locaux, notamment les médias, ont été directement impliqués et informés en temps utile du mandat et du mode de fonctionnement de la CPI. Un accent particulier a été mis sur l'explication des dispositions statutaires régissant l'ouverture d'une enquête *proprio motu* et, lorsqu'elle est autorisée, les étapes ultérieures de la procédure. Ces efforts ont contribué à la diffusion d'une information exacte de la part des médias et ont empêché la propagation de fausses rumeurs et de conceptions erronées parmi les Kényans.

Absente sur le terrain dans le pays, et avec **un fonctionnaire temporairement nommé pour la situation**, l'Unité de la sensibilisation a consacré quatre missions aux premières démarches destinée à mettre en place le programme de sensibilisation des communautés et le Programme de sensibilisation des médias au Kenya.

Au cours de ces quatre missions, l'Unité a organisé 14 sessions interactives qui ont permis d'informer 192 leaders des communautés les plus touchées au sujet des procédures judiciaires. Ces réunions ont également donné aux leaders la possibilité d'exprimer leurs vues quant aux opérations de la Cour au Kenya. Après avoir reçu et compris les informations concernant la Cour, ils ont été en mesure de transmettre ce savoir à leurs pairs et à d'autres groupes dans leurs communautés.

L'une des premières priorités au Kenya a également été de confier des missions d'informations à des ONG et des journalistes locaux. Une formation a été dispensée à 87 journalistes représentant les principaux organes médiatiques ainsi qu'à 27 animateurs radio. Suite à ces sessions, les publications des médias concernant la CPI ont été plus exactes. En outre, en février, 20 millions de lecteurs potentiels ont été informés sur la Cour, avec la publication dans trois journaux (dont la diffusion est estimée à 550 000 exemplaires) d'une fiche d'information sur l'affaire, qui

reprendait des questions fréquemment posées sur les opérations menées alors par la CPI au Kenya. Plus récemment, en août, 200 000 exemplaires de la brochure « Mieux comprendre la CPI » (édition pour le Kenya) ont été distribués par le biais de l'un des principaux journaux nationaux.

Tous les efforts d'information entrepris par l'Unité de la sensibilisation visent à ce que les Kényans aient des attentes réalistes quant à la portée du travail de la Cour. D'après certaines études indépendantes et certaines informations recueillies lors des réunions de consultation, la plupart des Kényans attendaient beaucoup des procédures de la CPI ; ils étaient satisfaits des interventions de la Cour et s'attendaient à des arrestations rapides et à des procès fin 2010. Bien que des progrès aient été accomplis et qu'actuellement les informations en circulation soient plus précises et reposent davantage sur des faits, certaines études indépendantes montrent qu'il reste encore beaucoup plus à faire.

Une étude, réalisée par la société South Consulting Group au mois de juin 2010¹³, révèle que la confiance en la Cour reste élevée dans le pays après l'autorisation accordée au Procureur d'ouvrir une enquête sur la situation au Kenya. Le grand public espère fortement que l'intervention de la CPI mettra fin à la culture de l'impunité vis-à-vis des cycles de violence politique. Les données analysées sur le dernier trimestre 2009, lorsque la CPI est devenue d'actualité au Kenya, montrent que le public a été régulièrement confiant que l'intervention de la CPI rendrait justice en permettant de poursuivre et punir les responsables des violences politiques qui ont éclaté à la suite des élections de 2007. Les sondages d'opinion ont également montré que la grande majorité des Kényans préféreraient la CPI à tout mécanisme local car ils ne faisaient pas confiance aux institutions judiciaires locales. Parmi les personnes ayant répondu, 52 pour cent étaient persuadées que la CPI poursuivrait les autorités responsables des violences. L'enquête a réaffirmé la nécessité constante de faire participer les populations kényanes afin de favoriser des attentes réalistes.

Les résultats de l'enquête susmentionnée ainsi que les consultations avec des parties prenantes fondamentales et des représentants des communautés touchées ont abouti à l'élaboration d'un plan des activités de sensibilisation au Kenya pour 2010 et 2011. À l'appui des résultats et des enseignements recueillis au fil des ans dans d'autres pays, l'Unité de la sensibilisation continuera à impliquer les Kényans au moyen de ses principaux programmes : le programme de sensibilisation des communautés, notamment pour les femmes, les populations déplacées, les leaders et les organisations de la société civile ; le programme

13 *The Kenya National Dialogue and Reconciliation (KNDR) Monitoring Project, Implementation of Agenda Items 1-4, and Progress Towards a New Constitution*, juillet 2010.

de sensibilisation des juristes, à l'intention des professionnels du droit, des associations du barreau et des magistrats ; le programme de sensibilisation en milieu universitaire, notamment pour les écoles et les universités ; et le programme de sensibilisation des médias destiné en particulier aux médias traditionnels, aux médias récents et aux radios en langue vernaculaire. Les informations transmises par les médias au grand public constituent un élément important du plan stratégique nécessaire pour renforcer l'impact des activités de sensibilisation. À cet égard, des efforts particuliers seront accomplis afin de transmettre les dernières nouvelles concernant les procédures

judiciaires aux communautés touchées, en temps réel, au moment des audiences fondamentales telles que les premières comparutions, le premier jour des audiences de confirmation des charges et l'ouverture des procès.

L'Unité de la sensibilisation est actuellement engagée dans un processus de conseil auprès d'une société externe afin de lancer sa propre enquête d'évaluation des connaissances et des perceptions relatives à la Cour. Les résultats de cette enquête serviront à ajuster la programmation, ainsi qu'à contrôler et évaluer l'impact réel des activités de sensibilisation.

Contexte et état d'avancement des procédures judiciaires

La République du Kenya a ratifié le Statut de Rome le 15 mars 2005 et est devenue un État partie au Statut de Rome le 1^{er} juin 2005.

Le 26 novembre 2009, Le Procureur de la Cour pénale internationale, M. Luis Moreno-Ocampo, a sollicité l'autorisation de la Chambre préliminaire II d'ouvrir une enquête de sa propre initiative en relation avec les crimes qui auraient été commis lors des violences post-électorales de 2007-2008 au Kenya. Le 31 mars 2010, lors d'une décision rendue à la majorité, les juges de la Chambre préliminaire II ont autorisé le Procureur à ouvrir une enquête portant sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis lors des événements qui se sont déroulés entre le 1^{er} juin 2005 (c'est-à-dire la date d'entrée en vigueur du Statut pour la République du Kenya) et le 26 novembre 2009 (c'est-à-dire la date de dépôt de la demande du Procureur).

Activités

En décembre 2009, l'Unité de la sensibilisation a réalisé une première mission d'information en vue d'une planification stratégique. Les opportunités locales de mettre en place des activités de sensibilisation ont été explorées ; les priorités en matière de groupes cibles, de besoins d'information ainsi que de zones géographiques ont été identifiées ; enfin, les résultats ont montré que certaines ressources et certains réseaux locaux existants pourraient être utiles à l'Unité de la sensibilisation.

Lors de la période considérée, suite à des réunions de consultation avec des groupes clés, l'Unité de la sensibilisation a consacré ses premières activités à la mise en place des programmes de sensibilisation des communautés et des médias.

Programme de sensibilisation des communautés

Premières missions

Conformément à l'ordonnance du 10 décembre 2009 rendue par la Chambre à l'intention de la Section de la participation des victimes et des réparations concernant la représentation des victimes en application de l'article 15-3 du Statut, une série de réunions a été organisée avec des représentants des ONG locales et internationales pertinentes, des groupes de femmes ainsi que des leaders et des représentants des communautés touchées par le conflit. Lors de ces sessions, les communautés touchées ont pu exprimer leurs vues concernant l'intervention de la Cour au Kenya.

Suite à la décision de la Chambre préliminaire II autorisant le Procureur à ouvrir une enquête au Kenya, l'Unité de la sensibilisation a organisé deux nouvelles missions dans le pays afin d'expliquer la décision de la Cour, d'exposer les étapes ultérieures du processus judiciaire et de répondre aux préoccupations de la population.

Dans son ordonnance rendue le 10 décembre 2009, la Chambre préliminaire II a demandé à la Section de la participation des victimes et des réparations d'identifier, dans la mesure du possible, les chefs de communauté des groupes de population touchés, afin qu'ils agissent au nom des victimes qui souhaiteraient adresser des représentations concernant l'éventuelle enquête (représentation collective). Ainsi, l'Unité de la sensibilisation et la Section de la participation des victimes et des réparations ont entrepris de sensibiliser les communautés de victimes et de leur donner la possibilité de désigner des représentants à la Cour.

Lors de leur mission commune, l'équipe de la sensibilisation et la Section de la participation des victimes et des réparations ont cherché des informations sur la meilleure façon de mettre à exécution l'ordonnance du 10 décembre de la Chambre, en s'appuyant sur des groupes d'organisations et de personnes capables de servir d'intermédiaires avec les communautés de victimes et d'aider ces dernières à adresser leurs représentations à la Chambre. Lors de ces réunions, des exposés ont été présentés sur les procédures de la CPI en général, le rôle des victimes dans ces procédures ainsi que leur rôle particulier en vertu de l'article 15-3 du Statut. Des débats ont été organisés afin de recueillir l'avis des participants sur une série de questions concernant la façon dont toute victime choisissant d'adresser des représentations à la Chambre pouvait le faire dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité.

Une fois que les voies de communication avec les victimes ont été identifiées, l'Unité de la sensibilisation a facilité l'interaction entre la Section de la participation des victimes et des réparations et les représentants des communautés touchées.

Suite à ces activités, la Cour a reçu 396 représentations de victimes, dont 76 représentations collectives adressées par des communautés, et 320 représentations individuelles. Sur 396 représentations,

383 victimes ont indiqué qu'elles voulaient que la CPI ouvre une enquête ; 9 ont affirmé qu'elles ne le voulaient pas et 4 ne se sont pas exprimées sur cette question.

Les vues exprimées par les victimes dans leurs représentations ont été prises en compte par les juges pour autoriser l'enquête au Kenya.

Depuis, l'Unité de la sensibilisation a pris des mesures pour informer les communautés de victimes ayant envoyé leurs représentations, de même que l'ensemble de la population kényane, de la décision de la Chambre préliminaire II et de ses conséquences.

En mai 2010, l'Unité de la sensibilisation a réalisé sa troisième mission au Kenya. En collaboration avec la Section de la participation des victimes et des réparations, l'Unité de la sensibilisation a organisé des réunions communes avec les groupes les plus touchés afin d'expliquer la décision de la Cour, d'exposer les étapes ultérieures du processus judiciaire et de répondre aux préoccupations de la population. Au total, 192 personnes ont directement participé à 14 sessions interactives de suivi, 11 à Nairobi et 3 à Mombasa. Les participants étaient des victimes et des chefs de communauté. Ils avaient participé au processus consultatif en février et adressé des représentations conformément à l'article 15-3 du Statut de Rome.



Des membres des communautés touchées participent à une réunion de l'Unité de la sensibilisation, à Mombasa, au Kenya, mai 2010 © ICC-CPI

Les participants aux sessions organisées à Nairobi et Mombasa ont montré qu'ils avaient apprécié le fait que l'équipe soit revenue au Kenya – comme convenu lors de la mission précédente – afin de les informer de l'actualité judiciaire. Ils ont également précisé que depuis qu'ils avaient reçu ces informations, ils comprenaient beaucoup mieux la Cour et son travail.

Le Procureur a affirmé qu'il plaiderait en faveur d'une « stratégie orientée sur trois axes » pour la situation au Kenya, qui comportait la poursuite par la CPI des principaux responsables des violences post-électorales, associée à des procédures nationales de responsabilité pour d'autres auteurs, dont la forme serait à définir par le Parlement kényan. Le troisième axe comporterait d'autres mécanismes, comme une commission de vérité, justice et réconciliation.

Le grand public

Lors de la première mission d'information, l'Unité de la sensibilisation a constaté que deux idées fausses manifestes dominaient le débat public : premièrement, le fait que l'enquête ait déjà commencé au Kenya et deuxièmement, le fait que la CPI s'occuperait de tous les auteurs des crimes commis lors de la période de violences post-électorales dans le pays. Par ailleurs, il a souvent été dit que des victimes et des témoins étaient déjà consultés pour fournir des éléments de preuve et des informations aux enquêteurs. À l'appui de ces conclusions, l'Unité de la sensibilisation a décidé qu'en 2010, la priorité pour les activités de sensibilisation au Kenya serait de lancer une campagne de formation destinée à mieux faire connaître le mandat et le travail de la Cour, à dissiper les malentendus et à générer des attentes réalistes à son égard.

Ainsi, l'Unité de la sensibilisation a lancé une campagne en s'appuyant sur les médias susceptibles



Le Greffier de la Cour lance la distribution de 200 000 exemplaires de la brochure « Mieux comprendre la CPI » à Nairobi, au Kenya, septembre 2010 © ICC-CPI

de toucher le plus grand nombre de personnes. À deux reprises, elle a publié et distribué des informations concernant la Cour : en février, 550 000 exemplaires du document contenant une liste des questions les plus fréquemment posées ont été diffusés tandis qu'en septembre, 200 000 exemplaires de la brochure « Mieux comprendre la CPI » ont également été distribués. De la sorte, l'Unité de la sensibilisation a atteint un public potentiel de 20 millions de personnes. Les animateurs de radio

FM ont également utilisé le document pour parler du travail de la Cour et le présenter dans leurs programmes respectifs.

De même, les journaux, les radios et les programmes d'informations télévisées du Kenya ont très activement évoqué la CPI. Lors de quatre missions, des fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation ont participé à plusieurs programmes interactifs de radio/télévision et donné des interviews à un large éventail de médias dotés d'une présence nationale. En 12 interviews, l'Unité de la sensibilisation a abordé différentes préoccupations et répondu à bon nombre de différentes questions soulevées. En outre, la visite du Greffier au Kenya en septembre a considérablement attiré l'attention des médias et fourni ainsi une occasion de transmettre et renforcer les messages fondamentaux de la Cour.

Programme de sensibilisation des médias

Les résultats des missions d'information sur les médias ont montré que le pays disposait d'un secteur sophistiqué, varié et dynamique, caractérisé par la télévision, la radio, la presse écrite ainsi que par un secteur florissant de nouveaux médias, notamment Internet et les téléphones mobiles. Dans l'ensemble, les catégories de médias sont les suivantes : médias privés/indépendants, diffusion publique d'État, radio privée en langue vernaculaire, radio communautaire, radios religieuses indépendantes, presse alternative, médias internationaux et nouveaux médias.

À l'appui de cette analyse, l'Unité de la sensibilisation a identifié les organes médiatiques disposant des réseaux de distribution les plus importants, susceptibles d'être employés pour distribuer et transmettre les informations de la Cour, en l'absence d'une présence extérieure permanente dans le pays.



Des journalistes réalisent un story-board sur la CPI lors de la formation dispensée à Nairobi, au Kenya, septembre 2010 © ICC-CPI

Par ailleurs, la première évaluation réalisée en décembre a montré que la performance des médias kényans sur les éléments d'information liés à la Cour était en lien direct avec le niveau

de formation proposé aux journalistes. À l'appui des expériences tirées de pays touchés par d'autres situations et des recommandations des organisations de la société civile, l'Unité de la sensibilisation a défini comme sa priorité le fait d'assurer des formations intensives aux journalistes de la presse écrite et de la diffusion radio et télévisée afin d'améliorer la précision de leurs reportages.

Des représentants de groupes de la société civile ont souligné le rôle important joué par les animateurs de radio ou les présentateurs de télévision au sein des communautés touchées, notamment ceux qui travaillent pour les radios en langue vernaculaire. Ainsi, l'Unité de la sensibilisation a entrepris de les former, de même que d'autres journalistes, sur le mandat de la CPI et son mode de fonctionnement. Quatre sessions de formation à l'intention des journalistes et deux réunions de consultation avec les rédacteurs d'un



Des journalistes radio basés à Nairobi, dans la Vallée du Rift et à Eldoret, participent à une session de formation de l'Unité de la sensibilisation, septembre 2010 © ICC-CPI

large éventail d'organes médiatiques ont été organisées. Des exemples de bonnes et de mauvaises pratiques en matière de reportages judiciaires ont été utilisés pour aider les journalistes à mieux comprendre le mandat et les procédures de la CPI. Des sessions réunissant 87 journalistes nationaux et internationaux ont été organisées lors de quatre missions. L'Unité de la sensibilisation a animé les sessions de formation avec les principaux journalistes de la presse écrite, de la télévision et des médias en ligne.

Les sessions étaient divisées en deux parties : le processus judiciaire de la CPI et la couverture de la justice rendue par la CPI. Les premiers exposés de présentation des thèmes ont été suivis de discussions animées. Les messages de la CPI ont mis l'accent sur les étapes judiciaires entreprises une fois qu'une enquête est ouverte, et sur l'importance d'une couverture responsable et fiable au moment d'informer le public. Les points soulignés ont été les suivants : présenter des faits au moment de couvrir les procédures en salle d'audience, expliquer les décisions de la Cour et éviter d'exprimer des opinions ou de prendre

position pour ou contre les parties au procès. En outre, la nécessité pour les journalistes de se conformer aux décisions de la Cour, afin de protéger l'identité des témoins et des victimes et d'éviter ainsi de leur faire courir un risque, a également été mise en avant.

En septembre, en partenariat avec l'agence Internews, l'Unité de la sensibilisation a organisé une demi-journée de formation à l'intention des journalistes radio de Nairobi, de la Vallée du Rift, de Kisumu et d'Eldoret. Le Greffier a ouvert la formation lors de sa visite officielle au Kenya, avant que l'Unité de la sensibilisation ne présente ses exposés. L'objectif de la session était de représenter les informations sur la CPI en fonction de ce que les journalistes radio avaient appris au cours des formations, afin qu'ils puissent les traduire en reportages pour leurs programmes. Au total, 28 journalistes ont été formés et, à ce jour, 25 reportages ont été élaborés et diffusés par leurs radios respectives.

Enfin, dans le cadre des efforts de formation, l'Unité de la sensibilisation a invité trois rédacteurs en chef et un représentant de l'agence Internews à un cours intensif de 4 jours au siège de la Cour à La Haye, aux Pays-Bas. La formation s'est déroulée du 10 au 15 octobre 2010 et a permis aux participants de rencontrer les autorités de la Cour et de bénéficier d'une formation approfondie sur le mandat de la Cour, les différents organes, la participation des victimes et les réparations, le Fonds au profit des victimes, la défense, la détention, les affaires en cours, le droit et les procédures.

Réunions de consultation

L'Unité de la sensibilisation a mis en place un programme de réunions de consultation régulières avec les membres de l'association Kenya Editors Guild¹⁴ ainsi que des rédacteurs en chef. À ce jour, elle les a rencontrés à trois reprises et leur a présenté la Cour et son travail. Suite à la décision d'ouvrir une enquête, l'équipe de la sensibilisation a rencontré une nouvelle fois les rédacteurs et leur a expliqué le processus judiciaire à venir.

Ces sessions ont permis à l'Unité de la sensibilisation de faire participer 20 rédacteurs et 12 rédacteurs en chef. Des exposés ont expliqué son rôle ainsi que les processus judiciaires de la Cour. L'Unité de la sensibilisation a évoqué certains reportages diffusés par les médias kényans donnant l'impression que l'enquête avait déjà commencé. Elle a catégoriquement affirmé que l'enquête n'avait pas encore commencé et qu'elle ne pourrait être ouverte que si les juges l'autorisaient.



Des fonctionnaires de l'Unité de la sensibilisation participent à une réunion d'information des membres de l'association Kenya Editors Guild, à Nairobi, au Kenya, mai 2010 © ICC-CPI

Lors du processus de consultation, l'Unité de la sensibilisation a observé et fait remarquer aux rédacteurs que les journalistes kényans semblaient disposer de quatre sources d'information concernant la CPI ; il s'agit essentiellement de militants de la société civile qui ont été perçus comme parlant au nom de la Cour. Les rédacteurs ont été encouragés à vérifier les informations et les reportages avec les autorités du Greffe de la Cour ou l'Unité de l'information publique du Bureau du Procureur, et à se référer au site Web de la Cour pour des informations publiques actualisées sur toutes les situations examinées par la Cour. L'espoir est ainsi que l'information fournie au public soit factuelle et crédible, et qu'elle représente la position officielle de la Cour.

Enfin, lorsque des erreurs fréquentes ont été constatées dans le travail d'un journaliste, l'Unité de la sensibilisation a profité de sa présence dans le pays pour lui rendre visite afin d'examiner ces points, d'expliquer les processus en vigueur devant la Cour et de dissiper toute confusion. L'équipe a exposé les processus de la Cour et souligné la nécessité pour les journalistes de recouper leurs informations. En outre, l'Unité de la sensibilisation a fourni des listes des contacts officiels à consulter à la CPI pour obtenir des informations officielles.

Enseignements de l'année

Évaluation interne en cours

Les résultats d'une enquête actuellement en cours aideront l'Unité de la sensibilisation à élaborer un plan stratégique plus concret. Il est prévu que l'enquête se termine dans les premiers mois de 2011 et serve également de donnée de référence pour évaluer l'impact des activités de sensibilisation.

Questions fréquemment posées

Sélection des situations et des affaires – Politiques du Bureau du Procureur :

- Seuls les hauts responsables seront poursuivis ; cela signifie-t-il que vous avez déjà décidé que les personnes que vous recherchez sont des hauts responsables ? Qu'est-ce qui vous fait penser que seuls les hauts responsables endossent la plus grande responsabilité ?
- La CPI ne cible-t-elle que les situations présentant les crimes les plus graves, ou vise-t-elle aussi les crimes moins graves ? Parce que nous avons vu des injustices historiques, et une impunité, et il ne s'est rien passé.

Arrestations :

- Vont-ils arrêter les personnes qui étaient les plus haut placées ?
- Que se passera-t-il si un mandat d'arrêt est délivré à l'encontre d'un Kényan occupant un poste à haute responsabilité et personne n'est arrêté ? [Le participant a donné l'exemple du mandat d'arrêt à l'encontre d'Omar Al Bashir au Soudan. En d'autres termes, que se passera-t-il si le pays concerné n'arrête pas la personne recherchée ?]
- La police d'autres pays est-elle en mesure d'arrêter des personnes ?

Participation des victimes :

- Une victime peut-elle être une organisation ?
- Quels sont les groupes que vous considérez comme des victimes ?
- Nous voulons savoir comment vous pouvez nous aider et en quoi consiste exactement le processus. Nous voudrions savoir quels droits existent pour les femmes, notamment les victimes comme nous qui avons subi ce type de traumatisme. Nous avons entendu beaucoup de rumeurs et souhaitons savoir quelles sont les prochaines étapes.
- Les formulaires que nous avons remplis : où ont-ils été envoyés et que s'est-il passé ensuite ?

Protection et assistance aux victimes et aux témoins :

- Parmi les victimes ici présentes, il y a des personnes qui connaissent ceux qui les ont attaqués et ont volé leurs biens ; les mêmes victimes ont participé à la Commission Waki. Certains témoins ont déposé en public et les auteurs les ont vus, alors ils ont trop peur pour venir à cette session. Comment pouvez-vous contribuer à leur protection afin qu'ils puissent témoigner ? Qui protégera les personnes qui ont témoigné à la Commission Waki ?
- Les victimes qui ont été agressées par la police kényane, de quelle manière vont-elles être assistées ? J'ai été violée par une bande de policiers. Il y en avait tellement ; comment allez-vous mettre la main sur toutes les personnes qui m'ont violée ?
- Serez-vous en mesure de nous aider s'il arrive quelque chose ?
- Le gouvernement est-il impliqué dans les questions de sécurité et de protection ?

Réparations :

- J'ai subi des souffrances psychologiques mais j'ai bénéficié d'un accompagnement, la Cour sera-t-elle en mesure de m'aider économiquement ?
- Lorsqu'une personne est reconnue coupable, les victimes reçoivent des réparations et les biens de la personne condamnée sont vendus pour les financer, mais que se passe-t-il si elle n'a pas de ressources ?
- Je serai mort au moment où je percevrai des réparations, alors qui les percevra en mon nom ?

Le procès :

- J'aurais préféré que le procès se déroule au Kenya, en effet, il est important que la justice soit rendue au Kenya et cela permet de prendre en compte les réalités du terrain.
- Vous avez dit que ce procès durerait longtemps, que se passera-t-il si je meurs avant d'être entendu en qualité de témoin ou de victime nécessitant une protection ? La mort est une éventualité ; l'affaire va-t-elle se poursuivre sans moi ?

Impact de la justice :

- Les personnes haut placées que nous avons élues n'ont pas du tout souffert ; nous nous battons beaucoup à cause d'elles et nous souffrons. Lorsqu'elles auront été conduites là-bas [La Haye], quel avantage allons-nous en tirer ? Est-ce que cela ne va pas juste créer plus de problèmes ? D'autant plus que ce processus dure depuis trois ans.
- Les personnes qui sont arrêtées, amenées à La Haye, et jugées... en quoi est-ce qu'une victime comme moi en tirera un bénéfice ?

Jugement et condamnation :

- Une fois condamnées, les personnes seront-elles emprisonnées ici ou à La Haye ?
- Où se trouve la prison où sont envoyées les personnes condamnées, une fois qu'elles ont été reconnues coupables ?
- La corruption existe-t-elle à la CPI ?
- Un participant a affirmé qu'ils savaient qu'une personne était innocente jusqu'à preuve de sa culpabilité, mais que le quartier pénitentiaire où étaient conduites les suspects était un endroit très agréable à vivre. En quoi est-ce que cela sera dissuasif ?
- Qu'arrive-t-il aux auteurs de crimes moins haut placés ?
- M. Ocampo va-t-il visiter les points chauds des violences post-électorales ? Comment pouvez-vous veiller à ce que M. Ocampo rencontre les véritables victimes ?
- Quand la protection des victimes démarre-t-elle ?
- Le mandat d'arrêt à l'encontre d'Al Bashir n'a pas eu beaucoup d'impact puisqu'il peut voyager partout. De plus, le Kenya a connu dans son histoire des auteurs haut placés de différents crimes échappant aux poursuites. Que se passera-t-il si ce scénario se répète avec le processus de la CPI ?
- Puisque vous n'êtes pas des enquêteurs, quelle aide pouvez-vous offrir aux entrepreneurs ?
- En tant qu'entrepreneurs, il est évident que ce n'est pas nous qui serons concernés par les auteurs de crimes jugés par la Cour. Existe-t-il un moyen pour que la Cour nous aide avec des opportunités de microfinancement ?
- Comment le Procureur va-t-il veiller à ce que les violences ne se reproduisent pas ? La plupart des victimes se sont senties flouées puisqu'elles n'ont pas reçu d'indemnisation, et elles pensent que 2010 sera encore pire que 2007.
- Comment trouverons-nous vos bureaux ? Comment pouvons-nous vous contacter ?
- Comment allez-vous agir et communiquer pour veiller à ce que nous soyons en sécurité si vous êtes à La Haye ou à Kampala ?
- Si vous me secourez et me placez sous protection, que deviendra mon entreprise ?
- Je suis heureux d'obtenir justice, mais vais-je retrouver tout ce que j'ai perdu ?
- Que se passera-t-il en cas d'amalgame ethnique si certaines personnes sont visées ?
- Les Kényans décideront-ils du lieu où se tiendront les audiences ? Où se trouvent ces lieux ?
- Recommandation : si les procès se déroulent à Arusha, les hommes politiques vont faire croire aux Kényans que le Kenya a abandonné sa souveraineté au profit de la Tanzanie ; La Haye est un lieu beaucoup plus sûr car les auteurs des crimes risquent d'intimider les victimes pour les empêcher de participer aux procès à Arusha.
- Comment un seul avocat peut-il traiter les cas de toutes les victimes concernées ?
- Si quelqu'un est déclaré « non coupable » ; que va-t-il nous arriver ? C'est aux juges de décider si l'affaire va se poursuivre ou non ; qu'est-ce que cela signifiera pour nous ?
- Pouvons-nous ouvrir notre enquête parallèlement à celle du Procureur ou sommes-nous obligés de le faire après ?
- Les réparations aident les victimes à réparer leur préjudice, alors pourquoi devons-nous attendre que l'affaire soit terminée pour obtenir des réparations ?
- La plupart d'entre nous n'ont pas été blessés mais nos biens ont été détruits, alors pouvons-nous tout de même être reconnus comme témoins ou victimes ?
- En cas de viol, si vous êtes allé à l'hôpital mais n'avez jamais officiellement porté plainte au commissariat, comment cet élément sera-t-il pris en compte ? Que se passe-t-il si vous ne voulez pas en parler ?
- Le Gouvernement du Kenya ne poursuivra pas les auteurs de crimes moins haut placés, alors comment obtiendrons-nous justice ?
- Il semble que le processus de poursuite des auteurs des crimes va durer longtemps. Quels sont les pouvoirs du Procureur en termes de coopération avec le Gouvernement kényan ? Si le

processus dure trop longtemps, il n'aura pas d'effet dissuasif en 2012. Comment la CPI peut-elle coopérer avec le Gouvernement kényan ?

- Qu'en est-il de ceux qui ont contribué aux violences, même s'ils n'y ont pas participé directement ?
- M. Ocampo va enquêter sur 3 à 7 personnes au maximum. Qu'arrivera-t-il aux personnes actuellement au gouvernement, que va faire la CPI pour les empêcher de revenir au gouvernement la prochaine fois ?
- Comment M. Ocampo va-t-il gérer les témoins, comment allons-nous être protégés ?
- Est-il possible d'être reconnu comme victime sans avoir rempli le formulaire ?
- Dans l'hypothèse d'une réinstallation, que se passe-t-il si je suis réinstallé et qu'une menace continue de peser sur moi ?
- Combien de temps dure la protection ?
- Quand la protection des victimes commence-t-elle ?
- Que se passe-t-il lorsque l'on est une simple victime, est-il possible de recevoir la protection accordée aux témoins ?
- Que se passe-t-il s'il m'arrive quelque chose avant que je remplisse le formulaire ?
- Combien de temps quelqu'un peut-il rester en prison ? Vont-ils être remis en liberté au bout de 30 ans ?
- Supposons que le Gouvernement kényan, en tant que membre de la CPI, ne coopère pas avec la Cour, comment un tel scénario sera-t-il abordé ?
- Le Kenya est un État partie, mais au sud du Soudan, la CPI n'a pas été en mesure d'arrêter Al Bashir, alors que va-t-il se passer dans la présente affaire ?
- Parfois, les auteurs et les victimes des crimes vivent dans la même communauté, comment un tribunal spécial gèrera-t-il les tensions entre les victimes et les auteurs qui vivent dans la même communauté ?
- La lettre en possession de M. Ocampo avec les noms des auteurs citait 20 personnes. Actuellement, le Procureur affirme qu'il se limitera à un nombre inférieur de personnes, alors qu'arrivera-t-il aux autres entrées de la liste ? Ces noms seront-ils rendus publics ?
- Les exemples que vous avez donnés ne concernent que des pays africains, la CPI ne juge-t-elle que l'Afrique ?
- Au Kenya, nous avons des victimes issues de plusieurs tribus – nous avons tous été touchés. Les avocats vont-ils représenter différentes tribus ou bien la même ?
- Il s'est passé beaucoup de choses au Kenya, tout le monde se battait, alors je veux savoir, d'où je viens, on peut vivre n'importe où et à n'importe quel moment au Kenya. C'est pour la démocratie que nous nous battons. Nos ressources sont limitées, c'est pour ça que nous nous battons, et aussi parce que nous avons beaucoup de tribus qui ont été marginalisées.

Plan d'action pour l'année 2011

Ces prochains mois, l'Unité de la sensibilisation continuera à faire participer les communautés les plus touchées par les crimes qui auraient été commis dans le pays. La mise en place des activités dans le cadre du programme de sensibilisation des communautés et du programme de sensibilisation des médias restera la priorité, tandis qu'une attention spéciale sera accordée aux groupes de femmes et aux populations déplacées. En outre, l'Unité de la sensibilisation commencera à mettre en place des activités visant à lancer le programme de sensibilisation des juristes et le programme en milieu universitaire.

Le plan de sensibilisation au Kenya pour 2011 s'appuie sur les expériences liées à d'autres situations, sur les résultats d'enquêtes indépendantes pertinentes ainsi que sur les informations fournies par les participants lors des réunions de consultation. Par ailleurs, compte tenu de l'annonce du Procureur selon laquelle la requête sollicitant la délivrance des mandats d'arrêt sera mise à exécution à la fin de 2010, l'Unité de la sensibilisation a établi les priorités des activités de sensibilisation thématiques afin d'expliquer les procédures qui suivront cette demande. Il s'agira en fait du prolongement de la campagne d'éducation visant à créer des attentes réalistes auprès du public.

Tout en élaborant ses programmes, l'Unité de la sensibilisation a analysé quels moyens étaient à la fois les meilleurs et les plus efficaces pour transmettre les messages de la Cour et atteindre le plus grand nombre de personnes dans les communautés touchées. Comme l'indique le tableau ci-dessus, la radio est un outil indispensable pour diffuser des informations au Kenya. D'après une enquête¹⁵ réalisée en juillet 2009 par la société Intermedia Consultant Group, parmi tous les médias et les outils

¹⁵ Intermedia, *Information at the Grassroots: Analyzing the Media Use and Communication Habits of Kenyans to Support Effective Development*, mars 2010.

technologiques d'information et de communication dont disposent les Kényans, la radio reste le support le plus couramment accessible dans la mesure où elle atteint directement plus de 85 pour cent des foyers des adultes kényans.

2.14 : Utilisation hebdomadaire des sources d'information

Pourcentage des personnes ayant répondu qui ont utilisé la source pour obtenir des nouvelles et des informations au cours de la dernière semaine



AudienceScapes National Survey of Kenya, juillet 2009. Nb = 2000 adultes (15+) : 1.094 hommes, 906 femmes

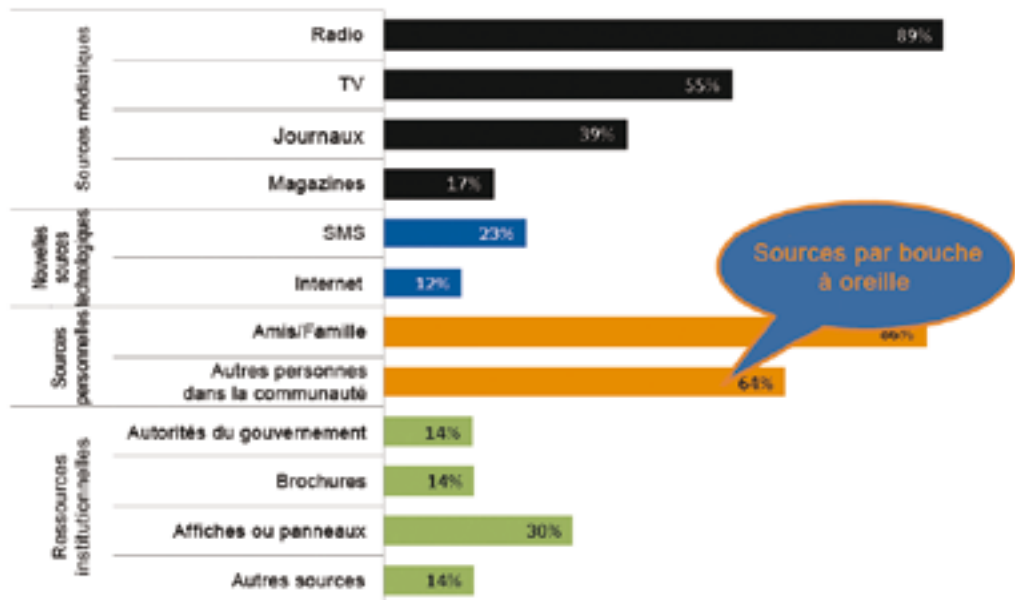
Source : Intermedia Consultant Group

Pratiquement tous les Kényans écoutent la radio, et pratiquement tous ces auditeurs ont dit l'utiliser comme une source régulière de nouvelles et d'information (par opposition au fait de l'écouter uniquement par divertissement). À l'appui de ces indicateurs, l'Unité de la sensibilisation lancera une solide campagne médiatique en utilisant les 12 radios couvrant les zones qui l'intéressent. La campagne consistera à diffuser quotidiennement des messages sur la Cour en anglais et en swahili.

Par ailleurs, compte tenu du suivi et des analyses effectuées, l'Unité de la sensibilisation a conclu que les principaux médias avaient donné de meilleurs résultats au cours de l'année 2009. En effet, les journalistes étaient bien formés au reportage sur les questions relatives à la CPI et à la compréhension de ses procédures.

2.3 : Utilisation hebdomadaire des sources d'information

Pourcentage des personnes ayant répondu qui ont utilisé la source en question pour obtenir des nouvelles et des informations au cours de la dernière semaine



AudienceScapes National Survey of Kenya, juillet 2009. Nb = 2000 adultes (15+)

Source : Intermedia Consultant Group

Alors que les principaux médias sont réputés produire des reportages précis et équitables, ce n'est pas le cas des médias plus modestes, composés essentiellement de radios FM. L'exactitude des reportages a progressé, ce qui est un indicateur favorable à la poursuite des efforts entrepris par l'Unité de la sensibilisation dans ce sens. L'an prochain, lors des formations dispensées, l'accent sera mis sur les animateurs de radios FM.

Alors que la radio est incontestablement la principale source d'information, on ne soulignera jamais trop l'importance des sources personnelles d'information, comme les amis, la famille et d'autres membres de la communauté, pour élaborer la stratégie de sensibilisation au Kenya. Les « sources par bouche à oreille » (généralement définies dans les enquêtes soit par « amis ou famille » soit par « autres personnes de la communauté ») jouent un rôle fondamental et, pour les personnes répondant aux enquêtes, comptent à peu près autant que la radio et la télévision pour rester informées. Bien que cet aspect soit pertinent pour tous les pays africains, compte de tenu des questions de sécurité et de l'impossibilité d'atteindre directement un grand nombre de communautés touchées, l'Unité de la sensibilisation continuera à identifier et à faire participer les personnes influentes dans les communautés, dans la mesure où elles peuvent potentiellement contribuer à transmettre plus largement et plus efficacement des informations au sein des groupes ciblés.

Conclusion : Stratégies pour l'avenir

Conclusion : Stratégies pour l'avenir

En 2011, des activités de sensibilisation seront menées dans les cinq pays faisant l'objet d'une situation ou d'affaires devant la Cour. Trois affaires étant actuellement entendues en première instance, des efforts particuliers seront déployés pour s'assurer que les communautés touchées puissent suivre de près les procédures judiciaires. Si l'indépendance, l'impartialité et l'équité sont des éléments constitutifs de la justice, on ne devrait pas oublier que le fait de rendre les procédures judiciaires accessibles au plus grand nombre participe, de façon essentielle, d'un procès équitable et est nécessaire pour garantir la qualité des décisions rendues par la Cour. La justice doit avoir été effectivement et publiquement rendue.

Les sociétés concernées et les communautés affectées, auxquelles il est fait référence dans les situations et les affaires dont connaît la Cour, ont le droit de voir comment justice est rendue. L'accès à l'information est toutefois souvent limité, la majorité de ces populations vivant dans des pays où Internet n'est pas disponible, où le niveau d'instruction est faible et le taux d'analphabétisme élevé. L'Unité de la sensibilisation a par conséquent recherché les moyens les plus efficaces de fournir des informations sur la Cour, par le biais de programmes radiophoniques et de réunions de sensibilisation au cours desquelles des résumés audiovisuels des procédures de la CPI, qui expliquent ce qui s'est passé en salle d'audience, peuvent être projetés. Cette façon proactive de procéder s'est révélé un moyen plus économique et plus efficace de surmonter le défi que représente le fait que le siège de la Cour soit loin des victimes de ces crimes.

En sus de rendre les procédures judiciaires accessibles au plus grand nombre, l'Unité de la sensibilisation maintiendra et continuera à entretenir les échanges inscrits dans la durée qu'elle a développés avec les communautés touchées au moyen des programmes fondamentaux qui sont les siens, à savoir le programme de sensibilisation des communautés, le programme de sensibilisation des juristes, le programme de sensibilisation en milieu universitaire et le programme de sensibilisation des médias. Bien que les plans d'action et les calendriers figurant dans le présent rapport puissent être sujets à modification en fonction des étapes judiciaires dans les différentes situations, ils sont tous destinés à répondre aux besoins en information des membres de ces communautés. La présente conclusion fait état de quelques-uns des éléments importants des stratégies proactives envisagées dans le cadre de chacune des situations, pour la période allant du 1^{er} octobre 2010 au 1^{er} octobre 2011.

Éléments importants des stratégies envisagées

En **Ouganda**, l'Unité de la sensibilisation s'attachera à augmenter le pourcentage de personnes anciennement déplacées qui reçoivent

des informations sur la Cour, en renforçant et en approfondissant les relations de travail qu'elle a avec les structures villageoises existantes. Ceci permettra de surmonter en partie le défi que représente la mobilisation de ces groupes, après que les camps de personnes déplacées ont été fermés. Priorité sera donnée à l'établissement de liens avec les groupes les plus vulnérables – c'est-à-dire, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Des annonces diffusées en temps voulu relatives aux décisions qui seront rendues par la Cour, et la fourniture d'explications sur les faits judiciaires importants dans l'affaire *Le Procureur c. Joseph Kony* et autres, contribueront sans conteste à faire en sorte que la justice revête une réelle signification pour ces communautés.

En **République démocratique du Congo**, les activités de sensibilisation seront développées plus largement et s'intensifieront dans les Kivus, où le Procureur poursuit ses enquêtes. L'Unité de la sensibilisation continuera à donner priorité aux efforts entrepris pour rendre les procédures en cours accessibles à la population concernée en Ituri. L'amélioration des outils de communication se poursuivra également, afin d'établir des liens efficaces avec les femmes, les jeunes et d'autres groupes cibles essentiels.

En **République centrafricaine**, l'Unité de la sensibilisation appliquera son plan d'action stratégique relatif au procès de Jean-Pierre Bemba qui sera mis en place sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans la capitale qu'à l'intérieur du pays. Afin de maintenir le dialogue avec les communautés touchées, ce plan comprendra l'organisation de sessions de sensibilisation à l'intention du grand public et d'autres sessions destinées exclusivement aux femmes à Bangui, Bimbo, Mongoumba, Damara, Bosembele, Bossangoa, Sibut et Bozoum. Pour renforcer ce dialogue, des clubs d'écoute seront établis à l'extérieur de Bangui. Ce projet, nouveau en RCA, se fonde sur l'expérience antérieure de la Cour en RDC, où les clubs d'écoute sont devenus un moyen populaire et efficace d'entretenir le dialogue.

Pour ce qui est de la situation au **Darfour (Soudan)**, les activités de sensibilisation et d'information publique porteront sur le fait de rendre accessibles les procédures de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. L'Unité de la sensibilisation poursuivra l'organisation de sessions de sensibilisation avec les réseaux existants en Europe et au Tchad, et en établira de nouveaux afin de communiquer avec les importantes communautés d'immigrés soudanais basées en Afrique du Nord et aux États-Unis, pour leur fournir des informations précises et promouvoir en leur sein des attentes réalistes quant aux activités de la CPI. Pour consolider les activités de sensibilisation, des programmes

radiophoniques produits en interne seront diffusés afin de répondre aux questions fréquemment posées relatives à la Cour.

En **République du Kenya**, l'Unité de la sensibilisation achèvera la mise au point de son plan d'action stratégique pour cette situation. Celui-ci se fondera sur les enseignements tirés de l'expérience acquise dans d'autres situations et prendra en compte les faits judiciaires à venir, ainsi que les observations formulées par les parties prenantes qui auront été consultées. À l'heure actuelle, il est procédé à des recherches sur les connaissances que les Kenyans ont du mandat et des procédures de la CPI, ainsi que sur leur attitude et leurs opinions à l'égard de la justice pénale internationale. Les enquêtes cherchent à savoir quels sont, selon eux, les moyens les plus efficaces de rentrer en contact avec les communautés affectées, et visent à obtenir d'autres informations pertinentes. Ces études fournissent une bonne première base, qui permettra ultérieurement à l'Unité de la sensibilisation de mesurer ses réalisations, et de procéder à l'évaluation de son impact ainsi qu'à des ajustements de sa programmation. Au cours des mois qui viennent, l'Unité organisera également des activités visant à accroître le niveau de connaissance sur la CPI qu'ont les journalistes,

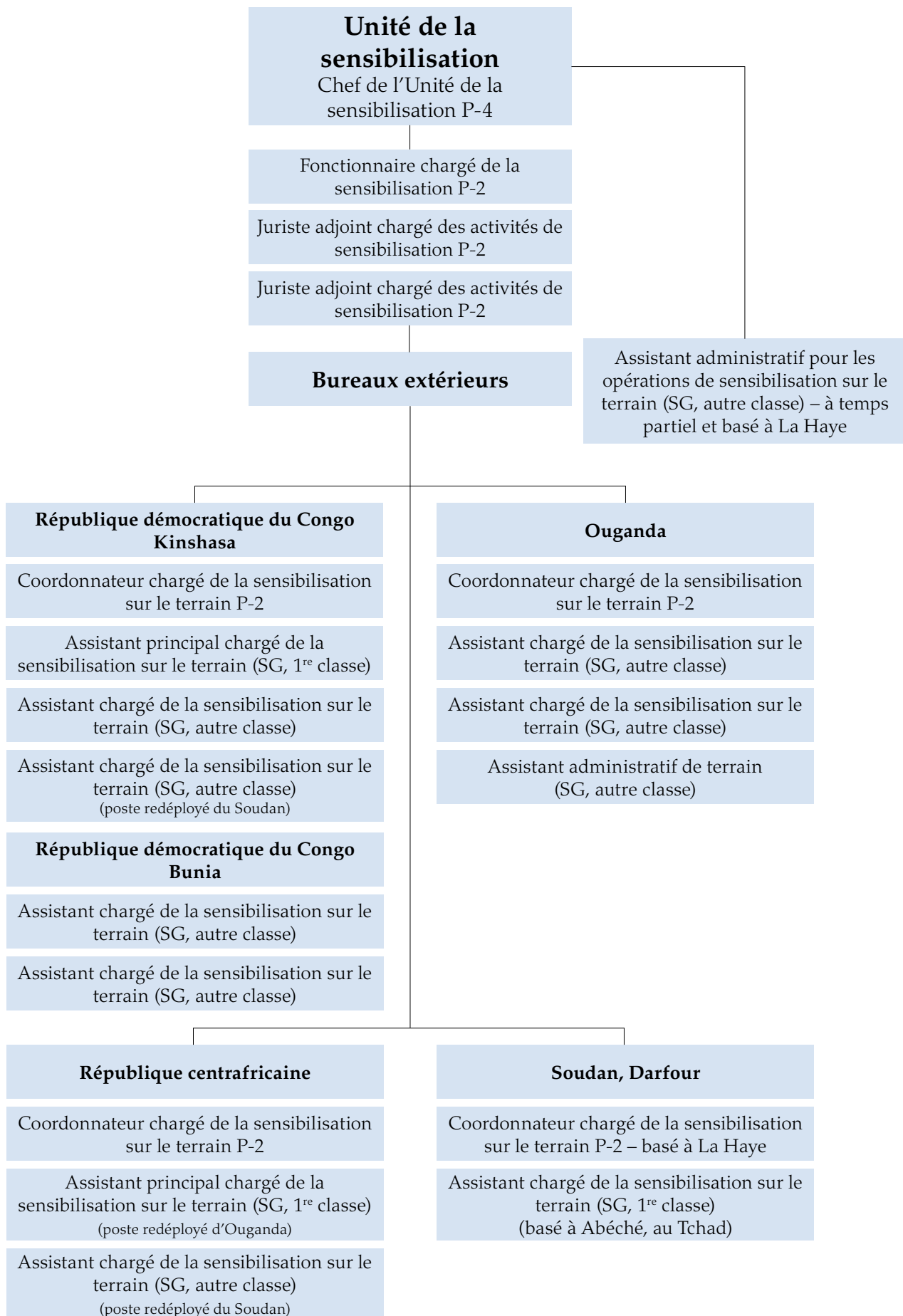
les spécialistes de l'état de droit et les praticiens du droit dans des zones déterminées, touchées par les crimes qui font l'objet d'enquêtes.

Dans tous les pays faisant l'objet d'une situation, des progrès très encourageants ont été réalisés cette année, des liens ayant été établis dans tous ces pays avec des milliers de personnes au sein des populations affectées. En particulier, ceux qui ont été touchés se sont fait entendre au cours de centaines de sessions de sensibilisation ; des réponses ont été apportées à leurs interrogations et leurs préoccupations ont été apaisées. Certaines de ces communautés ont même pu rencontrer les responsables des différents organes de la Cour ainsi que des représentants des États parties, dans le cadre de la Conférence de révision qui s'est tenue à Kampala, en Ouganda. Nombreux sont ceux à avoir exprimé leur satisfaction de constater que les États parties et les organisations de la société civile ravivent l'esprit des rédacteurs du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale, « [qui ont eu] à l'esprit qu'au cours de ce siècle, des millions d'enfants, de femmes et d'hommes ont été victimes d'atrocités qui défient l'imagination et heurtent profondément la conscience humaine »¹⁶.

¹⁶ Préambule du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Annexes

Annexe 1 : Organigramme de l'Unité de la sensibilisation



Annexe 2 : Calendrier des activités prévues pour 2011

Ouganda

Activité	Date	Lieu
Faciliter la tenue des ateliers organisés par les ONG	Octobre 2010	Kampala
Achever le Rapport annuel sur les activités de sensibilisation	Octobre 2010	Bureau extérieur à Kampala
Tenir 25 réunions publiques municipales et/ou de village	Novembre 2010 - septembre 2011	Villages choisis dans les sous-régions acholi, lango, madi et teso, où les personnes anciennement déplacées se sont pour la plupart réinstallées
Participer au séminaire de la CPI consacré aux victimes	8-9 novembre 2010	La Haye
Lancer la phase pilote de révision des programmes radiophoniques réalisés par les partenaires de l'Unité de la sensibilisation	Novembre et décembre 2010	Sous-régions teso, lango, acholi et madi, nord de l'Ouganda
Tenir des réunions de suivi et de consultation avec les partenaires	Janvier 2011	Kampala
Tenir 20 réunions de sensibilisation aux violences sexistes	Février, mars, avril, juin et juillet 2011	Sous-régions acholi, lango, madi et teso

Objectif	Moyens d'évaluation
Inciter les ONG à participer aux débats sur la Cour pour corriger les idées fausses sur le mandat et les activités de la CPI	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires d'évaluation standard - Recensement des questions posées
Présenter un rapport exhaustif des activités menées durant l'année 2010, qui soulignera les résultats obtenus et les enseignements tirés au cours de la période considérée	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport final sur les activités de sensibilisation
Constituer des réseaux dans les villages où de larges populations de personnes anciennement déplacées se sont réinstallées, pour augmenter la participation des communautés locales aux activités de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires d'évaluation standard - Recensement des questions posées
Célébrer avec les communautés touchées l'entrée en vigueur du Statut de Rome et la Journée internationale de la justice, respectivement le 1 ^{er} et le 17 juillet	
Encourager une même compréhension des approches, des méthodologies et des pratiques parmi les fonctionnaires du Greffe de la CPI qui travaillent avec les victimes	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires d'évaluation - Recensement des questions posées
Susciter un intérêt accru, parmi les communautés affectées, pour les débats sur la CPI diffusés à la radio	<ul style="list-style-type: none"> - CD, questionnaires et rapports mensuels produits par les partenaires de l'Unité
Enregistrer les questions et les préoccupations des membres des communautés touchées concernant la CPI et y répondre au cours des émissions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de présentations révisées et approuvées par l'équipe de sensibilisation pour diffusion sur les ondes
Renforcer le partage de l'information et les efforts de collaboration visant à appliquer le plan d'action pour l'année 2011	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations qui souhaitent former des partenariats avec l'Unité de la sensibilisation
Débattre des domaines de collaboration possibles avec 20 organisations de la société civile, parmi lesquelles celles qui travaillent avec les enfants et les femmes dans le nord du pays et à Kampala	
Faire passer de 9 à 10 le nombre de groupes de femmes rencontrés	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires d'évaluation - Nombre de femmes qui assistent aux réunions de sensibilisation
Tenir des réunions dans les villages et les paroisses au sein des communautés affectées	
Travailler en étroite collaboration avec les ONG qui œuvrent en faveur des droits de la femme dans les différentes communautés ciblées	
Célébrer la Journée internationale de la femme, le 8 mars, avec les femmes au sein des populations locales et débattre des crimes sexistes	

Activité	Date	Lieu
Animer 15 événements scolaires de sensibilisation	Février-avril (premier trimestre), mai-août (deuxième trimestre), septembre-décembre (troisième trimestre)	Sous-régions acholi, lango, madi et teso, nord et nord-est de l'Ouganda
Tenir huit réunions interactives avec les étudiants et les professeurs	Février, mars, avril, septembre, octobre et novembre 2011	Universités des villes de Kampala, Kumi et Gulu
Produire 180 programmes radiophoniques interactifs	Février-décembre 2011	Unity FM, dans le district de Lira, sous-région lango, nord de l'Ouganda Mega FM, dans le district de Gulu, sous-région acholi, nord de l'Ouganda Radio Trans Nile, dans le district de Moyo, sous-région madi, Nil occidental Voice of Teso FM, dans le district de Soroti, sous-région teso, nord-est de l'Ouganda
Animer cinq sessions avec les membres des professions juridiques	Mars et mai 2011	Kampala, sous-régions acholi, lango, madi et teso
Tenir quatre séances de formation à l'intention des représentants des médias	Mars 2011	Kampala, sous-régions acholi, lango, teso et madi
Tenir cinq points d'information à l'intention des représentants des ONG	Avril 2011	Sous-régions acholi, lango, madi et teso
Compiler le premier projet de rapport annuel de sensibilisation 2010-2011	De juillet à août 2011	Kampala

Objectif	Moyens d'évaluation
<p>Établir des liens avec les élèves et les enseignants au cours des trimestres scolaires</p> <p>Étendre le réseau des clubs de sensibilisation en milieu scolaire existants par le biais de formations, de jeux-concours, de concours de rédaction, et de concours de débats</p> <p>Faire connaître le programme radiophonique « les enfants parlent aux enfants », pour permettre aux enfants de partager leurs expériences avec d'autres sur les informations qu'ils ont apprises au cours de sessions de sensibilisation</p> <p>Se joindre aux enfants des communautés touchées lors des célébrations de la Journée de l'enfant africain, le 16 juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires d'évaluation - Recensement des questions posées - Participation aux débats, aux jeux-concours et aux concours de rédaction
<p>Organiser des sessions d'information, dont des conférences, sur les mécanismes de la justice pénale internationale et la CPI, ainsi que des concours de tribunal fictif et de débats à l'intention des étudiants en droit et en sciences politiques, des représentants des médias et des professeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires d'évaluation
<p>Renforcer l'accès à l'information sur la CPI dans les langues vernaculaires parlées au sein des communautés affectées et du grand public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes produits
<p>Accroître le niveau de connaissance sur la CPI au sein des professions juridiques, notamment parmi les magistrats, les procureurs, les conseils de la Défense et autres membres du secteur de la justice et de l'ordre public, et les encourager à se porter candidats sur la liste des conseils autorisés à pratiquer devant la CPI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires d'évaluation de l'impact des réunions - Nombre de praticiens du droit se portant candidats sur la liste des conseils autorisés à pratiquer devant la CPI
<p>Informers les journalistes sur l'actualité à la Cour, afin qu'ils puissent rendre compte avec exactitude des questions relatives au mandat de la CPI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de compte rendus et d'articles sur la CPI dont le contenu est exact - Formulaires d'évaluation
<p>Fournir des mises à jour sur l'actualité à la CPI, avec pour objectif d'accroître le niveau de connaissance sur les activités de la Cour, aux journalistes et aux représentants des organisations de la société civile locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaires d'évaluation standard - Recensement des questions posées
<p>Procéder à l'évaluation des activités et du plan d'action pour l'année qui vient</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de rapport produits

République démocratique du Congo

Activité	Date	Lieu
Tenir quatre réunions téléphoniques ou visioconférences avec des fonctionnaires à La Haye et des journalistes	Du 1 ^{er} au 21 novembre 2010	Kinshasa
Coordonner la diffusion par les stations radios et les chaînes de télévision des résumés des audiences dans le procès de Jean-Pierre Bemba	Durant le procès Bemba	Kinshasa
Coordonner avec la chaîne de télévision nationale et les autres chaînes privées la retransmission de l'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba	Durant le procès Bemba	Kinshasa
Participer à deux programmes télévisés interactifs	Trois jours avant l'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba	Kinshasa
Participer à quatre programmes télévisés interactifs	Trois semaines après l'ouverture du procès de Jean-Pierre Bemba	Kinshasa
Dispenser des séances de formation aux professeurs dans les universités à Goma, Bukavu, Lubumbashi Kisangani et Bunia	À fixer avec les universités	Bukavu
Organiser un concours de procès fictifs, auquel participeront les universités	À fixer après que les séminaires auront eu lieu dans les universités	Kinshasa
Participer à des programmes radiophoniques interactifs	Tout au long de l'année 2011	Ituri et les Kivus
Coordonner la diffusion des résumés des audiences dans les procès de Germain Katanga & Mathieu Ngudjolo Chui, et de Thomas Lubanga	Tout au long de l'année 2011	Kinshasa, Ituri, Nord et Sud-Kivu
Dispenser des conférences, suivies de séances de questions-réponses, dans les universités	Environ une fois par mois	Kinshasa, Goma, Bukavu, Kisangani, Bunia
Poursuivre la campagne d'information sur le programme intitulé « Un jour à l'école de la CPI » en partenariat avec la Coalition nationale pour la CPI	Environ une fois par mois	Bunia, Kisangani, Aru, Mahagi, Mungwalu, Komanda, Kasenyi, Kpamdruma, Aveba, Marabo, Nyakunde et Djugu
Tenir des sessions d'information à l'intention des dirigeants des commissions justice et vérité créées par les églises	Une fois tous les deux mois	Kinshasa, Nord et Sud-Kivu, Kisangani et Ituri

Objectif	Moyens d'évaluation
Permettre aux journalistes d'obtenir des informations directement des parties au procès : le Bureau du Procureur, les représentants légaux des victimes, la Défense et le Greffe	<ul style="list-style-type: none"> - Listes de présence - Recensement des questions posées - Relais médiatique
Fournir aux médias des résumés des audiences produits à La Haye	<ul style="list-style-type: none"> - Relais médiatique
Envoyer aux chaînes de télévision le signal pour la retransmission du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Relais médiatique
Permettre aux gens de poser des questions sur la façon dont se déroulera le procès de Jean-Pierre Bemba	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des questions posées - Recensement du nombre de téléspectateurs ayant posé des questions
Permettre aux gens de poser des questions sur le déroulement du procès de Jean-Pierre Bemba	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des questions posées - Recensement du nombre de téléspectateurs ayant posé des questions
Renforcer le niveau de connaissance sur la CPI qu'ont les professeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Listes de présence - Recensement des questions posées - Impact sur l'enseignement
Permettre aux étudiants de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont acquises sur la CPI ; les universités de Goma, Bukavu, Lubumbashi, Kisangani, Bunia et Kinshasa participeront à ce concours	<ul style="list-style-type: none"> - Listes de présence
Expliquer l'état d'avancement des affaires et donner aux auditeurs la possibilité de poser des questions à des représentants de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des questions posées - Analyse de l'audience
Permettre aux téléspectateurs de suivre le déroulement des procès ; les résumés des audiences sont produits à La Haye et sont transmis aux chaînes de télévision	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de diffusion - Recensement des questions posées
Expliquer aux étudiants (de toutes les facultés) l'état d'avancement des affaires dont connaît la Cour	<ul style="list-style-type: none"> - Listes de présence - Recensement des questions posées
<p>Informer un large public sur la mission de la Cour et les affaires dont elle connaît</p> <p>Répondre aux préoccupations des communautés affectées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions tenues comparé au nombre total des réunions programmées - Recensement des questions posées et des suggestions formulées
Établir des liens avec la population en travaillant avec ces commissions, lesquelles jouent un rôle fondamental pour ce qui est des questions relatives à la justice dans le pays dans son ensemble, et plus particulièrement dans les cadres qui sont les leurs	<ul style="list-style-type: none"> - Listes de présence - Recensement des questions posées - Points de contact des communautés

Activité	Date	Lieu
Tenir des sessions d'information à l'intention des communautés affectées	Une fois tous les deux mois	Ituri : à Mahagi, Aru, Mambassa, Irumu, Djugu et dans la ville de Bunia, ainsi que dans les Kivus
Tenir des sessions d'information à l'intention des groupes de femmes	À Kinshasa et en Ituri : tous les mois ; dans les Kivus : une fois tous les deux mois ; à Kisangani : à fixer	Kinshasa, Ituri, les Kivus, Kisangani
Animer des sessions d'information dans les écoles	Deux sessions par trimestre	Kinshasa, Ituri et les Kivus
Organiser des séances de formation à l'intention des praticiens du droit et des juges	Tous les trois mois	Kinshasa, Nord et Sud-Kivu, Lubumbashi, Kisangani et Bunia
Dispenser des séances de formation à l'intention des journalistes	Tous les trois mois	Kinshasa, Ituri, les Kivus, Kisangani
Tenir des sessions d'évaluation avec les ONG membres de la Coalition nationale pour la CPI	Tous les trois mois	Kinshasa, Ituri, les Kivus, Kisangani
Tenir des sessions d'information à l'intention des députés dans les provinces	Tous les trois mois	Kinshasa, les Kivus et Kisangani
Tenir des sessions d'information à l'intention des chefs religieux	Tous les trois mois	Nord et Sud-Kivu, Kisangani et Bunia
Tenir des sessions d'information à l'intention des diplomates et des fonctionnaires des organisations internationales présentes à Kinshasa	Trois en 2011	Kinshasa
Organiser des colloques sur la CPI à Kinshasa à l'intention des professeurs de droit, des professionnels du droit et des représentants des organisations internationales	Deux en 2011	Kinshasa
Tenir des sessions d'information à l'intention des députés et des sénateurs à l'échelon national	Deux en 2011	Kinshasa
Participer aux programmes télévisés et radiophoniques interactifs sur la CPI	Janvier 2011	Kinshasa
Tenir des réunions d'évaluation sur les activités des clubs d'écoute	Janvier, juin et octobre 2011	Ituri : Pool Mahagi, Pool Kasenyi, Pool Muanga et Kotoni Bukavu

Objectif	Moyens d'évaluation
Informer les membres des communautés touchées quant à l'état d'avancement des affaires et à leurs droits en tant que victimes	- Recensement des questions posées
Informer les femmes quant à l'état d'avancement des affaires et à la protection accordée aux femmes au titre du Statut de Rome ; à l'intention des femmes parlementaires, avocats, défenseurs des droits de l'homme, et des femmes chargées des commissions de mères de diverses dénominations	- Listes de présence - Recensement des questions posées
Expliquer aux élèves, à l'aide de projections, de jeux de société et de tables rondes, les mécanismes établis par le Statut de Rome pour protéger les enfants et les jeunes contre les crimes internationaux	- Listes de présence - Recensement des questions posées
Renforcer le niveau de connaissance des praticiens du droit et des juges, afin de leur permettre de remplir efficacement leur rôle dans la lutte contre les crimes internationaux ; des représentants de la CPI basés à La Haye pourraient participer à ces séances	- Listes de présence - Recensement des questions posées
Renforcer le niveau de connaissance des journalistes sur les questions juridiques et la façon dont les informations d'ordre juridique sont exploitées	- Listes de présence - Recensement des questions posées - Analyse des prestations des journalistes
Améliorer le programme de sensibilisation, à mesure qu'il est appliqué au cours de l'année	- Listes de présence - Recensement des questions posées, des critiques et des suggestions formulées
Informer les représentants du peuple dans les régions de l'état d'avancement des affaires et promouvoir les activités de la Cour, afin de répondre aux idées fausses dont le mandat de la CPI pourrait faire l'objet	- Listes de présence - Recensement des questions posées
Tenir les chefs religieux informés de l'état d'avancement des affaires et s'assurer de leur soutien eu égard aux activités de sensibilisation destinées à leurs fidèles	- Listes de présence - Recensement des questions posées - Points de contact dans les églises et les mosquées
Tenir les participants au courant des affaires dont connaît la Cour, ainsi que des activités de sensibilisation en RDC	- Listes de présence - Recensement des questions posées et des suggestions formulées
Renforcer l'image de la Cour auprès des universitaires, des représentants des organisations internationales et de la communauté internationale ; ces colloques permettront aux participants de débattre de la contribution de la CPI à la lutte contre l'impunité et à la prévention des crimes en RDC	- Listes de présence - Recensement des questions posées
Informer les représentants du peuple de l'état d'avancement des affaires et promouvoir les activités de la Cour, afin de répondre aux idées fausses dont le mandat de la CPI pourrait faire l'objet	- Listes de présence - Recensement des questions posées
Permettre aux téléspectateurs et aux auditeurs de poser des questions sur l'état d'avancement des affaires dont connaît la CPI, à des représentants de cette dernière	- Recensement des questions posées
Procéder à une évaluation des activités menées par différents clubs d'écoute, afin de déterminer quel est leur impact au sein des communautés	- Rapports d'évaluation

Activité	Date	Lieu
Produire et distribuer de nouveaux outils de sensibilisation	À compter de janvier 2011	Kinshasa, les Kivus, Kisangani et Ituri
Augmenter le fonds documentaire des bibliothèques des facultés de droit		Goma, Bukavu, Lubumbashi, Kisangani et Bunia
Participer à des événements en lien avec les célébrations du mois consacré à la femme	Mars 2011	Kinshasa, Bunia, les Kivus
Prendre part à des événements célébrant la Journée internationale de l'enfant africain	Juin 2011	Bukavu, Kinshasa et Bunia
Commémorer la Journée de la CPI	17 juillet 2011	Kinshasa
Organiser des séminaires sur la CPI dans sept universités en RDC	Avril-mai 2011	Kinshasa, Goma, Bukavu, Kisangani, Goma et Lubumbashi

Objectif

Moyens d'évaluation

Élaborer des outils adaptés à l'actualité juridique de la Cour, ainsi qu'aux nouveaux besoins en matière de sensibilisation : jeux de société, dépliants, clés USB contenant des exemples de décisions rendues par la Cour, modules de formation, avis, affiches, pièces radiophoniques, calendriers et stylos avec le logo de la CPI ainsi qu'un message

- Nombre d'outils distribués

Fournir aux facultés de droit la documentation disponible sur le droit international pénal et la CPI, dont elles manquent sérieusement

Gérer le fonds de la petite bibliothèque ouverte par l'Unité de la sensibilisation à Kinshasa et en donner l'accès à tous les étudiants en droit ainsi qu'à tous les professionnels du droit

- Nombre de visiteurs fréquentant la bibliothèque à Kinshasa
- Travaux consultés

Constituer le fonds documentaire des bibliothèques universitaires de ces cinq villes, afin qu'un héritage plus important soit laissé

Renforcer la protection des femmes contre les crimes internationaux, en particulier contre les violences sexuelles, comme le prévoient la législation nationale et le Statut de Rome

- Listes de présence
- Recensement des questions posées

Attirer l'attention des communautés sur la nécessité de protéger les enfants contre les crimes internationaux

- Listes de présence
- Relais médiatique

Donner aux enfants l'occasion de s'exprimer grâce, notamment, au théâtre, aux chansons ou aux poèmes

Former un partenariat avec la Coalition pour la Cour pénale internationale

- Listes de présence
- Recensement des questions posées
- Relais médiatique

Permettre aux étudiants en dernière année de droit de renforcer leur niveau de connaissance sur la CPI dans deux universités à Kinshasa, ainsi que dans les universités des villes suivantes : Goma, Bukavu, Kisangani, Lubumbashi et Bunia

- Listes de présence
- Recensement des questions posées
- Nombre de thèses écrites au sujet de la Cour

Darfour, Soudan

Activité	Date	Lieu
Organiser trois sessions de sensibilisation et un atelier	Tout au long de l'année, en fonction de l'actualité judiciaire pertinente	La Haye, Pays-Bas
Organiser une réunion de planification avec des représentants du <i>Sudanese Democratic Forum</i> (SDF)		
Organiser une session de sensibilisation	16-17 octobre 2010	Francfort, Allemagne
Organiser une réunion de planification avec des représentants de l'association d'aide au Darfour en Allemagne (Darfur-Hilfe e.V.), la CCPI, et l'association locale des Soudanais du Darfour en Allemagne		
Organiser une session de sensibilisation	30-31 octobre 2010	Paris, 2010
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : Association de la Communauté darfourienne en France, Collectif Urgence Darfour, Vigilance Soudan et LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme)		
Organiser une session de sensibilisation et un atelier	Décembre 2010	Pays de Galles, Royaume-Uni
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : associations locales de Soudanais du Darfour, <i>Darfur Lawyers' Group</i> et SDF		
Organiser une session de sensibilisation et un atelier	janvier 2011	Gent, Belgique
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : SDF, la CCPI et l'association des Soudanais du Darfour en Belgique		
Organiser au moins 40 sessions de sensibilisation dans 12 camps, avec différents groupes cibles : le grand public, les chefs, les femmes, les enseignants et les étudiants/enfants	Février 2011 Avril 2011 Novembre 2011	Camps du HCR, est du Tchad
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : SDF, Radio Dabanga et Radio InterNews		
Organiser une session de sensibilisation et un atelier	Mars 2011	Rotterdam, Pays-Bas
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : SDF et l'association <i>Women and Children of Darfur</i>		

Objectif	Moyens d'évaluation
Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants	- Fiches de liste de diffusion de la CPI
Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande	- Formulaire de recensement des questions
Se coordonner avec le partenaire extérieur SDF	- Relais médiatique
Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants	- Formulaire d'évaluation de la sensibilisation
Se coordonner avec les partenaires extérieurs	- Fiches de liste de diffusion de la CPI
Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants	- Formulaire de recensement des questions
Se coordonner avec les partenaires extérieurs	- Relais médiatique
Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants	- Formulaire d'évaluation de la sensibilisation
Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande	- Fiches de liste de diffusion de la CPI
Se coordonner avec les partenaires extérieurs	- Formulaire de recensement des questions
Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants	- Relais médiatique
Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande	- Formulaire d'évaluation de la sensibilisation
Se coordonner avec les partenaires extérieurs	- Fiches de liste de diffusion de la CPI
Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants	- Formulaire de recensement des questions
Se coordonner avec les partenaires extérieurs, notamment les médias	- Relais médiatique
Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants	- Formulaire d'évaluation de la sensibilisation
Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande	- Formulaire de recensement des questions
Se coordonner avec les partenaires extérieurs	- Relais médiatique
Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants	- Formulaire d'évaluation de la sensibilisation
Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande	- Fiches de liste de diffusion de la CPI
Se coordonner avec les partenaires extérieurs	- Formulaire de recensement des questions
Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants	- Relais médiatique
Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande	- Formulaire d'évaluation de la sensibilisation
Se coordonner avec les partenaires extérieurs	- Fiches de liste de diffusion de la CPI

Activité	Date	Lieu
Organiser deux sessions de sensibilisation et un atelier	Juin 2011	Le Caire, Égypte
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : Cairo Centre for Human Rights Studies, AUC, ICG, l'association des Soudanais du Darfour en Égypte et la CCPI		
Organiser deux sessions de sensibilisation et un atelier	Juin 2011	Doha, Qatar
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : SDF, la CCPI et les associations locales de Soudanais du Darfour au Qatar		
Organiser deux sessions de sensibilisation et deux ateliers	Juillet 2011	France, deux villes à définir en accord avec les partenaires externes
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : Association de la communauté darfourienne, la CCPI, LICRA, Collectif Urgence Darfour		
Organiser deux sessions de sensibilisation et un atelier	Juillet 2011	Tripoli, Libye
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : SDF, la CCPI et les associations locales de Soudanais du Darfour en Libye		
Organiser deux sessions de sensibilisation et trois ateliers	Août 2011	Londres et pays de Galles, Royaume-Uni
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : Darfur Lawyers' Group, Readers, la CCPI et les associations locales de Soudanais du Darfour		Irlande, ville à définir en accord avec les partenaires extérieurs
Organiser une session de sensibilisation	Septembre 2011	Berlin, Allemagne
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : Darfur Aid Foundation, la CCPI et l'association de Soudanais du Darfour en Allemagne		
Organiser une session de sensibilisation	Septembre 2011	Rome, Italie
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : Italians for Darfur la CCPI et l'association de Soudanais du Darfour en Italie		
Organiser deux sessions de sensibilisation et un atelier	Octobre 2011	Philadelphie, États-Unis
Organiser une réunion de planification avec des représentants des partenaires externes : SDF, la CCPI et les associations locales de Soudanais du Darfour à Philadelphie		

Objectif**Moyens d'évaluation**

Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants

- Fiches de liste de diffusion de la CPI

Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande

- Formulaire de recensement des questions
- Relais médiatique
- Formulaires d'évaluation de la sensibilisation

Se coordonner avec les partenaires extérieurs

Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants

- Fiches de liste de diffusion de la CPI

Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande

- Formulaire de recensement des questions
- Relais médiatique
- Formulaires d'évaluation de la sensibilisation

Se coordonner avec les partenaires extérieurs

Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants

- Fiches de liste de diffusion de la CPI

Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande

- Formulaire de recensement des questions
- Relais médiatique
- Formulaires d'évaluation de la sensibilisation

Se coordonner avec les partenaires extérieurs

Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants

- Fiches de liste de diffusion de la CPI

Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande

- Formulaire de recensement des questions
- Relais médiatique
- Formulaires d'évaluation de la sensibilisation

Se coordonner avec les partenaires extérieurs

Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants pour le grand public

- Fiches de liste de diffusion de la CPI

Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande

- Formulaire de recensement des questions
- Relais médiatique
- Formulaires d'évaluation de la sensibilisation

Se coordonner avec les partenaires extérieurs

Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants

- Fiches de liste de diffusion de la CPI

Se coordonner avec les partenaires extérieurs

- Formulaire de recensement des questions
- Relais médiatique
- Formulaires d'évaluation de la sensibilisation

Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants

- Fiches de liste de diffusion de la CPI

Se coordonner avec les partenaires extérieurs

- Formulaire de recensement des questions
- Relais médiatique
- Formulaires d'évaluation de la sensibilisation

Expliquer les procédures judiciaires de la CPI et répondre aux questions des participants pour le grand public et pour les professionnels du droit

- Fiches de liste de diffusion de la CPI

Expliquer tous les détails du processus de demande de participation à la procédure et de réparations, afin que les participants à l'atelier puissent aider d'autres personnes à déposer leur demande

- Formulaire de recensement des questions
- Relais médiatique
- Formulaires d'évaluation de la sensibilisation

Se coordonner avec les partenaires extérieurs

République centrafricaine

Activité	Date	Lieu
Mise en place du projet « clubs d'écoute »	Octobre / novembre 2010	Mongoumba, Damara, Bossembele, Bossangoa, Sibut, Bozoum et PK 22
Retransmission des audiences publiques dans l'affaire Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo	Avant l'ouverture du procès Bemba	Bangui
Points de presse	La semaine précédant l'ouverture du procès Bemba	Bangui
Trois visioconférences entre La Haye et les médias centrafricains	Le premier jour du procès Bemba	Bangui
Installation d'un site de visionnage pour suivre l'ouverture du procès	Les deux premiers jours du procès Bemba	Bangui
Diffusion des deux premiers jours du procès Bemba à la télévision publique	La semaine suivant l'ouverture du procès Bemba	Bangui
Retransmission des audiences publiques les plus importantes du procès Bemba	Pendant le procès Bemba	Bangui
Dix réunions publiques	Dans le mois qui suit l'ouverture du procès Bemba	Bangui, Bimbo, Mongoumba, Damara, Bossembele, Bossangoa, Sibut et Bozoum
Distribution de supports audio et audiovisuels résumant les journées les plus importantes du procès ainsi que chaque semaine d'audience	Pendant le procès Bemba	Bangui
Production du programme radio « CPI a kiri na peko ti a ounda ti alla »	Un épisode par mois, toute l'année	Bangui
Sessions de sensibilisation grand public	Deux réunions publiques par mois	Bangui

Objectif	Moyens d'évaluation
Réunions consultatives avec les différents partenaires dans chaque localité	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Compte rendus des réunions - Formulaire de recensement des questions
Présentation du projet à des associations et identification de celles qui pourraient accueillir le projet « clubs d'écoute »	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Compte rendus des réunions - Formulaire de recensement des questions
Disposer d'accords formalisés relatifs au projet lorsque les juges fixeront la date d'ouverture du procès Bemba	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Compte rendus des réunions - Formulaire de recensement des questions
Mise à la disposition des médias centrafricains (presse écrite, radios, TV) des moyens nécessaires pour suivre en différé (30 minutes de décalage sur le site Web de la CPI) les audiences publiques devant se tenir à La Haye	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Relais médiatique
Annoncer l'ouverture du procès auprès des médias centrafricains et mettre des dossiers de presse à leur disposition	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Relais médiatique
Organiser trois visioconférences avec les médias centrafricains : une avec le Bureau du Procureur, une avec les représentants légaux des victimes et une avec la représentation légale de Jean-Pierre Bemba	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Relais médiatique
Employer ces visioconférences pour expliquer au public les procédures et le rôle de chacune des parties et chacun des participants au procès	<ul style="list-style-type: none"> - Relais médiatique
Mise à la disposition du grand public (y compris des médias) des moyens nécessaires pour suivre en différé (30 minutes de décalage sur le site Web de la CPI) les deux premiers jours du procès Bemba qui se tiendra à La Haye	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation du nombre de personnes présentes sur le site - Relais médiatique
Mise à la disposition de la TV Centrafrique des vidéos relatives à l'intégralité des deux premiers jours du procès Bemba	<ul style="list-style-type: none"> - Relais médiatique à la télévision
Mise à la disposition des médias centrafricains (presse écrite, radios, TV) des moyens nécessaires pour suivre en différé (30 minutes de décalage sur le site Web de la CPI) les audiences publiques les plus importantes devant se tenir à La Haye	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Relais médiatique
Présenter les vidéos des deux premières journées du procès et répondre aux questions des communautés affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Formulaires d'évaluation
Réaliser des synthèses des journées très importantes du procès ainsi que de chaque semaine d'audience, et les distribuer aux radios et à la télévision (en français et en sango)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité remis par chacune des radios et par la télévision au bureau extérieur de la CPI à Bangui
Remise du CD aux radios centrafricaines pour diffusion (radios de Bangui et radios de province)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport mensuel remis par chacune des radios au bureau extérieur de la CPI à Bangui
Présenter les vidéos du procès Bemba, expliquer les procédures judiciaires et répondre aux questions des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Formulaires d'évaluation

Activité	Date	Lieu
Sessions de sensibilisation grand public	Une visite tous les deux mois dans chaque localité	Bimbo, Mongoumba, Damara, Bossembele, Bossangoa, Sibut et Bozoum
Sessions de sensibilisation destinées exclusivement aux femmes	Une visite tous les deux mois dans chaque localité	Bimbo, Mongoumba, Damara, Bossembele, Bossangoa, Sibut et Bozoum
Suivi du projet « clubs d'écoute »	Une visite tous les deux mois dans chaque localité	Mongoumba, Damara, Bossembele, Bossangoa, Sibut, Bozoum et PK 22
Accueil du public au bureau extérieur de la CPI	Toute l'année, les matins uniquement	Bangui
Séances d'information avec les groupes de femmes, les associations de victimes et les ONG œuvrant dans le domaine de la protection et de la défense des droits de l'homme	En fonction de l'actualité judiciaire - au minimum tous les trois mois	Bangui
Séances d'information avec les professeurs de droit et les étudiants en droit	En fonction de l'actualité judiciaire - au minimum tous les six mois	Bangui
Séances d'information avec les praticiens du droit, tels que les magistrats et avocats	En fonction de l'actualité judiciaire - au minimum tous les six mois	Bangui
Points de presse	En fonction de l'actualité judiciaire - au minimum tous les deux mois	Bangui
Appui à la campagne d'information sur le Fonds au profit des victimes (le cas échéant)	Lors du lancement des activités du Fonds au profit des victimes	Bangui
Deux séminaires organisés en province pour les magistrats et juristes	Premier trimestre 2011	Bouar et Bambari
Participation aux événements liés à la célébration de la semaine de la femme	Mars 2011	En fonction du nombre de demandes

Objectif	Moyens d'évaluation
Présenter les vidéos du procès Bemba, expliquer les procédures judiciaires et répondre aux questions des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Formulaires d'évaluation
Présenter les vidéos du procès Bemba, expliquer les procédures judiciaires et répondre aux questions des participantes	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Formulaires d'évaluation
<p>Réunion avec les membres de chacun des clubs d'écoute</p> <p>Analyse du « rapport d'écoute » par les fonctionnaires de la Cour</p> <p>Répondre aux questions et préoccupations de chaque club</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions
Accueillir tous les matins, du lundi au vendredi, au bureau extérieur de l'Unité de la sensibilisation le public souhaitant obtenir de la documentation ou des informations sur les activités de la Cour	- Nombre de visiteurs accueillis chaque mois
<p>Relayer les dernières informations relatives aux activités de la CPI et présenter les vidéos du procès Bemba</p> <p>Répondre aux questions des participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions
<p>Relayer les dernières informations relatives aux activités de la CPI et présenter les vidéos du procès Bemba</p> <p>Répondre aux questions des participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Formulaires d'évaluation
<p>Relayer les dernières informations relatives aux activités de la CPI et présenter les vidéos du procès Bemba</p> <p>Répondre aux questions des participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Formulaires d'évaluation
<p>Relayer les dernières informations relatives aux activités de la CPI et expliquer les différents développements judiciaires dans l'affaire Bemba</p> <p>Présenter les vidéos du procès et répondre aux questions des journalistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Relais médiatique
Mener à bien différentes activités afin d'appuyer la campagne d'information sur le Fonds au profit des victimes, le cas échéant et à la demande de ce dernier	À définir
Séminaires organisés conjointement avec le Ministère de la justice, à l'intérieur du pays, à l'intention des magistrats et juristes exerçant en province dans le ressort des deux Cours d'appel	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Formulaires d'évaluation
Mettre en place un partenariat avec les groupes de femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Émargement des listes de présence - Formulaire de recensement des questions - Formulaires d'évaluation

Activité	Date	Lieu
Enquête de satisfaction auprès des journalistes	Juillet 2011	Bangui
Participation à la commémoration de la Journée de la justice pénale internationale	17 juillet 2011	Bangui
Évaluation de l'impact des activités de sensibilisation menées en RCA	Septembre / novembre 2011	Zones cibles

Objectif	Moyens d'évaluation
Sondage de satisfaction annuel mené auprès des journalistes	- Questionnaires remplis par les médias centrafricains
Mettre en place un partenariat avec la Coalition centrafricaine pour la Cour pénale internationale	À définir
Collaboration avec une unité distincte pour une évaluation indépendante	- Publication du rapport final en 2012

République du Kenya

Activité	Date	Lieu
Réaliser une enquête pour recueillir des données de référence	Novembre 2010	Nairobi, Vallée du Rift (Eldoret, Nakuru, Kericho, Naivasha, Kitale, Nyanza (Kisumu, Kisii), Western (Kakamega, Busia), Mombassa
Organiser un atelier à l'intention des journalistes	17 novembre 2010	Nairobi
Organiser des réunions de consultation et de suivi avec les partenaires	Novembre et décembre 2010	Nairobi, Eldoret
Organiser des réunions de coordination stratégique avec des ONG	Novembre 2010, janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre 2011	Nairobi, Eldoret, Nakuru, Naivasha, Mombassa
Distribuer 200 000 exemplaires de « Mieux comprendre la Cour » en swahili	20 décembre 2010	Dans tout le pays
Lancer une campagne radiophonique par le biais de 15 radios	Du 20 décembre 2010 à octobre 2011	Nairobi, Vallée du Rift (Eldoret, Nakuru, Kericho, Naivasha, Kitale) Nyanza (Kisumu, Kisii), Western (Kakamega, Busia), Mombassa
Dresser la carte des faits concernant la CPI avec des représentants des radios en langue vernaculaire	Décembre 2010, mars, juillet, septembre et novembre 2011	Nairobi, Eldoret, Mombassa, Kisumu

Objectif	Moyens d'évaluation
<p>Collecter des données de référence sur les connaissances, les attitudes et les perceptions relatives à la CPI</p> <p>Définir les meilleures façons de communiquer avec différentes parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Interviews en face-à-face - Interviews approfondies - Débats avec des groupes cibles
<p>Améliorer la précision des reportages des médias en renforçant la compréhension de la CPI et de ses procédures auprès des journalistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles et de reportages publiés - Exactitude des articles et reportages
<p>Renforcer le partage de l'information, notamment le plan de travail pour 2011, et se consulter au sujet des domaines de collaboration avec les ONG de défense des droits de l'homme, notamment les membres du réseau KPTJ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions tenues - Rapports mensuels - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Retours et informations en provenance du terrain
<p>Coordonner la mise en oeuvre de plans et de programmes de sensibilisation stratégiques, notamment avec les membres du réseau KPTJ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions tenues - Rapports mensuels - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Rapports mensuels - Retours et informations en provenance du terrain
<p>Accroître la compréhension du rôle, du mandat et des procédures de la Cour</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exemplaires distribués
<p>Gérer les attentes, examiner les préoccupations et corriger les perceptions erronées</p>	
<p>Accroître la compréhension du rôle, du mandat et des procédures de la Cour</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des enregistrements audio des programmes
<p>Gérer les attentes, examiner les préoccupations et corriger les perceptions erronées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports (enregistrement mensuel et sur CD) des radios partenaires - Questions, commentaires et inquiétudes exprimés par les auditeurs - Nombre de messages écrits et d'appels téléphoniques reçus au cours de l'émission
<p>Améliorer la précision des reportages en renforçant la compréhension de la CPI et de ses procédures auprès des journalistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions tenues - Rapports mensuels - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Informations et retours donnés par les participants

Activité	Date	Lieu
Organiser des activités de sensibilisation en milieu universitaire	Décembre 2010, mars, septembre, octobre et novembre 2011	Facultés de droit : Université de Nairobi, Université Moi, Université Maseno, Université Africa Nazarene, Gouvernance : Université Strathmore
Former les radios FM afin qu'elles comprennent mieux la CPI et ses procédures judiciaires	Décembre 2010, février, avril, juillet et octobre 2011	Nairobi, Eldoret, Kisumu, Mombassa
Organiser des sessions de suivi de formation pour les médias nationaux et internationaux	Décembre 2010, mai, septembre et octobre 2011	Nairobi, Eldoret, Kisumu
Former les leaders dans les communautés locales : autorités locales élues intermédiaires des communautés leaders religieux personnes influentes leaders de partis politiques groupes de femmes associations d'agri-culteurs	Décembre 2010, février, mai, septembre, juillet et novembre 2011	Nairobi, Eldoret, Nakuru, Naivasha, Mombassa
Achever la mise au point de plans d'action avec les représentants de l'agence Internews au Kenya, pour informer les communautés touchées via son réseau des 25 radios les plus influentes, notamment les radios de communautés	Janvier 2011	Nairobi, Eldoret
Coordonner les célébrations de la Journée Internationale de la Paix au Kenya	11 janvier 2011	Nairobi
Diffusion de programmes télévisés « Demandez à la Cour » dans un mode interactif permettant aux Kényans de poser des questions. Les SMS et les appels seront suivis et recensés. Les réponses seront enregistrées à La Haye puis diffusées la semaine suivante	À définir	Dans tout le pays

Objectif	Moyens d'évaluation
Accroître les connaissances des étudiants au sujet de la CPI et renforcer les réseaux avec les étudiants et les assistants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions tenues - Rapports mensuels - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Retours et informations en provenance du terrain
Améliorer la précision des reportages radio en renforçant la compréhension de la CPI et de ses procédures auprès des animateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de reportages diffusés - Exactitude des reportages
Accroître la compréhension de la CPI et de ses procédures auprès des journalistes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles et de reportages diffusés - Précision des articles et reportages
<p>Accroître la compréhension du rôle, du mandat et des procédures de la Cour</p> <p>Lutter contre la désinformation</p> <p>Gérer les attentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formation dispensées - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Rapports mensuels - Retours et informations en provenance du terrain
Mettre en place des partenariats efficaces et informer la population au moyen du réseau de journalistes de l'agence Internews	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions tenues - Rapports mensuels - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Rapports mensuels - Retours et informations en provenance du terrain
<p>Mieux faire connaître les crimes relevant de la compétence de la CPI</p> <p>Accroître la compréhension du rôle, du mandat et des procédures de la CPI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles publiés évoquant la CPI - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Rapports mensuels - Retours et informations en provenance du terrain
<p>Accroître l'impact des activités de sensibilisation par une implication rentable d'un plus grand nombre de personnes issues des communautés les plus touchées</p> <p>Accroître la compréhension du rôle, du mandat et des activités de la Cour</p> <p>Lutter contre la désinformation et gérer les attentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'appels reçus - Analyse qualitative des questions posées - Nombre de diffusions des programmes - Estimation du nombre d'auditeurs

Activité	Date	Lieu
Organiser des activités de sensibilisation des juristes	Mars, juillet, septembre et novembre 2011	Nairobi, Eldoret, Nakuru, Naivasha et Mombassa
Organiser des activités de sensibilisation en milieu universitaire	Avril 2011	The Kenya School of Law
Coordonner les célébrations de la Journée de la Justice internationale	17 juillet 2011	Nairobi
Rédiger la première version du rapport annuel	Juillet à août 2011	La Haye
Participer à des réunions de village/publiques	En attente de l'évaluation de sécurité	Nairobi, Eldoret, Kisumu, Kitale, Mombassa

Objectif	Moyens d'évaluation
Accroître la compréhension de la CPI parmi les magistrats, les juristes, les avocats et les membres des JLOS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions tenues - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Rapports mensuels - Retours
Accroître les connaissances au sujet de la CPI et renforcer les réseaux avec les élèves et les enseignants	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Rapports mensuels - Retours et informations en provenance du terrain
Faire mieux connaître les crimes relevant de la compétence de la CPI Accroître la compréhension du rôle, du mandat et des procédures de la CPI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles publiés évoquant la CPI - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Rapports mensuels - Retours et informations en provenance du terrain
Membres de l'équipe de la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Versions préliminaires du rapport
Accroître la compréhension du rôle, du mandat et des procédures de la Cour Gérer les attentes, examiner les préoccupations et corriger les conceptions erronées	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches d'évaluation standard - Recensement des questions posées - Qualité des questions des participants - Rapports mensuels - Retours et informations en provenance du terrain